

CHRISTIANISME

CAHIERS PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE P.-L. COUCHOUD

LES ÉCRITS DE SAINT PAUL

III

la seconde épître
aux
Corinthiens

les épîtres aux Galates, aux Colossiens,
aux Éphésiens, à Philémon

traduction nouvelle avec introduction et notes

par

HENRI DELAFOSSE



LES ÉDITIONS RIEDER

7, PLACE SAINT-SULPICE, 7

PARIS

LES TEXTES DU CHRISTIANISME

Une histoire du dogme et de la philosophie catholiques, une histoire de la civilisation chrétienne ne se passent pas des grands textes qui les accompagnent et les expliquent. Un grand nombre de ces textes sont aujourd'hui introuvables, ou publiés dans des éditions trop coûteuses pour être accessibles au public. La collection que nous inaugurons aujourd'hui s'efforcera d'une part de remettre au jour les textes dont tout le monde parle, mais que personne n'a lus, d'autre part de les présenter aussi commodément, aussi pratiquement et à un aussi bas prix que possible. Les textes ou les documents qui trouveront place dans cette série, offriront au lecteur toutes les garanties désirables. Préfacés et annotés par de savants commentateurs, ils engloberont toute l'histoire du christianisme, des premiers temps de l'ère au monde contemporain. Indispensables à tous les spécialistes, ils trouveront auprès du public lettré un accueil attentif et certain.

PREMIÈRE SÉRIE

I. — SAINT THOMAS D'AQUIN : *SOMME THÉOLOGIQUE*. —
I. DIEU.

Traduction nouvelle avec introduction, résumés et commentaires par Edmond Perrin.

II. — IGNACE D'ANTIOCHE : *LETTRES*.

Traduction nouvelle avec introduction et notes par H. Delafosse.

III. — JOACHIM DE FLORE : *L'ÉVANGILE ÉTERNEL*.

Traduction nouvelle précédée d'une vie de J. de Flore par E. Aegerter.

IV. — HIPPOLYTE DE ROME : *PHILOSOPHUMENA*.

Traduction nouvelle avec introduction et notes par H. Siouville.

V. — *LES DOCUMENTS PONTIFICAUX SUR LA DÉMOCRATIE ET LA SOCIÉTÉ MODERNE*.

Recueillis et préfacés par Georges Michon.

LES ÉDITIONS RIEDER

CHRISTIANISME

23.

LA SECONDE ÉPITRE AUX CORINTHIENS

LES ÉCRITS DE SAINT PAUL

III

LA SECONDE ÉPITRE
AUX CORINTHIENS

ETC.

CHRISTIANISME

CAHIERS PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE P.-L. COUCHOUD

LES ÉCRITS DE SAINT PAUL

III

LA SECONDE ÉPITRE

AUX

CORINTHIENS

LES ÉPITRES AUX GALATES, AUX COLOSSIENS,
AUX ÉPHÉSIENS, A PHILÉMON

TRADUCTION NOUVELLE AVEC INTRODUCTION ET NOTES

PAR

HENRI DELAFOSSE



LES ÉDITIONS RIEDER

7, PLACE SAINT-SULPICE, 7

PARIS

M.CM.XXVII

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :
60 EXEMPLAIRES SUR VÉLIN PUR
FIL DES PAPETERIES LAFUMA, DE
VOIRON, DONT 10 HORS COM-
MERCE, NUMÉROTÉS DE 1 A 60,
ET 5 EXEMPLAIRES SUPPLÉ-
MENTAIRES SUR VÉLIN PUR
FIL LAFUMA, DE VOIRON, HORS
COMMERCE, NUMÉROTÉS DE A A E.

DROITS DE TRADUCTION ET
DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
POUR TOUS PAYS. COPYRIGHT
BY LES ÉDITIONS RIEDER, 1927.

INTRODUCTION

SECONDE ÉPITRE AUX CORINTHIENS

La seconde épître aux Corinthiens contient en réalité deux lettres distinctes.

La première a été écrite à une époque où Paul n'était encore allé qu'une fois à Corinthe, avait pris l'engagement d'y retourner, mais avait ajourné son projet. C'est ce qui ressort du texte suivant (I, 15) :

Je voulais d'abord aller chez vous pour que vous ayez une seconde grâce.

Les Corinthiens ont reçu une première grâce, laquelle a consisté dans le premier voyage de l'apôtre à Corinthe. Le second voyage, s'il avait eu lieu, aurait constitué la seconde grâce. Et, cette seconde grâce, Paul voulait l'accorder « d'abord », c'est-à-dire avant certains événements dont parle la lettre. Mais ce projet contrarié par les susdits événements n'a pas encore été mis à exécution.

Cette première lettre s'étend sur les chapitres I-IX, et elle a été écrite environ un an après la première épître. En effet, d'après VIII, 10, les Co-

rinthiens ont, depuis un an, l'intention d'envoyer de l'argent aux pauvres de Jérusalem. Or c'est la première épître XVI, 1 qui leur a notifié le projet de quête. Notre lettre date donc de l'année 56.

La seconde lettre appartient à une époque où Paul venait d'accomplir un second voyage à Corinthe et s'appêtait à y retourner une troisième fois, ainsi que le prouvent ces deux textes¹ :

XII, 14. Voici que je me dispose à aller chez vous pour la troisième fois.

XIII, 1. Pour la troisième fois je vais aller chez vous... Quand j'étais chez vous pour la seconde fois j'ai dit, et maintenant que je suis absent je redis...

Elle date des années 57 ou 58. Elle s'étend sur les quatre derniers chapitres X-XIII.

PREMIÈRE LETTRE I-IX

OBJET

Cette lettre est dominée par les deux affaires de l'incestueux et de la quête pour les « saints » de Jérusalem.

Dans sa première épître Paul, qui prescrivait aux chrétiens de Corinthe d'exclure de leurs assemblées l'incestueux, leur reprochait en même temps

1. On peut voir dans Estius, XIII, 2, les expédients auxquels sont obligés de recourir ceux qui, comme lui, pensent que ces textes ne supposent pas deux voyages déjà accomplis.

leur indulgence coupable à l'égard de ce triste personnage. Mais il a appris dans la suite que ses reproches avaient produit une impression considérable chez les destinataires. La présente lettre nous expose les moyens que l'apôtre a employés pour calmer cette émotion et pour liquider l'affaire de l'incestueux.

Elle nous parle aussi longuement de la quête dont Paul désirait ardemment le succès. En la lisant on entrevoit que, sous des dehors philanthropiques, la quête avait pour mobile caché l'intérêt, et que Paul, en portant de l'argent aux pauvres de Jérusalem, se proposait avant tout de désarmer la haine dont il était l'objet de la part des juifs.

Les deux affaires de l'incestueux et de la quête, si différentes l'une de l'autre ont, par l'effet des circonstances, réagi l'une sur l'autre. Paul qui, à la date de sa première épître, comptait retourner prochainement chez les Corinthiens, qui leur avait même annoncé sa visite (*I Cor.*, XVI, 5-9), a renoncé à son projet quand il a appris le trouble dans lequel ses reproches avaient jeté les chrétiens de Corinthe. Il n'a pas voulu s'exposer à un accueil empreint de mécontentement ou même d'hostilité. Mais, d'autre part, il a prévu que ces incidents allaient compromettre le succès de la quête qui lui tenait tant à cœur, et il a avisé au moyen d'écarter cette catastrophe. Ce qu'il a fait pour cela nous l'apprenons par notre lettre dont il est temps de prendre connaissance.

1. Suite de l'affaire de l'incestueux.

La lettre débute (I, 8-11) par la mention rapide d'un événement dans lequel l'apôtre a failli trouver la mort (sans doute l'incident raconté dans les *Actes* XIX, 23-40). Après cette allusion Paul s'engage dans un long plaidoyer où son apologie personnelle est associée aux promesses de Dieu. Les explications qu'il fournit étant embarrassées, artificielles et surtout elliptiques doivent être corrigées et complétées. Voici ce qui s'était passé.

Quand il eut appris — probablement à Troas où il se rendit après son départ d'Ephèse — le trouble que sa lettre avait causé chez les Corinthiens, l'apôtre n'osa pas aller lui-même à Corinthe. Mais il envoya à sa place Tite avec mission d'amadouer les Corinthiens par de bonnes paroles, d'arracher la quête au naufrage qui menaçait de l'engloutir, et de revenir le plus tôt possible à Troas pour lui donner des nouvelles. Tite fit attendre son retour impatient d'avoir des renseignements Paul prit le parti d'aller lui-même à la rencontre de son délégué et de passer sur la côte d'Europe. Il finit par revoir Tite soit à Néapolis où abordaient ceux qui venaient d'Asie en Europe, soit à Nicopolis, ville voisine dans laquelle, on le sait par ailleurs (II *Tim.*, III, 12), l'apôtre a séjourné. Les informations fournies par Tite se ramenaient à ceci : Les Corinthiens n'avaient

témoigné aucun enthousiasme pour la quête; ils s'étaient résignés à prononcer contre l'incestueux l'exclusion qui leur était demandée, mais cette mesure leur avait paru excessive et ils ne l'avaient exécutée qu'à contre-cœur. Ils avaient aussi été mécontents en apprenant que Paul qui avait promis de revenir manquait à sa parole, et leur mécontentement s'était exprimé en des propos du genre de celui-ci : « Quand Paul dit oui, c'est non qu'il faut croire; appliquons ce principe à tout ce qu'il a raconté au sujet des promesses que Dieu nous a faites et que le Christ doit réaliser. Il a dit que c'est oui; croyons que c'est non ».

Ces réflexions irrévérencieuses atteignaient l'apôtre dans sa personne. Elles l'atteignaient aussi dans la foi dont il était le prédicateur. Allant d'abord au plus pressé Paul commence par prendre la défense de la foi. Il dit donc (20) :

Toutes les promesses de Dieu [dont je vous ai entretenus] sont oui dans le Christ [seront réalisées par le Christ] et par lui l'*amen* [le oui, c'est-à-dire l'accomplissement des promesses] est prononcé par nous à la gloire de Dieu.

Paul ne nous dit pas ce que sont ces « promesses » que Dieu a faites et qui doivent être réalisées par le Christ. Mais l'explication qui fait ici défaut se trouve dans les textes de *Gal.*, III, 16, 18, *Ro.*, IV, 13, où nous apprenons que le Christ est venu pour

réaliser les promesses faites par Dieu à Abraham ¹.

Après avoir défendu l'honneur de Dieu et raffermi dans l'âme des Corinthiens la foi aux promesses, Paul s'occupe de son propre honneur et il fait l'apologie de sa conduite (I, 23-II, 13). Il dit donc aux Corinthiens qu'il n'est pas allé les voir pour ne pas être obligé de sévir, et aussi pour ne pas leur donner en spectacle la tristesse dont il était rempli, attendu qu'il a écrit sa lettre avec un cœur serré et des yeux pleins de larmes. Il règle ensuite la situation de l'incestueux : « Ce n'est pas moi seulement, dit-il en substance, que cet homme a affligé; c'est à vous tous qu'il a fait de la peine, une peine qui, il est vrai, a été modérée. Tous vous l'avez puni. La punition que vous lui avez infligée suffit. Prolongée davantage elle pourrait le jeter dans le désespoir. L'ennemi c'est-à-dire le juif, est là qui convoite sa proie. Nous connaissons ses pensées : déjouons-les. Ne laissez pas l'incestueux retourner au judaïsme; donnez-lui accès à vos réunions ».

Ici Paul déclare aux Corinthiens, non sans quelque exubérance, qu'il est animé d'une immense affection pour eux et il demande à être payé de retour (VI, 11-13; VII, 2-3). Il constate avec tristesse que jusqu'ici il n'est pas aimé comme il aime (VI, 12). Aussi est-on surpris de l'entendre ensuite, VII, 7, nous parler de l'affection profonde que les Corinthiens avaient

1. Voir l'*Eptre aux Romains*, p. 13.

pour lui. Et la confiance illimitée qu'il témoigne aux Corinthiens (VII, 16) n'atténue pas notre surprise. Les bruyantes démonstrations de VII, 7, 16 s'accordent mal avec VI, 13 et VII, 2. Comment expliquer leur présence ici ? Par le chapitre IX (VIII n'existait pas primitivement) dont il me reste à parler maintenant et qui a trait à la quête. Paul va frapper à la caisse des Corinthiens; il va leur demander de l'argent. Cette opération délicate est de celles qui veulent être préparées par de savantes approches. La meilleure préparation en pareil cas est l'optimisme. Paul adopte un optimisme de commande sans se préoccuper de se mettre d'accord avec lui-même. L'important est d'avoir de l'argent.

2. La quête.

L'épître, telle que nous la lisons aujourd'hui, contient deux demandes d'argent dont chacune possède son entrée en matière et sa conclusion. L'une occupe tout le chapitre VIII, l'autre se trouve au chapitre IX. Ces deux requêtes nettement distinctes n'ont pas été composées à la même époque. C'est le résultat auquel on arrive en comparant VIII, 1-5 avec IX, 2. Le texte VIII, 1-5 nous apprend que la contribution à la quête est un fait accompli dans les églises de Macédoine (c'est-à-dire de Thessalonique et de Philippes). Les chrétiens de ce pays « ont donné volontairement selon leurs moyens et

même au delà de leurs moyens ». Dans IX, 2 Paul prêche la quête aux chrétiens de la Macédoine. Pour stimuler leur générosité il leur dit les espérances qu'il fonde sur l'église de Corinthe. En d'autres termes dans VIII la récolte est faite en Macédoine; dans IX nous assistons aux semailles. Concluons que la dissertation de IX a précédé chronologiquement celle de VIII. Cette dernière fut portée à Corinthe à une date ultérieure par Tite qui y est mentionné; la première fait corps avec la lettre. Prenons rapidement connaissance de ces deux pièces.

Dans le chapitre IX les considérations présentées se ramènent à ceci : « 1° J'ai fait votre éloge dans les églises de Macédoine; j'ai dit que, depuis un an, vous êtes disposés à dénouer les cordons de votre bourse. Vous tiendrez à mériter la réputation que je vous ai faite; 2° Quand je passerai chez vous pour recueillir l'argent, il peut se faire que je sois accompagné de quelques Macédoniens. Quelle honte ne serait-ce pas pour vous et pour moi s'ils constataient que, pendant mon séjour chez eux, je leur ai fait de votre générosité un portrait inexact! 3° Dieu vous traitera comme vous aurez traité vos semblables. Il vous rendra avec usure ce que vous aurez donné avec joie. Il fera prospérer vos affaires. Et, au lieu de vous appauvrir, vos aumônes seront pour vous une source de richesses. 4° Et puis, quand ils recevront vos aumônes, les « saints » de Jérusalem béniront Dieu de ce que vous avez été appelés à la

foi » (Paul, n'ajoute pas que les dits « saints » béniront aussi l'instrument dont Dieu s'est servi pour amener à la foi les Corinthiens, et que la haine dont ils ont poursuivi jusqu'ici cet instrument disparaîtra).

Cette requête, en même temps que la lettre dont elle fait partie intégrante, fut portée à destination par « les frères » (3 et 5) c'est-à-dire par deux ou trois des compagnons que Paul avait à ses côtés. Ces « frères » revinrent bientôt avec de mauvaises nouvelles. Les Corinthiens n'avaient rien voulu promettre et ils avaient appuyé leur refus sur les motifs ou les prétextes suivants : « Paul nous donne des ordres (IX, 7 : « Que chacun donne comme il a résolu »); nous n'en voulons pas. Et puis nous réduire à la misère pour enrichir les gueux de Jérusalem est une opération qui ne nous agréé pas ». Quand ces renseignements fâcheux lui arrivèrent, Paul, qui se trouvait soit à Philippes, soit à Thessalonique, était en train de recueillir les aumônes des chrétiens de la Macédoine. Son travail achevé il revint à la charge auprès des Corinthiens et il leur envoya, par l'intermédiaire de Tite, une seconde sollicitation, celle qui a été insérée au chapitre VIII. Ce billet n'est probablement postérieur à la lettre que de quelques mois¹. Après avoir porté à la connaissance des Corinthiens la générosité dont les Macédoniens

1. L'expression *apo pérusi* de IX, 2 et de VIII, 10 se rapporte à l'époque où les Corinthiens reçurent la première épître qui (XVI, 1), leur parla de la quête.

ont fait preuve, Paul leur demande, à eux qui excellent en tout, d'exceller aussi sous le rapport de la bienfaisance. Puis il répond aux objections qui ont été faites à sa première démarche. On lui a reproché d'imposer sa volonté. Il dit (8) : « Je ne parle pas sous forme de commandement; mais je vous signale l'empressement des autres pour vous mettre à même de manifester le vôtre; (10) et je vous donne un avis sur ce sujet. Cela vous est utile à vous qui non seulement avez commencé à agir (ce mot semble indiquer que les « frères » ont rapporté quelques aumônes d'ailleurs très maigres) mais qui, dès l'an dernier (ou l'an passé), avez eu la volonté de donner ». On lui a reproché de vouloir dépouiller les chrétiens de la Macédoine et de l'Achaïe pour enrichir les pauvres de Jérusalem. Il répond en substance (13-14) : « Je ne veux point vous réduire à la misère. Je vous demande de subvenir à leur misère par votre superflu afin que, si l'occasion se présente un jour, eux, à leur tour, subviennent par leur superflu à votre misère ». Dans la lettre Paul comptait aller lui-même à Corinthe pour recueillir l'argent (IX, 4). Dans son billet il a renoncé à son projet, car il fait de la probité de Tite et de ses compagnons (VIII, 18-23) un éloge qui n'a de sens que si ces envoyés ont reçu eux-mêmes la mission d'emporter les aumônes.

SUPPLÉMENTS

La lettre dont on vient de lire l'analyse a reçu divers suppléments avec lesquels nous avons maintenant à faire connaissance.

Le premier supplément consiste dans une longue dissertation qui va de II, 14 à VI, 10. Elle contient tout un traité de théologie qui n'a aucun lien avec l'affaire de l'incestueux mais qui la coupe. Jetée comme un bloc erratique au milieu de l'apologie de Paul qu'elle disloque elle fait franchement figure de hors-d'œuvre. Voici les pensées principales qu'on y rencontre.

1. *La parole de Dieu altérée par le grand nombre.*

Dans II, 14-17 Paul et ses compagnons se présentent à nous comme prédicateurs de la parole de Dieu. Ils la prêchent « en tout lieu »; ils la prêchent dans toute sa pureté et sans aucune altération. Partout où ils vont ils répandent comme une bonne odeur la connaissance de Dieu. Je dis « de Dieu ». Sans doute ils sont eux-mêmes la bonne odeur du Christ et cette bonne odeur ils la répandent autour d'eux. Mais cette bonne odeur du Christ qu'ils propagent glorifie Dieu et, en fin de compte, la connaissance du Christ a pour terme la connaissance de Dieu. Mais Paul et ses compagnons, qui pourtant vont « en tout lieu »,

ne sont qu'une petite minorité dans l'armée des prédicateurs de l'évangile. De ces prédicateurs la grande majorité altère la parole de Dieu et ne font connaître ni Dieu ni le Christ.

Ici deux observations. Premièrement Paul, sauf à Athènes, a prêché l'évangile à des juifs d'origine ou d'éducation qui connaissaient déjà Dieu. Paul n'a point prétendu les initier à la connaissance de Dieu, mais il leur a dit que la promesse faite par Dieu à Abraham allait être réalisée par le Christ. Deuxièmement ces prédicateurs qui, comparés au groupe de Paul, sont une grande majorité et qui altèrent la parole de Dieu, c'est-à-dire qui ne font connaître ni Dieu ni le Christ, n'ont pas existé au cours des années 50-62. Et l'on perdrait son temps à les y chercher. Poursuivons.

2. Les deux alliances.

Dans III, 5-14 apparaissent deux alliances, l'ancienne et la nouvelle. La nouvelle alliance a pour organe l'esprit divin qui se répand dans les âmes et leur donne la vie. D'où il suit que les ministres de cette alliance exercent « le ministère de l'esprit » ou encore « le ministère de la justice ». L'ancienne alliance a pour organe un écrit, une « lettre » qui, aujourd'hui encore, « est lue » chez les juifs. Cette lettre n'apporte aux hommes que des menaces de punition et de mort. D'où il suit que les ministres

de cette alliance exercent « le ministère de la mort » ou encore « le ministère de la condamnation ». En deux mots, « la lettre tue mais l'esprit vivifie ». Voilà ce que nous apprend ce morceau.

Or Paul connaît la « promesse » et la « loi » (*Ga.*, III, 15-18; *Ro.*, IV, 13-22). La « promesse » qui a été faite à Abraham, qui doit être réalisée par le Christ, et qui a pour objet la possession de la terre de Chanaan; la « loi » qui, venue quatre cent trente ans après la promesse, n'a pu l'abroger. S'il avait connu plusieurs alliances, la promesse faite à Abraham aurait été pour lui l'ancienne alliance et il aurait réservé le mot de nouvelle alliance pour désigner la loi mosaïque. Mais les deux alliances lui sont inconnues. Et, s'il se sert une fois du mot « testament » (*Ga.*, III, 17), c'est pour assimiler la « promesse » à un testament dont la clause irrévocable n'a pu être cassée par la « loi ». Il ignore les deux alliances. A plus forte raison ignore-t-il l'alliance de la lettre opposée à l'alliance de l'esprit. La théologie qui s'étale ici est étrangère à l'horizon de Paul. En revanche elle est étroitement apparentée aux deux oracles de *Ga.*, III, 19 et *Ro.*, V., 20 qui nous apprennent que la loi a été donnée pour multiplier les péchés. Mais ces oracles sont d'origine marcionite¹.

1. *L'Épître aux Romains*, p. 26.

3. *Le Dieu de ce siècle.*

Le morceau III, 17-IV, 6 nous montre la connaissance de Dieu sous le symbole d'une lumière que Paul et ses compagnons ont reçue et qu'ils renvoient en prêchant « l'évangile de la gloire du Christ qui est l'image de Dieu ». Cette lumière atteint toutes les âmes qui ne sont pas aveuglées. Mais il y a des âmes que « le Dieu de ce siècle » a frappées de cécité.

Qu'est-ce que « le Dieu de ce siècle »? C'est, dit-on, une créature angélique révoltée contre Dieu à qui elle doit l'existence. On convient, du reste, que l'existence de ce révolté n'était même pas soupçonnée des païens. Mais alors une question se pose. Comment a-t-il pu être « le Dieu de ce siècle » c'est-à-dire au moins le Dieu des païens? Pour adorer un dieu, pour lui rendre un culte la première condition requise était de croire à son existence. Artémis était adorée à Ephèse, Déméter, à Eleusis, Isis et Mithra avaient un peu partout des dévôts. Mais l'ange révolté contre Dieu où pouvait-on l'adorer puisqu'il n'était connu nulle part? Dira-t-on que cet ange se trouvait être le seul bénéficiaire des hommages adressés aux divinités plus ou moins mythiques du panthéon païen? S'il en bénéficiait c'était en tout cas à l'insu des païens? Leur intention à eux n'était pas d'adorer une créature révoltée contre son créateur; cette créature n'était pas leur

dieu. Et la conclusion négative mais péremptoire à laquelle nous arrivons est que le « Dieu de ce siècle » qui aveugle les esprits des infidèles ne peut pas être l'ange révolté auquel la théologie chrétienne donne le nom de diable.

Qui est-il, Voyons ce qu'il fait. Il aveugle certains hommes. Or dans *Isaïe* VI, 10, XXIX, 14, Dieu aveugle les juifs dont il a à se plaindre; il leur enlève la sagesse. Et, dans l'*Exode* IV, 21, VII, 3, etc., Dieu endure le cœur de Pharaon. Le « Dieu de ce siècle » exerce les mêmes opérations que le Dieu de l'Ancien Testament. Jusqu'ici nous n'avons pas pu identifier ce personnage; son identité est maintenant établie. Le « Dieu de ce siècle », c'est le Dieu qui a créé le monde, qui en est le maître absolu, qui en est le Dieu avec toute la plénitude de sens que ce mot comporte. Mais ce Dieu créateur s'efforce de « perdre » les hommes et, pour procurer leur perte, il leur voile l'évangile de la gloire du Christ; il est l'ennemi du Christ, l'ennemi du Dieu dont le Christ est l'image. Notre texte, avec tout ce qui l'entoure, contient une profession de foi à la théologie dualiste¹. Et tous les grattages auxquels théologiens et commentateurs se sont livrés pour effacer cette profession de foi sont vains. Notons en terminant que les « incrédules »

1. Irénée (III, 7) lisait : « Dieu a aveuglé l'esprit des incrédules de ce siècle » et sa traduction qui supprime toute difficulté a eu par le passé une vogue énorme. Mais on est d'accord aujourd'hui à reconnaître qu'elle est un pur expédient.

dont le Dieu de ce siècle aveugle l'esprit ne sont pas les païens, mais les catholiques qui adorent le Dieu créateur, qui ne croient ni au Christ-Esprit, de III, 17 ni au Dieu dont ce Christ est l'image.

4. *Nous gémissons dans cette tente.*

D'après IV, 16-V, 8 il y a en chacun de nous l'homme extérieur, qui est le corps, et l'homme intérieur qui est l'âme. Le corps, notre domicile terrestre, est pour nous une tente qui nous pèse (réminiscence de *Sagesse* IX, 15). Nous gémissons dans cette tente et nous souhaitons que l'élément mortel soit absorbé par la vie. Nous le souhaitons d'autant plus que le corps nous tient éloignés du Seigneur. Nous désirons donc sortir du corps. Alors nous aurons un nouveau domicile qui ne sera autre que le ciel et nous serons avec Dieu. Voilà ce que nous enseigne ce morceau quand on en a déduit les versets 2, 3 et 4^b. Il rejette la résurrection et envoie l'âme au ciel dans la compagnie du Seigneur immédiatement après la mort. Il présente le chrétien aspirant à sortir de la prison du corps pour être avec Dieu.

Mais 2, 3 et 4^b nous font entendre une autre note. D'après eux ce que le chrétien désire c'est de revêtir le corps de la résurrection par-dessus son corps actuel sans passer par la mort. Ses gémissements viennent de ce que ce privilège sera réservé à ceux-là seuls qui, au moment de la parousie, seront

encore revêtus de leurs corps. Les versets 2, 3 et 4^b sont des retouches catholiques introduites dans une rédaction marcionite et destinées à la neutraliser. A ces retouches il faut ajouter 5 qui mentionne « le gage de l'Esprit »; voir I, 22. Le tout est un assemblage incohérent dans lequel théologiens et critiques se sont irrémédiablement empêtrés. Les critiques ont dit que Paul, quand il a écrit ceci, venait de faire connaissance avec la philosophie grecque et en avait adopté les idées sans cependant renoncer à la doctrine rabbinique de la résurrection. Mais la difficulté est de comprendre comment Paul a pu dire simultanément que le chrétien veut garder son corps et désire le quitter pour être avec Dieu. Et cette difficulté n'est même pas abordée par l'explication des critiques.

5. *Nous ne connaissons plus le Christ selon la chair.*

Le morceau V, 14-21 est un résumé de la dissertation que nous avons rencontrée dans l'*Épître aux Romains* IV, 25-VIII, 19¹, et il doit être éclairé par elle. Voici ce qu'il veut dire. Le Créateur s'est ingénié à faire pécher les hommes pour pouvoir ensuite, en toute justice, les faire mourir et les punir dans l'enfer. Mais le Dieu bon a eu pitié de nous. Au lieu de

1. L'*Épître aux Romains*, p. 24-37.

nous imputer nos péchés, il a résolu de nous réconcilier avec lui et de faire de nous ses enfants. Ceci n'était possible que si nous étions préalablement soustraits à l'empire du Créateur, et, par conséquent, la première opération à accomplir était de nous libérer du joug de notre tyran. Pour obtenir ce résultat Dieu est venu sur la terre vêtu d'un organisme éthéré et de forme humaine appelé le Christ (19 : « Dieu était dans le Christ », c'est-à-dire dans l'organisme éthéré). Le Christ n'ayant pas commis de péché n'était pas soumis à la loi de la mort qui ne frappe les hommes que parce que leur corps est un corps de péché, un corps produisant nécessairement le péché. Néanmoins Dieu n'a pas voulu l'exempter de la mort; il l'a traité comme un (corps de) péché (21). On va voir à l'instant pourquoi et comment cette disposition a procuré notre salut.

Le Christ a été mis à mort par les suppôts du Créateur. Mais le Christ est la tête d'un immense corps mystique dont font partie tous ceux qui croient en lui et dont la foi s'est manifestée par la réception du baptême. Quand le Christ a été mis à mort, tous ses membres ont été mis à mort avec lui (plus exactement ils sont mis à mort quand il dévient membres c'est-à-dire quand ils reçoivent le baptême). Ils ont donc payé le tribut qu'ils devaient en qualité de pécheurs à la mort, et le Créateur qui a assouvi sa colère ne peut plus rien sur eux; ils échappent à son empire. Et l'on voit maintenant pourquoi le

Christ est mort, et comment sa mort a procuré notre délivrance. Mais continuons.

Le Christ qui n'était pas tributaire de la mort, qui n'est mort que pour procurer notre salut, n'est pas resté au pouvoir de la mort. Il est ressuscité. Avec lui sont ressuscités tous ses membres, c'est-à-dire tous les chrétiens. Ils sont ressuscités et, jusqu'ici, tout ce qui s'est accompli en eux l'a été par le Christ. Le reste est laissé à leur activité. Ils ne doivent plus vivre que pour le Christ qui est mort pour eux (15). Or ils ne vivent pour le Christ que s'ils vivent de la vie du Christ qui, comme esprit divin, est en eux, qui d'ailleurs est leur tête et dont ils sont les membres. Et, pour vivre de la vie du Christ, ils ne doivent pas vivre selon la chair. Cette chair a été tuée au moment de leur baptême, ils ne doivent pas la laisser revivre (voir *Ro.* VIII, 9-10 et VI, 3-4). Les chrétiens ne sont plus dans la chair mais dans l'esprit. Conformément à ce principe Paul ne veut plus connaître personne selon la chair (16). Et, sans doute, il a connu le Christ selon la chair. Mais c'était avant sa conversion. Alors il se méprenait totalement sur le Christ qu'il considérait comme un roi national et à qui il attribuait un corps charnel. Depuis sa conversion il ne connaît plus le Christ selon la chair parce qu'il sait que le Christ n'a pas eu de corps charnel. Or tous ses compagnons, tous ceux qui partagent sa foi, pensent comme lui : « Si nous avons connu le Christ selon la chair, main-

tenant nous ne le connaissons plus ainsi ». Nous sommes en face d'un Paul fictif qui prêche la foi de Marcion.

6. *Pas d'accord entre le Christ et Béliar.*

La dissertation qu'on lit de VI, 14 à VII, 1 a trait aux mariages mixtes qu'elle compare à l'accord du Christ avec Béliar, c'est-à-dire à une chose dont la pensée seule fait frémir. Cet oracle disloque de nouveau le plaidoyer de Paul qui, interrompu une première fois à II, 15, avait repris à VI, 11-13 : il n'est donc pas de Paul. D'autre part il n'a pas le même auteur que le morceau de I *Cor.*, VII, 12-16 qui admet en principe les mariages mixtes. La morale rigoriste qu'il enseigne et le vocabulaire qu'il emploie (lumière et ténèbres) nous invitent à lui assigner une origine marcionite. Béliar, quelle que soit l'origine de ce terme, désigne le « Dieu de ce siècle », c'est-à-dire le Créateur qui est aussi représenté sous le symbole des ténèbres. Le conjoint « infidèle » auquel le chrétien et la chrétienne ne doivent pas s'allier est non pas un païen mais un adorateur de Béliar, c'est-à-dire un catholique.

Les trois textes bibliques qui sont censés prouver que le chrétien est le temple de Dieu et qui, en réalité, ne prouvent rien, puisqu'ils ne parlent pas de temple, sont des surcharges d'origine catholique.

7. *Le Christ qui était riche s'est fait pauvre.*

Dans VIII, 9 nous disons :

Car vous connaissez le bienfait de notre Seigneur Jésus-Christ, comme quoi pour vous il s'est fait pauvre de riche qu'il était, afin que vous fussiez enrichis par sa pauvreté.

Il met sous les yeux des Corinthiens l'exemple admirable de charité donné par le Seigneur Jésus qui, étant riche, s'est fait pauvre pour enrichir les hommes. Cet exemple est certes de nature à inspirer la charité aux Corinthiens. Mais voyons comment il est amené. La particule « car » qui l'introduit le présente comme servant à expliquer ce qui précède. Or au verset précédent Paul dit qu'il n'entend pas donner des ordres aux Corinthiens, mais qu'il leur signale la générosité des Macédoniens pour stimuler leur émulation. Cette pensée n'appelle aucune explication, et le verset 9 qui prétend l'expliquer ou la motiver, s'arroe un rôle bien inutile. Le verset 9 ne remplit pas la fonction qu'il est censé exercer. En revanche il sépare violemment les deux parties d'une même pensée qui est celle-ci : « Je n'entends pas vous commander, mais je vous signale la générosité dont les Macédoniens ont fait preuve (8) et je vous donne un conseil (10). » Le verset 9 est un intrus qui s'est affublé de la particule « car » pour faire croire qu'il venait compléter et justifier la pensée

précédente. Son véritable objectif est de proclamer la préexistence du Christ. Le verset II *Cor.*, VIII, 9 est l'un des trois ou quatre textes dont les théologiens se servent pour prouver la préexistence du Christ paulinien. Il est sûr que le Christ qui « de riche qu'il était s'est fait pauvre » est un Christ préexistant. Mais ce Christ est un produit marcionite : il n'est pas paulinien.

SECONDE LETTRE X-XIII

OCCASION DE LA LETTRE

Paul retourna à Corinthe vers 58, et, s'il faut en croire les *Actes*, XX, 3, il y séjourna trois mois. La communauté chrétienne de cette ville lui donna un spectacle humiliant. Non seulement un esprit de haine et de discorde y régnait, mais — chose plus affligeante — plusieurs de ses membres vivaient dans la débauche et la crapule. Paul déclara que si, lors de son prochain retour, les coupables n'avaient pas renoncé à leur vie désordonnée, il procéderait à leur exclusion. Il promit, d'ailleurs, de ne prendre aucune sanction qu'après un mûr examen et d'exiger la déposition de deux ou trois témoins avant de se prononcer sur l'indignité d'un membre de la communauté (XIII, 1-2). Puis il partit.

Mais il n'était pas seul à avoir fait des constatations. Les Corinthiens en avaient fait eux aussi. Ils

avaient remarqué que l'apôtre, si ferme dans ses lettres, avait perdu toute assurance pendant son séjour au milieu d'eux. Ses manières embarrassées manquaient de prestige et sa parole d'autorité (X, 10). Comme conclusion ils n'avaient rien pris au tragique ni même au sérieux de tout ce que Paul leur avait écrit et dit. Les rivalités, les haines continuaient de prospérer chez eux; le dévergondage des mœurs n'y était pas en baisse (XII, 20-21). Ajoutons que la quête avait paru suspecte. On disait que l'apôtre, qui avait toujours affecté de ne pas être à charge à la communauté, s'était lancé dans cette opération financière pour se procurer de l'argent par un moyen détourné (XII, 16-18).

Paul informé de cette situation écrivit une nouvelle lettre qui doit être placée plusieurs mois ou, en tout cas, plusieurs semaines après son départ de Corinthe. C'est cette seconde lettre que nous donnent les chapitres X-XIII sous déduction de divers suppléments qui doivent être signalés.

SUPPLÉMENTS

1. *La douceur et la bonté du Christ.*

Le premier supplément se trouve dans X, 1. Il consiste dans la proposition : « Je vous prie par la douceur et la bonté du Christ. » Cette interpolation dont le mobile est de présenter un Christ idéal et

surhumain introduit une incorrection syntaxique qui est souvent dissimulée dans les traductions mais qui est manifeste dans le grec où le pronom relatif « qui » est violemment séparé de son antécédent qu'il veut suivre immédiatement. On lisait dans le texte primitif : « Moi, Paul, qui, en face, suis humble et, absent, ai de l'audace. »

2. *Les armes de Paul.*

Le second supplément comprend le morceau X, 2^b-6 où l'apôtre accusé de marcher selon la chair répond qu'il ne se sert pas d'armes charnelles, mais qu'il veut détruire tout ce qui s'élève « contre la connaissance de Dieu. » Le programme de Paul, tel que l'exposent les épîtres aux Romains ¹ et aux Galates, n'est pas de procurer la connaissance de Dieu à des Juifs d'origine ou d'éducation qui déjà connaissent Dieu. Son objectif est d'apprendre à des gens qui ont entendu parler de la promesse faite à Abraham que cette promesse sera réalisée par le Christ, et que ceux-là seuls en bénéficieront qui sont fils d'Abraham par la foi au Christ. Le morceau X, 2^b-6 est en dehors de l'horizon de Paul. Cette impression est fortifiée par la fin du morceau où l'auteur déclare vouloir soumettre toute pensée à l'obéissance du Christ et se prépare à sévir contre toute désobéissance quand l'obéissance des Corin-

1. Voir l'*Épître aux Romains*, p. 13

thiens sera complète. L'obéissance qu'il a en vue est l'obéissance de l'intelligence, celle qui consiste dans l'adhésion de l'esprit c'est-à-dire dans la foi. Or cette obéissance les Corinthiens la pratiquent. La désobéissance dont ils donnent le spectacle consiste dans l'oubli des règles de la décence et de la dignité de vie (XII, 20-21); elle est d'ordre moral. L'auteur de l'interpolation la suppose d'ordre intellectuel. Il prend comme point de départ de ses spéculations un fait historique qu'il a préalablement déformé.

3. *Ceux qui se glorifient des travaux d'autrui.*

Le troisième supplément va de X, 12 à XI, 6. Paul commence par dire qu'il ne veut pas se comparer à certains personnages qui se font valoir eux-mêmes. Mais on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il parle ironiquement, car il ajoute avec dédain, 12^b : « Ils ne comprennent pas qu'ils se servent de leur propre jugement pour se magnifier eux-mêmes. » Ces personnages sont donc des vantards. Ils ont encore un autre défaut que mentionnent les versets 13-15 où nous lisons : « Nous ne dépassons pas la mesure, ce qui aurait lieu si nous nous glorifions des travaux d'autrui... » Paul, qui se borne à dire ici ce que lui et ses compagnons ne font pas, compte bien que nous compléterons nous-mêmes sa pensée. Achéons donc la phrase qu'il a voulu nous laisser deviner. Voici ce qu'il veut dire : « Eux ils se glorifient de travaux

qu'ils n'ont pas accomplis, qui ont été accomplis par d'autres; ils surfont leur activité; ils prétendent avoir porté l'évangile chez vous, ce qui n'est pas vrai puisque c'est nous qui sommes venus chez vous. En un mot ces vantards sont des charlatans qui mettent à leur compte les travaux évangéliques dont mes disciples et moi sommes les auteurs. » Nous sommes ici en présence de mystérieux prédicateurs qui ressemblent au geai de la fable se parant des plumes du paon, qui s'attribuent les travaux de Paul. Quels sont donc, parmi les contemporains de l'apôtre, les hommes qui ont émis des prétentions aussi mensongères, aussi extravagantes? On perdrait son temps à les chercher. Ils n'ont pas existé. Paul n'a point été spolié de ses travaux par les chrétiens de son temps. Et, par conséquent, la plainte formulée ici n'émane pas de lui.

Mais cette plainte est un écho. Un jour des hommes se sont rencontrés qui ont accusé leurs adversaires de ravir à Paul le mérite de ses conquêtes pour le reporter sur des concurrents, en d'autres termes de falsifier l'histoire des origines chrétiennes. Quels étaient ces concurrents au profit desquels la falsification avait été commise? Deux textes de la grande apologie de Justin nous apportent ici une lumière précieuse. Dans l'un (XXXIX, 3) nous lisons :

Douze hommes sortis de Jérusalem sont allés dans le monde. Ils étaient simples et ne savaient pas parler. Mais, par la puissance de Dieu, ils ont annoncé à *tout le*

genre humain qu'ils étaient envoyés par le Christ pour annoncer à tous la parole de Dieu.

Et l'autre (XLV, 3) redit la même chose en des termes un peu différents.

Les *apôtres* sortant de Jérusalem ont prêché partout la parole de Dieu.

Justin nous apprend ici que le monde a été évangélisé par les apôtres partis de Jérusalem, par les Douze, c'est-à-dire par les disciples immédiats de Jésus. Une dizaine d'années avant lui (vers 140) la même doctrine avait été mise dans la bouche du Christ par ces paroles célèbres (*Matthieu*, XXVIII, 19) :

Allez, enseignez les nations, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit. Voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation du siècle.

Justin ne fait que traduire en langage historique ce qui, chez *Matthieu*, est tourné en oracle.

Voilà la conception de l'histoire contre laquelle Paul, un Paul fictif, proteste. Eclairée par Justin sa plainte veut dire : « Cette prétendue évangélisation du monde par les Douze est une machine de guerre dirigée contre moi. C'est moi qui suis allé chez vous, Ephésiens, et non pas Jean. Et vous, Romains, c'est moi que vous avez vu et non pas Pierre. Les Douze s'attribuent mes travaux; je suis

spolié par les Douze. » Et cette plainte, dont les textes de Justin nous donnent la clef, nous explique à son tour le véritable objectif de la légende qui attribue l'évangélisation du monde aux Douze. Elle nous apprend que cette légende veut démolir Paul, le Paul historique, au profit des Douze et que son sens est celui-ci : « L'infâme Marcion prétend que Paul a été le seul ouvrier du Christ. Ne le croyez pas. Les vrais ouvriers du Christ, ce sont les Douze. Ce sont eux qui ont converti le monde à la religion du Christ. Ce sont eux d'ailleurs que le Christ a chargés de cette mission quand il a dit : Enseignez toutes les nations. »

4. *Les apôtres tout à fait supérieurs.*

S'il restait un doute sur le bien-fondé de ces conclusions il s'évanouirait devant XI, 5 où nous lisons :

J'estime n'être inférieur en rien aux apôtres tout à fait supérieurs, *tôn uperlian apostolôn.*

Les voilà les Douze avec leurs chefs Pierre, Jacques et Jean. On peut dire qu'ils sont désignés ici nommément, tellement il est impossible de se méprendre sur le sens du texte. L'expression : « apôtres tout à fait supérieurs » était manifestement employée par les adversaires de Paul pour relever le prestige des Douze. Paul s'en empare et dit : « Ces apôtres tout à fait supérieurs, comme vous aimez à

appeler les Douze, sachez donc que je suis autant qu'eux. » Maintenant que nous l'entendons se poser fièrement en égal des Douze, comment douter que ces mêmes Douze étaient aussi les personnages auxquels tout à l'heure il affirmait ironiquement ne pas oser se comparer et dont il déclarait en même temps avoir à se plaindre ? Donc, sans contestation possible, ce sont bien les Douze qui dans X, 12-18, ont dépouillé Paul des travaux de son apostolat. Dans XI, 1-5 un nouveau méfait leur est reproché. Ils sont accusés d'avoir altéré l'évangile et prêché un Christ mensonger auquel les Corinthiens n'ont pas su malheureusement refuser leur adhésion. Nous qui savons que, derrière Paul, se cache ici un disciple de Marcion, nous ne sommes pas surpris par cet acte d'accusation. Nous en démêlons le sens qui est celui-ci : « Je vous avais prêché un Christ spirituel, c'est-à-dire le Dieu bon descendu du ciel et venu sur la terre pour délivrer les hommes du joug du Créateur. Mais comme Eve à l'origine des temps, vous vous êtes laissé séduire par les suppôts de votre tyran, lesquels, en la circonstance, ont été les Douze. Ces individus vous ont prêché un Christ charnel ayant pour mission de fonder un royaume terrestre. Et vous les avez crus sur parole sous prétexte qu'ils étaient les apôtres tout à fait supérieurs. Je vous dis que je suis autant qu'eux. »

Voilà comment j'entends ce passage. Quant aux commentateurs, ils sont dans le désarroi complet.

La plupart d'entre eux prétendent que Paul ne vise pas du tout les apôtres proprement dits, mais uniquement des prédicateurs judaïsants qui se réclamaient indûment des apôtres. Quelques-uns cependant, tout en affirmant que les judaïsants auxquels Paul a ici affaire, ne sont pas les apôtres, accordent que Paul leur fait une réponse dans laquelle les apôtres sont quelque peu éclaboussés. Les uns disent que « les apôtres tout à fait supérieurs » sont non pas les Douze, mais les judaïsants inconnus qui travaillaient à Corinthe et que Paul magnifie pour se moquer d'eux. D'autres, en revanche, reconnaissent que ces apôtres tout à fait supérieurs doivent être les Douze ou, du moins, les principaux d'entre les Douze, à savoir Pierre, Jacques et Jean; mais, selon eux, les prédicateurs judaïsants qui combattent Paul et que Paul combat ne représentent pas les Douze. Tous ces expédients dépourvus de consistance se brisent devant les observations suivantes : a) Paul n'emploie la formule « les apôtres tout à fait supérieurs » que parce que les Corinthiens la lui ont jetée à la face; or on n'arrive pas à concevoir que les Corinthiens aient désigné ainsi des prédicateurs autres que les Douze; b) Dans l'hypothèse où des prédicateurs judaïsants se seraient réclamés indûment des Douze, Paul aurait dû leur répondre : « Vous n'avez pas le droit de vous réclamer des Douze, vous ne les représentez pas; le Christ que vous prêchez n'est pas celui des Douze ».

Or il accuse bien certains prédicateurs mystérieux de prêcher « un autre Christ », mais il se borne ensuite à ajouter qu'il n'est pas inférieur aux apôtres absolument supérieurs, c'est-à-dire aux Douze. De ce qu'il dit et de ce qu'il ne dit pas on doit nécessairement conclure que cet « autre Christ » est prêché par les Douze; c) l'argumentation de XI, 1-6 est intelligible quand on la met dans la bouche d'un Paul fictif combattant, vers 140, les évêques catholiques qui se réclament des Douze; mais elle est dépourvue de toute espèce de sens quand on l'attribue au Paul de l'histoire s'adressant vers l'an 56 aux Corinthiens.

5. *Encore les apôtres tout à fait supérieurs.*

Le quatrième supplément, le plus long de tous, va de XI, 12^b à XII, 12. Dans une page animée d'un souffle puissant et qui compte parmi les plus belles du Nouveau Testament, Paul y fait son apologie. Il sait que se glorifier est l'acte d'un insensé. Mais cet acte, ses adversaires, en le commettant les premiers, l'ont contraint à le commettre lui-même. Il fait donc l'insensé. Cela lui coûte énormément. Mais enfin il le fait : il se glorifie. De quoi? D'abord des avantages de la chair. Ses adversaires se vantent d'être fils d'Abraham. Eh bien, il est, lui aussi, fils d'Abraham. De quoi encore? Des travaux accomplis pour le Christ. Ses adversaires se vantent d'être les ouvriers du Christ. Eh bien, il est, plus qu'eux,

l'ouvrier du Christ. Il a travaillé plus qu'eux, souffert plus qu'eux pour la cause du Christ, sans compter qu'il a le souci de toutes les églises. De quoi va-t-il encore se glorifier? De sa faiblesse. A Damas il n'a échappé à la mort qu'en descendant par une fenêtre dans une corbeille le long du mur de la ville. Et après cela? Il a été ravi, il ne sait comment, au troisième ciel, dans le paradis. Et là il a entendu des paroles ineffables. Mais, pour ne pas être enflé d'orgueil, il a reçu une épine dans la chair; un ange de Satan l'a souffleté. Telle est l'apologie que Paul fait de lui-même. Elle se termine par cette déclaration que nous avons déjà entendue XII, 11 : « Je n'ai été inférieur en rien aux apôtres tout à fait supérieurs. »

Si les envolées oratoires pesaient quelque chose dans les balances de la critique, celle dont on vient de lire une pâle analyse serait d'un poids immense et emporterait de haute lutte notre adhésion. Toutes les littératures de la terre réunies contiennent, en effet, peu d'accents d'une éloquence plus entraînante. Mais cette fanfare sonore ne peut tout de même pas nous faire oublier la question capitale qui est celle-ci : Quels sont ces hommes qui se vantent d'être les fils d'Abraham, d'être les ouvriers du Seigneur, qui écrasent Paul de leur dédain, qui avec les louanges dont ils se couvrent eux-mêmes font les insensés, qui ont acculé Paul à la nécessité de se vanter lui aussi et de leur dire : « Je suis autant que

vous, je suis plus que vous »? Voyons où aboutit le panégyrique de l'apôtre. Sa conclusion est dans cette phrase finale : « Je n'ai été inférieur en rien aux apôtres tout à fait supérieurs. » Nous sentons bien d'ailleurs qu'il y a ici ce que la rhétorique appelle une litote et que la vraie pensée de Paul est celle-ci : « Vous me parlez toujours de vos apôtres tout à fait supérieurs; sachez donc que je suis plus qu'eux. » Mais ceci est un détail. On vient de voir que « les apôtres tout à fait supérieurs » sont les Douze, doivent nécessairement être les Douze. La véhémentement apologie de XI, 13, XII, 12 est donc dirigée contre les Douze. C'est aux Douze qu'elle reproche d'être des vantards. Si encore elle n'articulait contre eux que ce grief! Mais elle en formule un autre incomparablement plus grave, un autre dont je n'ai pas encore parlé et qu'il est temps maintenant de mentionner. On lit dans XI, 13 :

Ces hommes sont de faux apôtres, des ouvriers trompeurs qui se déguisent en apôtres du Christ. Et cela ne doit pas surprendre; car Satan lui-même se déguise en apôtre de lumière. Il n'est donc pas étonnant que ses ministres se déguisent en ministres de justice. Mais leur fin sera selon leurs œuvres.

Voilà les Douze, notamment Pierre, Jacques et Jean, traités de ministres de Satan! Que veut-on de plus pour conclure que le Paul qui parle ici est un Paul fictif?

L'apologie de XI, 13-XII, 12 est une interpolation comme celle que nous avons constatée dans X, 12-XI, 6. Ces deux pièces, ont la même origine, elles poursuivent le même but. J'ajoute ici qu'elles sont intimement liées l'une à l'autre et que la seconde est la suite de la première. Nous sommes aux environs de 140. Marcion qui prêche un Christ spirituel, a mis ce Christ sous le patronage de Paul, il a fait de Paul le docteur de la religion marcionite. Il a décrété que le christianisme vulgaire — celui qui seul existait quand lui, Marcion, a fait son entrée sur la scène — est un travestissement de la doctrine apportée par Jésus, et il a rendu les Douze responsables de ce travestissement. Les évêques catholiques ont répondu que Paul n'était rien auprès des Douze qui avaient vécu dans la compagnie de Jésus et à qui d'ailleurs était due l'expansion du mouvement chrétien dans le monde. Paul intervient alors en personne et à la défense des Douze, il oppose sa propre défense. Dans X, 12-XI, 6 il a dit : « Ce ne sont pas les Douze qui ont converti le monde; c'est moi. Et les Douze, en s'attribuant l'expansion du christianisme, me dépouillent de mes travaux. » Il poursuit sa campagne dans XI, 13-XII, 12 et dit : « Les Douze — Pierre, Jacques et Jean en tête — sont les ouvriers du Créateur, les ouvriers de Satan. Ils se vantent d'être les fils d'Abraham; je le suis comme eux. J'ai travaillé et souffert pour le Christ beaucoup plus qu'eux. Et puis, j'ai été — sans que je

puisse dire comment — ravi au troisième ciel, au ciel où réside le Dieu bon. »

Paul attaque les Douze. Mais, aux environs de 140, les Douze ne se vantaient pas eux-mêmes; on les vantait. Et leurs panégyristes étaient les évêques catholiques qui, se donnant comme les héritiers de la pensée des Douze, avaient intérêt à rehausser ces personnages. Paul tient compte de cette situation. Le plus ordinairement il tombe à bras raccourcis sur les Douze : alors il est censé écrire aux Corinthiens de l'an 56. Mais ça et là, il se rappelle que son intervention a lieu en réalité aux environs de 140 et qu'il s'adresse à tous les chrétiens du milieu du second siècle. Alors il assène des coups de massue aux évêques et il reproche aux fidèles de se laisser mener par ces individus qui les exploitent. Ainsi s'explique XI, 4 où Paul dit en substance ceci : « Vous écoutez le premier venu qui vous prêche un autre Jésus que je ne vous ai pas prêché... »; ainsi s'explique également XI, 19-20 : « Vous supportez volontiers les insensés, vous qui êtes sages. Vous supportez qu'on vous asservisse, qu'on vous mange, qu'on dispose de vous, qu'on s'élève au-dessus de vous... » Ceux qui « mangent » les Chrétiens ce sont les évêques de 140 qui savent déjà qu'une des tâches principales du berger est de tondre ses brebis¹. Et

1. Voir *La première épître aux Corinthiens*, p. 59. Montan éleva à la hauteur d'une institution apostolique et organisa une pratique qui, depuis longtemps, était courante.

ceux qui s'élèvent au-dessus des chrétiens, ce sont les mêmes évêques qui, au dire d'Herma, se réservent la première place et s'initient à l'art de la parade.

Encore un mot sur l'apologie XI, 13-XII, 12. L'auteur l'a accrochée au texte — authentique — XI, 12 où Paul, qui vient de se vanter de n'avoir jamais été à charge aux Corinthiens, déclare qu'il ne leur sera non plus jamais à charge. Le lecteur, qui a entendu Paul faire son panégyrique, voit sans surprise ce panégyrique continuer, et il passe sans s'en apercevoir de l'apologie historique à l'apologie fictive. La transition est donc ménagée habilement. Pas si habilement pourtant qu'un raccord n'ait dû être fabriqué. Cela tient à ce que notre morceau dont le fond est apologétique débute par une attaque violente contre les Douze : « Ces hommes-là sont de faux apôtres. » Ce début n'a aucun point de contact avec le texte de Paul qui expliquait pourquoi il ne sera jamais à charge aux Corinthiens, dit : « J'agirai ainsi pour enlever tout prétexte à ceux qui cherchent un prétexte de se glorifier de moi. » Pour créer ce point de contact l'interpolateur a modifié le texte et y a ajouté ces mots : « Afin qu'ils soient trouvés comme nous ». Ce faisant il n'a obtenu d'autre résultat que de mettre les commentateurs dans un embarras inextricable, car ce bout de phrase n'a aucun sens plausible. Nous sommes donc en présence d'une tentative qui n'a pas abouti.

6. *L'ethnarque d'Arétas.*

Au cours de son apologie Paul nous renseigne sur sa vie. Les renseignements qu'il fournit ajoutent à ceux qui nous viennent des *Actes* des précisions dont deux seulement peuvent être contrôlées. Disons tout de suite que le contrôle n'est pas favorable. Paul nous dit qu'il s'enfuit de Damas pour échapper à l'ethnarque du roi Arétas. Or Damas semble avoir été pendant tout le premier siècle de l'ère chrétienne sous la puissance romaine. En tout cas, à supposer que le roi arabe Arétas IV en ait été le maître, cela n'a pu arriver qu'après la mort de Tibère, c'est-à-dire au plus tôt en l'an 37. Et comme le voyage de Paul à Damas — voyage mentionné dans les *Actes* — doit être placé avant cette date, on ne voit pas comment l'apôtre aurait été obligé de quitter Damas pour échapper à la police d'Arétas. Loisy, *Les Actes des apôtres*, p. 420 conjecture que ce roi avait, du consentement des Romains, un représentant à Damas chargé de maintenir l'ordre dans le quartier arabe de cette ville. Mais cette hypothèse imaginée uniquement pour sauver notre texte, est bien invraisemblable. Le système des polices multiples, là où il a fonctionné, a toujours favorisé les malfaiteurs qui, poursuivis dans un quartier, se réfugiaient dans l'autre. Il a été parfois imposé à des gouvernements faibles qui l'ont subi malgré eux. Mais les Romains, à qui Arétas n'était pas en mesure de faire la loi,

n'ont pu s'ingénier eux-mêmes à rendre la police de Damas impraticable. D'ailleurs que gagne-t-on à supposer que la puissance romaine a laissé à Arétas le soin de faire surveiller le quartier arabe de Damas! Paul, qui faisait sa propagande auprès des Juifs d'origine ou d'éducation, n'avait pas l'occasion d'aller dans le quartier arabe. Et si, par hasard, il s'y était aventuré, il pouvait, à la première alerte, passer prestement dans le quartier romain sans être réduit à descendre par une ouverture creusée dans la muraille de la ville. En somme, rien ne s'oppose à ce que le récit des *Actes* IX, 21 soit historique. Et la précision qu'ajoute II *Cor.*, XI, 33 est un artifice qui simule des renseignements personnels pour nous en imposer.

7. Date de la vision de Paul.

La même observation s'applique au texte de XII, 2. Paul qui nous entretient ici d'une vision dont il a été favorisé, tient à nous faire savoir que, depuis lors, quatorze ans se sont écoulés. Cette préoccupation chronologique nous avertit que nous sommes en face d'un événement qui a été capital dans la vie de l'apôtre. Rien de pareil n'a eu lieu depuis cette date; rien de pareil non plus n'avait eu lieu auparavant. Cette vision est une cime unique sur laquelle s'arrêtent immédiatement les regards de Paul dès qu'ils se tournent vers le passé. Or les

Actes rapportent que Paul eut une vision quand il fut terrassé sur le chemin de Damas. Cette faveur céleste eut, dans la vie de l'apôtre, une importance à laquelle rien ne saurait être comparé, puisque c'est elle qui retourna Paul, qui déplaça l'axe de sa mentalité, de son activité. Concluons que l'auteur de II *Cor.*, XII, 2, se réfère à la vision rapportée par les *Actes*. Il s'y réfère; mais il ajoute que quatorze ans se sont écoulés depuis ce fait merveilleux. Ici il se trompe, car, entre le drame du chemin de Damas et la seconde épître aux Corinthiens, plus de quatorze ans ont passé. Et comme Paul n'a pas pu commettre une pareille erreur, nous ne pouvons échapper à cette conséquence que le Paul qui se met ici en scène est un Paul fictif. Nous étions déjà arrivés plusieurs fois à ce résultat; le texte XII, 2 nous y ramène une fois de plus.

CONCLUSION

Deux lettres réunies et munies d'amples suppléments : voilà la seconde épître aux Corinthiens. Dans les suppléments Paul a la sollicitude de toutes les églises, il fait la guerre aux apôtres et il s'efforce de nous conduire au ciel. Mais dans les lettres ses préoccupations sont toutes d'ordre matériel et tendent à affermir son autorité ébranlée. Or les suppléments nous mettent en face d'un Paul fictif; seules les lettres présentent le Paul de l'histoire.

ÉPITRE AUX GALATES

Je laisse aux doctes le soin de décider d'où venaient les Galates dont notre épître s'occupe et où ils habitaient. J'arrive au fait.

Les églises fondées par Paul dans la Galatie — soit du nord soit du sud — se composaient avant tout d'anciens juifs que l'apôtre avait rencontrés dans les synagogues et qu'il avait gagnés à sa propagande. Mais elles comprenaient aussi quelques anciens prosélytes incirconcis. Plusieurs de ces derniers, séduits par des coreligionnaires d'origine juive qui prétendaient être les interprètes autorisés de la pensée de Paul, s'étaient laissé imposer le joug de la circoncision. D'autres qui résistaient encore aux sollicitations des judaïsants étaient sur le point de succomber.

RÉDACTION PAULINIENNE

Informé de cette situation Paul rabroue les Galates (I, 6-7); il les prend par le sentiment en

évoquant les souvenirs du passé (IV, 13-20); mais surtout il les raisonne. Seuls ses raisonnements importent ici : faisons connaissance avec eux.

Ils sont au nombre de trois. Dans l'un d'eux (V, 11) Paul répond aux judaïsants qui se donnaient comme les interprètes de sa pensée : « Si je prêche encore la circoncision, pourquoi suis-je persécuté? » C'est un démenti que suit (12) une galéjade. Il suffit de le mentionner, lui et la plaisanterie qui l'accompagne.

1. La promesse faite à Abraham.

Le second argument est exposé dans III, 6-29 (sous déduction de certains suppléments dont nous parlerons plus loin). C'est l'argument capital. Pour le comprendre quelques notions préliminaires sont indispensables. Il faut donc savoir que, entre Paul et les judaïsants qui ont séduit les Galates, il y a accord sur trois points et conflit sur un quatrième. On est d'accord premièrement à croire qu'une promesse a été faite à Abraham; on est également d'accord sur l'objet de cette promesse; enfin on s'accorde à admettre que seuls les fils d'Abraham participeront à sa promesse. Le conflit porte sur les conditions requises pour être fils d'Abraham. Les judaïsants disent : « On n'est fils d'Abraham que par l'observation de la loi et notamment par la circoncision; d'où il suit que ceux-là seuls partici-

peront à la promesse faite à Abraham qui observent la loi et, avant tout, qui sont circoncis ». « Non, réplique Paul, on n'est fils d'Abraham que lorsqu'on a la foi qu'a eue Abraham; et ceux-là seuls qui croient participeront à la bénédiction d'Abraham le croyant (9). » Ce point étant seul en litige Paul ne s'occupe guère que de lui et, pour l'établir, il a recours à une laborieuse argumentation dont la pensée est celle-ci : « La promesse ayant été faite avec cette clause qu'elle serait obtenue par la foi, la loi survenue quatre cent trente ans plus tard ne peut pas annuler la disposition primitive, car si elle l'annulait, elle abolirait la clause essentielle de la promesse et, par conséquent, elle abolirait la promesse elle-même. Si, en effet, l'héritage vient par le moyen de la loi, il ne vient plus par le moyen institué au moment où la promesse fut faite, attendu que Dieu fit son don à Abraham avec cette clause qu'on l'obtiendrait par la foi. » Théoriquement sa thèse est que le moyen utilisé par Dieu pour obtenir la promesse est la foi à cette promesse. Mais, en réalité, ce moyen tel qu'il le conçoit est la foi au Christ chargé par Dieu de réaliser la promesse. Pour accorder la thèse théorique avec la thèse réelle il a été obligé de trouver le Christ dans le texte qui promet la bénédiction à la « postérité » d'Abraham. Et, par un tour de force prodigieux, il l'y a trouvé.

Ce qui préoccupe Paul c'est d'établir solidement

contre les judaïsants la nécessité de la foi comme moyen de participer à la promesse. Quant à nous notre attention est attirée d'un autre côté. Ce qui nous intéresse c'est de connaître la promesse elle-même, de savoir quel en était l'objet. Mais Paul n'a pas éprouvé le besoin de s'expliquer sur ce point qui ne donnait lieu à aucune contestation. Il n'a pas dit — parce que c'eût été inutile — comment on devait entendre la promesse; il s'est contenté à son sujet de quelques mentions. Recueillons-les.

Nous remarquons d'abord que Paul parle de « la promesse » (17, 18, 29), mais aussi des « promesses » (16, je néglige 21). Pourquoi ces deux appellations? Il n'y a eu qu'une promesse en ce sens que Dieu s'est engagé à faire un don à Abraham. Mais Dieu a renouvelé cet engagement à diverses reprises et en a donné plusieurs formules que l'on peut voir dans la Genèse. Les deux expressions sont donc, toutes deux, légitimes et, toutes deux, elles ont leur raison d'être. Quand Paul parle de la promesse au singulier, il a en vue le don que Dieu a pris l'engagement de faire à Abraham et à sa postérité. Quand il parle des promesses, il se réfère aux multiples formules de la promesse que la Genèse nous présente.

Ces formules se ramènent à deux groupes. L'un comprend les textes où (selon les LXX que Paul a utilisés) il est question d'une bénédiction. Dans XII, 3 Dieu dit à Abraham : « Toutes les tribus de la

terre seront bénies en toi. » Dans XVIII, 18 : « Abraham deviendra un peuple grand et nombreux, et tous les peuples de la terre seront bénis en lui. » Dans XXII, 18 : « Tous les peuples de la terre seront bénis dans ta postérité. »

A l'autre groupe appartiennent les textes où Dieu s'engage à donner le pays de Chanaan à Abraham et à sa postérité. Dans XIII, 15 : « Tout le pays que tu vois, je te le donnerai à toi et à ta postérité pour toujours. » Dans XV, 7 : « Je suis le Seigneur qui t'ai fait sortir du pays des Chaldéens pour te donner cette terre de manière que tu en hérites. » Dans XVII, 8 : « Je te donnerai à toi et à ta postérité après toi cette terre où tu voyages en étranger, tout le pays de Chanaan en possession perpétuelle. »

Ces deux groupes des pensées se complètent l'un l'autre¹.

Dans *Gal.* III, 8, Paul, préoccupé de prouver que la foi est le moyen de participer à la promesse, se réfère au premier groupe, car il rappelle que toutes les nations seront bénies en Abraham. Mais, dans III, 6-29, à quel groupe se réfère-t-il? Etudions de près ses textes. Il parle deux fois d'héritage. Dans

1. Selon Paul les nations seront bénies en Abraham en ce sens qu'elles participeront à la bénédiction reçue par Abraham; et cette bénédiction reçue par Abraham c'est le don de la terre de Chanaan qui lui a été fait par Dieu. C'est ce qui résulte de 14 où on lit que la bénédiction d'Abraham est répandue sur les nations par le Christ. Dans l'hébreu XII, 3 et XVIII, 18, signifient que les nations porteront envie à la race d'Abraham.

III, 18 il dit : « Si l'héritage vient de la loi, il ne vient pas de la promesse; or c'est par la promesse que Dieu en a fait don (a fait don de l'héritage) à Abraham ». Et, dans III, 29 : « Si vous appartenez au Christ, vous êtes donc la postérité d'Abraham. héritiers selon la promesse. »

Or nous lisons dans *Gen.* XV, 7 : « Je suis le Seigneur qui t'ai fait sortir du pays de Chanaan pour te donner cette terre de manière que tu en hérites. » Voilà le texte où Paul a pris son idée de l'héritage conféré à Abraham. Continuons. Dans III, 16, après avoir dit que les promesses ont été faites à Abraham et à sa postérité, il ajoute : « Il n'est pas dit « et aux postérités » comme à plusieurs, mais « et à ta postérité » comme à un seul. On voit clairement qu'il cite une formule scripturaire sans en rien changer, puisqu'il prend soin de rapporter la particule « et ». Il doit y avoir quelque part dans la Genèse un ou plusieurs textes offrant le tour de phrase « et à ta postérité ». Il y en a deux, en effet, et il n'y en a que deux. Ce sont ceux de *Gen.* XIII, 15; XVII, 8 (voir plus haut). Et nous avons acquis deux fois la preuve que, dans *Gal.* III, 16-29, Paul se réfère aux textes de la Genèse dans lesquels Dieu promet la terre de Chanaan en héritage à Abraham et à sa postérité.

La possession de la terre de Chanaan : voilà donc l'objet de la promesse faite par Dieu à Abraham et à sa postérité. Or cette postérité c'est avant tout le

Christ; mais c'est aussi la masse de ceux qui appartiennent au Christ par la foi. Nous avons ici la thèse qui plus tard sera de nouveau formulée dans l'épître aux Romains¹.

Dans les deux épîtres l'objet de l'espérance chrétienne est la possession d'un royaume terrestre; et le Christ est le personnage chargé par Dieu d'assurer la possession de ce royaume. Dans les deux épîtres le Christ est le représentant d'Abraham; c'est là qu'est son titre de noblesse et non dans une prétendue descendance de David. Et ce représentant d'Abraham a pour mission de réaliser la promesse dont le grand patriarche fut jadis gratifié. Le programme dont il doit assurer l'exécution, mais qui émane de Dieu, est d'ordre politique; il consiste dans la fondation d'un royaume terrestre. Seulement dans l'épître aux Galates ce royaume a pour frontières les frontières de la terre de Chanaan : c'est le royaume d'Israël. Il a existé dans les temps passés; il est disparu depuis plusieurs siècles; mais il va être restauré. Dans l'épître aux Romains, au contraire, à en juger par IV, 3 qui parle de l'héritage du monde, ce royaume s'est élargi, il n'est plus renfermé dans les frontières de Chanaan. Et le Christ qui doit venir ne va pas se borner à restaurer l'ancien royaume d'Israël; il va fonder l'empire du monde.

1. *L'Épître aux Romains*, p. 13.

2. *Les deux fils d'Abraham.*

Le troisième argument se lit dans IV, 21-31 (abstraction faite de certaines additions qui seront signalées plus loin). Paul, qui vient de donner libre cours aux effusions de son cœur, utilise ici l'histoire des deux fils d'Abraham. L'un de ces fils était né selon la chair de la femme esclave; l'autre était né selon la promesse de la femme libre. Or seul le fils de la femme libre hérita. Les Galates sont, comme Isaac, les fils de la promesse. Ils sont donc les fils de la femme libre.

Naturellement ce que Paul veut prouver, c'est que les Galates, fils selon la promesse donc fils de la femme libre, sont libres en ce sens qu'ils ne sont pas soumis aux observances légales. Et cet objectif, qui est le sien, n'a pour nous qu'un médiocre intérêt. Mais notre curiosité est piquée par le texte scripturaire suivant qui est amené au cours de l'argumentation (30) : « Que dit l'Écriture? Chasse l'esclave et son fils car le fils de l'esclave n'héritera pas avec le fils de la libre ». Il va sans dire que l'héritage en question est celui que Dieu a promis à Abraham, c'est-à-dire la terre de Chanaan. Les chrétiens fils du grand patriarche selon la promesse, fils de la femme libre, posséderont ce pays sous la conduite du Christ qui va revenir y fonder son royaume.

RÉDACTION MARCIONITE

1. *La loi promulguée en vue des transgressions.*

Revenons à l'argumentation III, 6-29 qui traite de la promesse faite à Abraham. Elle n'est pas d'un seul tenant : tant s'en faut. Les éléments qui la composent sont séparés en plusieurs tronçons. Examinons maintenant le morceau suivant formé de textes qui séparent ces tronçons.

III, 10 : Car tous ceux qui sont sous le régime des œuvres de la loi sont sous la malédiction, car il est écrit : Maudit soit quiconque n'accomplit pas tout ce qui est écrit dans le livre de la loi. — 13 : Le Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi étant devenu malédiction pour nous parce qu'il est écrit : Maudit soit quiconque est pendu au bois. — 19a : Pourquoi donc la loi? Elle a été ajoutée en vue des transgressions.

Ce morceau doit être étudié d'abord en lui-même, puis dans ses rapports avec la thèse de Paul sur la promesse faite à Abraham. Si nous le considérons en lui-même, la première chose qui nous frappe, c'est que ses éléments, bien que séparés dans la réalité, ont entre eux une connexion logique. Etant donné, en effet, que les infractions à la loi sont toutes punies de malédiction, il est bien évident qu'aucun de ceux

qui sont sous le régime des œuvres de la loi n'échappe à la malédiction, attendu qu'aucun n'évite complètement d'enfreindre la loi. Et, si tous les hommes sont sous la malédiction de la loi, on ne peut être surpris d'apprendre que le Christ est venu pour nous délivrer de cette malédiction. D'autre part ce n'est sûrement pas par hasard que la loi est une source de malédiction pour tous ceux qui sont sous son régime. Un résultat si universel a dû nécessairement être prévu et voulu. D'où la légitimité de l'inférence : « Elle a été ajoutée en vue des transgressions. »

Donc les éléments de notre dissertation se relient bien entre eux. Mais que disent-ils? Que le Christ nous a rachetés. On rachète les captifs; on les rachète au vainqueur qui les tient sous sa domination; et l'on donne un prix en paiement. De qui les hommes étaient-ils captifs? A qui ont-ils dû être rachetés? Et, pour faire le rachat, quel prix le Christ a-t-il versé en paiement? Mystère! Mais passons. Que disent encore nos textes? Que, pour nous racheter, le Christ est devenu « malédiction pour nous », conformément à un texte du Deutéronome XXI, 23 d'après lequel tout pendu au bois est maudit; et que, devenant lui-même malédiction, il nous a rachetés de la malédiction. Cette malédiction que le Christ a encourue doit être le prix qu'il a versé en paiement pour nous, puisque c'est elle qui lui a permis de nous racheter. Et la malédiction que nous avons nous-mêmes encourue était la cause de la captivité dans

laquelle nous étions plongés. Ces renseignements nous donnent en partie la clef du mystère signalé ci-dessus. Mais ils ne nous procurent un peu de lumière que pour nous plonger dans un mystère plus formidable. Car enfin la malédiction que nous avons encourue était celle de Dieu puisque nous l'avions encourue à cause de nos péchés. C'est donc à la malédiction de Dieu que le Christ s'est, lui aussi, soumis; et c'est cette malédiction — dont sa mort sur la croix est l'attestation consignée dans l'Écriture elle-même — qu'il a donnée en paiement! A qui a-t-il pu faire ce paiement sinon à Dieu? Et comment comprendre que le Christ maudit par Dieu a fait de la malédiction dont il était victime un paiement?

Mais nous ne sommes pas au bout de nos surprises. On lit dans 19^a que la loi a été ajoutée « en vue des transgressions ». Qu'est-ce que cela veut dire? Faut-il entendre que la loi a été donnée pour réprimer les transgressions? Ou bien, au contraire, la destination de la loi est-elle de multiplier les transgressions? Estius avoue que cette seconde interprétation est de beaucoup la plus probable. Et il rappelle à ce propos le texte de *Ro.* V, 20 où nous lisons que la loi est intervenue pour multiplier le péché. Le rapprochement est, en effet, décisif. L'oracle de *Gal.* III, 19^a nous met donc en présence d'un Dieu qui a promulgué la loi exprès pour multiplier les transgressions. D'autre part le verset III, 10 nous

apprend que ce Dieu punit de sa malédiction toutes les transgressions à cette loi. Nous concluons d'abord que ce Dieu a voulu maudire tous les hommes; qu'il y a d'ailleurs réussi comme le prouve III, 10. Et comme le Dieu mauvais de Marcion répond seul à ce signalement, notre seconde conclusion est que la petite dissertation III, 10, 13, 19^a est d'origine marcionite tout comme le texte de *Ro.* V, 20 auquel elle est intimement apparentée.

2. *Enchevêtrement artificiel de textes divergents.*

Maintenant que nous sommes fixés sur l'origine de III, 10, 13, 19^a, nous pourrions arrêter là nos investigations. Continuons cependant. Pour cela faisons abstraction des résultats acquis, oublions que la thèse sur la malédiction portée contre tous les hommes n'est pas, ne peut pas être de Paul; et confrontons-la avec la thèse relative à la condition requise pour être enfant d'Abraham. Il est tout naturel qu'un auteur s'attache à une thèse, puis, après l'avoir démontrée, passe à une autre. On ne pourrait donc être surpris de voir Paul prouver d'abord que, pour être enfant d'Abraham, pour participer à sa bénédiction, c'est-à-dire à l'héritage qui lui a été promis on doit avoir la foi (la foi au Christ qui est la postérité d'Abraham); puis, cela fait, expliquer que tous les hommes sont sous le coup d'une malédiction dont le Christ est venu les

délivrer. Mais ce n'est pas ainsi que nos deux thèses se présentent. Elles ne viennent pas l'une à la suite de l'autre. Elles sont enchevêtrées l'une dans l'autre. De 6 à 9 il est question d'Abraham, de sa bénédiction de la condition requise pour y participer. Avec 10 et 13 nous apprenons que les hommes sont sous le coup d'une malédiction dont le Christ est venu les délivrer. Nous revenons, avec 14^a, et 16-18 à la bénédiction d'Abraham. Puis 19^a nous ramène à la malédiction. Et enfin 29 nous ramène à son tour à l'héritage d'Abraham. Intimement mêlées l'une à l'autre les deux thèses sont censées se prêter un mutuel appui. Et il en est bien ainsi si l'on ne tient compte que des indications de la syntaxe. Relisons 9 et 10.

Donc ceux qui croient seront bénis avec Abraham le croyant. (10) *Car* tous ceux qui sont sous le régime des œuvres de la loi, sont sous la malédiction, car il est écrit : Maudit soit quiconque ne pratique pas tout ce qui est dans le livre de la loi et ne l'observe pas.

Le verset 10 se présente comme le développement de 9 qu'il explique et motive.

Même spectacle dans 13 et 14 :

Le Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi étant devenu malédiction pour nous, car il est écrit : Maudit soit quiconque est pendu au bois; (14) *afin que* la bénédiction d'Abraham arrive aux nations en Jésus-Christ.

Le verset 14 indique le but pour lequel le Christ a délivré les hommes de la malédiction.

Prenons enfin 19^a et 19^b;

Pourquoi la loi? Elle a été ajoutée en vue des transgressions (19^b) *en attendant* que vienne la postérité pour laquelle la promesse a été faite.

La première assertion dit que la loi a été instituée pour multiplier les transgressions et, par conséquent, pour amener les hommes à se faire maudire. La seconde explique que cette disposition avait, dans l'esprit de celui qui l'a prise, un caractère essentiellement transitoire; elle ne devait subsister qu'en attendant la venue du Christ pour lequel la promesse a été faite.

En somme nous avons devant nous trois groupes de pensées qui sont liées deux à deux. La syntaxe nous fait toucher du doigt l'articulation qui, dans chaque groupe, rattache la seconde pensée à la première. Son rôle s'arrête là. Adressons-nous maintenant à la logique et demandons-lui ce qu'elle pense de ces joints. Dans les groupes 13-14 la connexion est celle qui existe entre le moyen et la fin. Le Christ est devenu malédiction : voilà le moyen. Il est devenu malédiction « afin que » la bénédiction d'Abraham arrive aux nations, c'est-à-dire aux païens : voilà la fin. Or dans cette fin, que formule le verset 14, on aperçoit sans peine deux défauts

considérables. Son premier défaut est de se superposer à une autre fin formulée au verset 13. Là nous lisons que « le Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi étant devenu malédiction ». Ce qui veut dire que le Christ est devenu malédiction « pour » nous délivrer de la malédiction et que notre délivrance de la malédiction a été le but qu'il s'est proposé d'atteindre. La fin mise en avant par 14 fait double emploi avec la fin mentionnée par 13. C'est là son premier défaut. Elle en a un second. Elle dit que la malédiction encourue volontairement par le Christ aura pour bénéficiaires les païens. Est-ce que les Juifs n'en bénéficieront pas? Pourquoi donc ne sont-ils pas mentionnés? La lacune est d'autant plus étrange que le Christ a voulu délivrer les hommes « de la malédiction de la loi », et que, de cette malédiction de la loi, les juifs sont les premières victimes — même les seules victimes à rigoureusement parler — puisque eux seuls sont initiés aux observances de la loi. La vérité c'est que 13 et 14 sont reliés l'un à l'autre par une articulation artificielle et qu'ils ne sont pas faits l'un pour l'autre. Le verset 14 est comme une serrure dans laquelle a été insérée une clef (le verset 13) qui ne lui convient pas. La vraie clef a-t-elle disparu? Relisons 14 : « afin que la bénédiction d'Abraham arrive aux nations (aux païens) en Jésus-Christ ». Qu'est-ce qu'il faut pour que la bénédiction d'Abraham arrive aux païens en Jésus-Christ? Il faut évidemment

un moyen de transmission qui soit à la portée des païens, donc qui ne soit ni la génération charnelle ni la loi, puisque les païens ne descendent pas d'Abraham par la chair et qu'ils ne connaissent pas la loi. Or, au verset 9, il est question du moyen par lequel la bénédiction accordée est transmise. Le moyen indiqué est la foi; et l'indication est présentée comme une déduction tirée du texte de la Genèse que rapporte ladite bénédiction :

Donc (c'est-à-dire puisque Dieu a dit à Abraham que toutes les nations seront bénies en lui) ceux qui croient sont bénis avec Abraham le croyant.

Pour participer à la bénédiction d'Abraham il faut croire, il faut avoir la foi. La foi est le moyen de transmission de la bénédiction. Pourquoi Dieu a-t-il choisi ce moyen?

Afin que la bénédiction s'étende aux nations par le Christ

répond le verset 14. La serrure a trouvé sa clef. Le verset 14 est le but dont 9 est le moyen. Primitivement ces versets étaient articulés l'un à l'autre. Il a fallu un coup de violence pour les séparer et les faire servir à d'autres fins.

Je pourrais me dispenser d'étudier le groupe 9-10. Puisque 9 a pour point d'attache 14, la connexion qui existe aujourd'hui entre 9 et 10 doit être arti-

ficielle. Voyons pourtant si l'expérience va confirmer cette déduction (9) : « Donc ceux qui croient seront bénis avec Abraham le croyant (10) car tous ceux qui sont sous le régime des œuvres de la loi sont sous la malédiction ». On voit immédiatement que 10 avec sa particule « car », sert de preuve à 9 et en donne le pourquoi. Pourquoi ceux qui croient seront-ils bénis avec Abraham le croyant? C'est parce que ceux qui sont sous la loi sont maudits. Malheureusement la proposition énoncée au verset 9 ne comporte pas de preuve. Elle n'en comporte pas parce qu'elle est une conclusion déduite du texte de la promesse qui est citée dans 8. Dieu a dit à Abraham que toutes les nations seraient bénies en lui; donc ceux qui croient seront bénis avec Abraham le croyant. Le verset 9 conclut. Or les conclusions achèvent les preuves mais n'en acceptent pas. La preuve que 10 veut fournir n'a donc pas de raison d'être, ce qui pour une preuve est un sérieux inconvénient. Mais oublions ce détail. Il s'agit de prouver que ceux qui croient seront bénis avec Abraham le croyant. Comment 10 s'acquitte-t-il de cette tâche? En alléguant, avec un texte scripturaire à l'appui (« car il est écrit... ») que tous ceux qui sont sous le régime de la loi sont maudits. Mais cette considération, si elle a quelque valeur, ne vaut que pour les juifs puisque les juifs seuls étaient sous le régime de la loi. Elle n'atteint pas les païens qui ne connaissaient pas la loi, qui étaient, il est vrai, pressés par

les judaïsants de se mettre sous le joug mosaïque, mais qui n'avaient qu'à suivre les ordres de Paul pour sauvegarder leur liberté. Elle ne vaut même pas pour les juifs. Elle constate que tous les serviteurs de la loi sont maudits. Cette malédiction est certes un grand malheur pour ceux qui en sont les victimes. Mais entre ce malheur et le bonheur de ceux qui, parce qu'ils croient, participent à la bénédiction d'Abraham, le seul rapport qui puisse exister est un rapport de contraste et nullement un rapport de dépendance. L'état de malédiction dans lequel gémissent les observateurs de la loi est incapable de fournir une preuve à quoi que ce soit. Le verset 10 qui s'annonce comme devant démontrer et motiver 9, ne démontre ni ne motive rien. Puisqu'il n'accomplit pas la tâche qu'il prétend réaliser, il est artificiellement articulé à 9, et sa particule « car » qui constitue l'articulation est un trompe-l'œil. J'étais arrivé à ce résultat par voie de déduction; l'étude attentive de 9 et 10 a confirmé la justesse de mon calcul.

Reste à examiner le groupe 19^a, 19^b. Des deux pensées qui le composent l'une expose le but pour lequel la loi a été donnée; l'autre met en rapport avec la loi la venue de la postérité pour laquelle la promesse a été faite, c'est-à-dire la venue du Christ. La loi a été donnée pour multiplier les transgressions et, par conséquent, pour intensifier la malédiction, puisque à chaque transgression correspond une malé-

diction. Cette loi a été donnée en attendant que vienne le Christ qui doit réaliser la promesse faite à Abraham. Et c'est avec stupeur que l'on voit défilier ces deux dispositions qui se succèdent et se contredisent. Comment, en effet, concilier cette malédiction infligée de parti pris aux juifs avec la mission du Christ chargé de réaliser la promesse faite à Abraham? Et quelle manière de préparer la venue du Christ que de prendre les mesures voulues pour qu'il tombe dans un milieu où tous seront frappés de malédiction? Les textes dans lesquels ces pensées incohérentes sont juxtaposées ne sont pas faits l'un pour l'autre. Le verset 19^b ne complète pas 19^a qui ne le prépare pas. Ce qui a été établi « en attendant » la venue du Christ chargé de réaliser la promesse faite à Abraham, ce n'est pas la machine à multiplier les transgressions, c'est une autre chose. Et cette autre chose on n'a pas à la chercher bien loin. Au verset 18 nous lisons que « l'héritage (de Chanaan) fut accordé à Abraham par promesse ». C'est cette promesse qui a été faite en attendant que vienne le Christ qui doit la réaliser. Le verset 19^b s'articule à 18. Primitivement ces deux versets ne faisaient qu'une seule et même phrase au milieu de laquelle 19^a a été plus tard inséré.

J'ai soumis les versets III, 10, 13, 19 à deux enquêtes conduites selon des méthodes différentes; et ces deux enquêtes ont donné le même résultat. On peut donc affirmer avec une pleine assurance que

ces trois versets sont étrangers au texte primitif de l'épître aux Galates et qu'ils y ont été introduits aux environs de 140.

3. Paul apôtre des nations.

Je passe au long morceau qui va de I, 8 à III, 5 et, parmi les assertions qu'on y rencontre, je relève tout d'abord celles qui ont trait à l'apostolat de Paul. D'après I, 16 Paul a été chargé d'annoncer le Fils de Dieu « parmi les païens ». D'après II, 2 il a exposé aux chrétiens de Jérusalem l'évangile qu'il prêchait « parmi les païens ». Les notables ont reconnu que l'évangile (II, 7) lui avait été confié « pour les incirconcis ». En conséquence de quoi (II, 9) il a été convenu que Paul et Barnabé s'adresseraient « aux païens ». En un mot Paul est l'apôtre des païens.

Ouvrons maintenant les *Actes*. Paul, immédiatement après sa conversion (IX, 20) prêche dans les synagogues de Damas. Plus tard (XIII, 5) il annonce la parole de Dieu dans les synagogues de Salamine de Chypre. A Antioche de Pisidie (XIII, 14) il prêche dans la synagogue. Chassé d'Antioche il se rend à Icône et là encore, (XIV, 1) il va droit à la synagogue. Mais il y a des villes où les juifs ne sont pas assez nombreux pour avoir une synagogue. Tel est le cas de Philippes. Que fait Paul? Il conjecture que, à défaut de synagogue, on doit au moins y trouver

un modeste oratoire, que cet oratoire doit être placé près d'un cours d'eau permettant de faire les ablutions. Quand le jour du sabbat est arrivé (XVI, 13) il s'achemine vers la petite rivière qui coule près de la ville. Il y trouve, en effet, des femmes rassemblées. Il leur parle et l'une d'elles, Lydie « femme craignant Dieu » se fait baptiser avec sa famille. A Thessalonique « les juifs, nous dit l'auteur des *Actes* (XVII, 1), avaient une synagogue ». Paul y entre et pendant trois sabbats, il y prend la parole. Chassé de Thessalonique il va à Berée et il se rend à la synagogue (XVIII, 10) pour y exercer son apostolat. A Athènes, à Corinthe c'est encore dans la synagogue (XVII, 17; XVIII, 4) qu'il prend la parole. Et c'est aussi à la synagogue d'Ephèse (XVIII, 19; XIX, 8) que, pendant ses deux séjours dans cette ville, il prêche le Christ.

Il est vrai que, dans trois endroits (XIII, 46; XVIII, 7; XXVIII, 28) il menace les juifs de s'écarter d'eux et de se tourner vers les païens; mais on reconnaît que ces menaces appartiennent à des textes interpolés et ne méritent pas d'être prises en considération¹. Il est vrai encore que, à Athènes, après un contact de plusieurs semaines avec les philosophes qui pullulaient dans cette ville et dont la vie se passait sur la place, Paul parla devant un auditoire païen qui l'écouta avec une curiosité amu-

¹ Loisy, *Les Actes des apôtres*, p. 541, 692, 938.

sée. Mais ce cas exceptionnel écarté, il reste que l'apôtre, partout où il est allé, a exercé sa propagande dans les synagogues ou, comme à Philippes, dans des endroits tenant lieu de synagogues. Ses auditeurs étaient en partie juifs en partie prosélytes. Sans doute ces derniers n'étaient pas toujours circoncis et c'est ce qui explique le cas des Galates gagnés par Paul à la cause chrétienne alors qu'ils étaient encore incirconcis, mais ils étaient affiliés au judaïsme, ils avaient cessé d'appartenir à la religion païenne. Paul a évangélisé le monde juif et ses dépendances; il n'a pas évangélisé le monde païen. Et le long morceau de l'épître aux Galates qui nous le présente comme l'apôtre des nations nous met en face d'une fiction dépourvue de toute réalité.

4. *Paul mort à la loi.*

Dans le même morceau où il revendique le titre d'apôtre des nations, Paul déclare solennellement que la loi n'est plus rien pour lui. Et il donne à sa déclaration ce tour tranchant (II, 19) :

Par la loi je suis mort à la loi afin de vivre pour Dieu.

Or, au dire des *Actes* (XVIII, 18) Paul avant de quitter Corinthe, fait le vœu du nazirat qui consistait à se raser la tête. Arrivé à Jérusalem (XXI, 26) il achève l'accomplissement de son vœu dans le

temple en compagnie de quatre nazirs indigents; et c'est au milieu de ces saints exercices qu'il est arrêté par les juifs. Ce n'est pas tout. Dans l'épître Paul tient à se comporter comme un homme mort à la loi, et il refuse (II, 3) de laisser circoncire son compagnon Tite qui est grec. Or, dans les *Actes* XVI, 3, nous le voyons circoncire Timothée qui, étant fils d'un père grec, n'avait pas reçu la circoncision. Les deux histoires de Tite et de Timothée ont, de tout temps embarrassé les exégètes. Pourtant, jusqu'à notre époque, on croyait pouvoir, en y mettant de la bonne volonté, les concilier l'une avec l'autre. Aujourd'hui on reconnaît qu'elles se contredisent ¹ et que l'une d'elles a été inventée de toutes pièces pour combattre l'autre. Seulement on dit que la fiction est dans le récit des *Actes* dont le rédacteur a voulu neutraliser le texte de l'épître. Mais on accorde que Paul a vraiment fait le vœu de nazirat ². Cette concession nous suffit. L'homme qui a accompli dans le temple les rites imposés au nazir, a bien pu circoncire Timothée; et l'on ne voit pourquoi il aurait obstinément refusé de circoncire Tite. En tout cas il ne se considérait pas comme mort à la loi; il ne croyait pas que la mort à la loi fût la condition indispensable de la vie pour Dieu. Ici encore le texte de l'épître appartient au domaine

1. Loisy, p. 620.

2. *Id.*, p. 796.

de la fiction, et l'apôtre qu'il met en scène n'a rien de commun avec le Paul historique.

5. Dieu a révélé son fils à Paul.

La dissertation de I, 11-III, 5 n'est pas de Paul. De qui est-elle? Voyons où elle tend. Son auteur, qui est mort à la loi afin de vivre pour Dieu, ajoute qu'il a été crucifié avec le Christ et qu'il vit de la vie du Christ. Cette théologie mystique est exactement celle que nous avons rencontrée dans l'épître aux Romains ¹. Là aussi nous avons appris que le chrétien greffé sur le Christ meurt avec le Christ et vit de la vie du Christ. Or nous savons que le morceau *Ro.*, V-VIII a été écrit par un disciple de Marcion.

La dissertation I, 11-III, 5 est de provenance marcionite. Cette origine nous donne la clef de divers détails qui jusqu'ici étaient restés mystérieux. Elle explique notamment la révélation dont Paul fait étalage et le dédain qu'il affiche pour les apôtres. Le fils de Dieu que Paul prêche est le Dieu bon, Dieu qui est venu sur la terre pour arracher les hommes à l'empire du Dieu créateur mais que les hommes aveuglés par ce dernier n'ont pas reçu ou, ce qui revient au même, n'ont pas compris. Ce n'est donc pas à l'école des hommes que Paul a pu connaître ce Dieu. Il l'aurait toujours ignoré sans une

1. *L'Épître aux Romains*, p. 29.

révélation. Ce bienfait, il l'a reçu. Dieu lui a révélé son fils, c'est-à-dire qu'il s'est révélé lui-même avec le vêtement éthéré qu'il portait pendant le temps de sa venue sur la terre.

Quand Paul fut gratifié de sa révélation, il évita d'abord tout contact avec les apôtres, hommes attachés à la chair et au sang, en ce sens qu'ils croyaient à un Christ charnel destiné à relever le royaume de David. Son apostolat s'exerça dans l'Arabie puis dans la Syrie et la Cilicie. Pourtant au bout de quatorze ans il se rendit à Jérusalem. De lui-même il n'aurait jamais pris cette détermination, mais une révélation l'y contraignit. Pour obéir à l'ordre de Dieu Paul alla donc à Jérusalem et évangélisa la communauté chrétienne de cette ville. C'est bien lui qui fit acte d'apôtre, car il présenta son évangile (II, 2), l'évangile qu'il tenait de Dieu, mais on ne lui présenta rien, on n'essaya pas de l'instruire (II, 6^b). Les trois « colonnes » de la communauté de Jérusalem, Jacques, Céphas et Jean crurent à sa mission; ils lui promirent de coopérer à son œuvre dans le monde des circoncis et lui demandèrent de secourir matériellement ceux-ci. Les résultats de l'apostolat de Paul à Jérusalem furent donc consolants. Malheureusement ils ne durèrent pas. Jacques retourna à ses rêves charnels, et Pierre n'eut pas le courage de lui résister. Inutile de dire que, dans ce récit, tout est fictif sauf le voyage à Jérusalem et la quête pour les pauvres, et

que ces deux faits eux-mêmes ont été dénaturés (la quête est présentée comme un secours demandé par les apôtres).

6. *Le rachat des hommes esclaves de la loi.*

Dans IV, 1-5 (déduction faite de 4^b qui sera étudié plus loin) l'humanité est comparée à un fils abandonné pendant le temps de son enfance aux mains des régisseurs. Les hommes furent, pendant des siècles, assujettis aux éléments du monde. Mais quand les temps furent accomplis Dieu envoya son fils avec mission de racheter les hommes qui étaient sous la loi et de leur procurer la filiation divine.

D'après ce texte les hommes étaient sous le joug de la loi. Si le fils de Dieu n'était pas venu les délivrer, ils y seraient encore. C'est la venue du fils de Dieu qui a mis fin à cette situation. Rappelons-nous maintenant comment Paul a parlé de la loi dans III, 15-18. Selon lui Dieu, en même temps qu'il a promis à Abraham et à sa postérité la possession de la terre de Chanaan, a fixé la condition requise pour participer à cette promesse. Cette condition c'est la foi, et la loi venue quatre cent trente ans après cette disposition fondamentale ne peut rien contre elle. Le Christ va venir pour réaliser la promesse et en procurer le bénéfice à tous ceux qui, conformément à la « disposition » *diathékè*, ont la foi. Mais il n'a que faire de nous délivrer de la loi dont nous

n'avons jamais été les prisonniers. La délivrance du joug de la loi n'a pas de sens dans le système de Paul. On doit donc renoncer à mettre au compte de l'apôtre le morceau IV, 1-5 dont ladite délivrance est le point culminant.

De qui est-il? La réponse nous est fournie par IV, 5 qui nous dit que le Christ nous a délivrés par voie de rachat, *exagorasé*. Ce rachat est une réédition de celui que nous avons rencontré dans III, 13 (p. 57). Et, éclairé par III, 13, voici ce que veut dire IV, 1-5. Le Dieu cruel qui a créé le monde avait fait des hommes les esclaves de la matière (*dédoulôménōi*; les *stoicheïa tou kosmou* sur lesquels on a disserté à perte de vue désignent le monde matériel que la philosophie dualiste avait en horreur). A ce premier esclavage il avait ajouté le joug de la loi « pour multiplier les transgressions ». Pendant longtemps le Dieu bon laissa faire. Enfin quand les temps fixés par lui furent arrivés il envoya son fils pour délivrer les hommes dont il voulait faire ses fils et pour payer au Dieu cruel la rançon de cette délivrance. Le morceau IV, 1-5 est marcionite. Il a été rédigé vers 140.

7. *La liberté ne doit pas être un prétexte
à vivre selon la chair.*

Dans V, 13 les Galates sont avertis que la liberté à laquelle ils ont été appelés ne doit pas être un pré-

texte à vivre selon la chair. Après quoi vient une leçon de morale V, 13-26, qui, comme on le verra plus loin p. 97 continue dans VI, 7-10 et qui donne lieu à plusieurs observations. La première est provoquée par V, 21 où nous lisons : « Je vous préviens, *comme je vous ai prévenus*, que ceux qui font ces choses n'hériteront pas du royaume de Dieu ». Donc ce que Paul dit ici n'est qu'une répétition; car, déjà pendant son séjour chez les Galates, il a traité ce sujet devant eux. Il n'a pu, en effet, se dispenser de le traiter, pour peu que son apostolat ait eu le caractère moral et religieux qu'on lui attribue universellement. La susdite note considérée en soi n'est donc pas de nature à nous surprendre. Mais à lire l'instruction elle-même, à lire les détails qu'elle fournit sur la lutte de l'esprit contre la chair, de la chair contre l'esprit, à voir le soin méticuleux avec lequel elle énumère les œuvres de la chair puis les fruits de l'esprit, à entendre les menaces formulées (« Ne vous y trompez pas, on ne se moque pas de Dieu ») on a l'impression que jamais pareils enseignements n'avaient encore été donnés aux Galates et qu'ils sont donnés pour la première fois. Le verset 21 présente l'instruction comme la réédition d'un enseignement oral. Or l'instruction elle-même se présente comme une nouveauté. Le verset 21 est une fiction. Et comme il fait partie intégrante de l'instruction, celle-ci est une fiction à laquelle Paul n'a pu avoir aucune part.

Une seconde observation est appelée par V, 15 : « Mais si vous vous mordez et si vous vous mangez les uns les autres, prenez garde d'être dévorés les uns par les autres ». Ce texte nous met en face de dissensions profondes, si profondes même qu'elles menacent l'existence de la communauté qui en est le théâtre. Ces dissensions il les constate, et les présente comme actuelles. Et le sens de « si vous vous mordez... » est manifestement : « si vous *continuez* à vous mordre... *comme vous faites* ». Donc la communauté visée ici est déchirée par des factions violentes.

Quelle est la cause du mal? On met d'ordinaire en avant la propagande des judaïsants qui aurait, dit-on, jeté le trouble parmi les Galates. Examinons cette hypothèse. Des Galates se sont rencontrés qui ont su résister aux menées des judaïsants et se maintenir fermes dans la bonne voie. Ils ont formé un groupe compact lequel a tenu tête au groupe des dévoyés. Entre ces deux groupes des dissensions violentes ont éclaté dont le texte V, 15 est l'écho fidèle. En tout cas Paul n'a pas pu oublier que, dans ce combat fratricide, les uns combattaient pour lui tandis que les autres combattaient contre lui. Et entre ceux-ci et ceux-là il n'a pu rester neutre. Ses sympathies ont dû nécessairement aller vers ceux qui défendaient sa doctrine. Or le texte V, 15, loin de contenir la plus légère trace de cette sympathie, est au contraire, l'expression d'un arbitre qui plane

au-dessus des deux partis antagonistes, qui a pour tous deux la même indifférence, le même dédain, qui leur demande à tous deux de désarmer immédiatement sous peine de périr tous deux. Autant dire que Paul, si V, 15 émane de lui, n'a pu désigner par ce texte les dissensions provoquées parmi les Galates par la propagande des judaïsants. Il a voulu désigner autre chose. Mais quoi? Un conflit d'ordre profane? On voit sans peine qu'une préoccupation d'ordre profane ne peut mettre aux prises tous les membres d'une communauté religieuse et que seules des controverses théologiques ou liturgiques sont capables d'ébranler les fondements d'un édifice qui repose sur la foi. Un conflit d'ordre religieux? En dehors de la querelle des observances légales que nous venons précisément d'écarter, on ne voit pas quel conflit religieux aurait pu surgir de son temps. Concluons que le texte V, 15, qui n'a pas de sens sous la plume de Paul, ne peut être l'œuvre de Paul.

La liste des « œuvres de la chair » de V, 19-21 donne lieu à une troisième observation. Elle mentionne plusieurs péchés de luxure, mais pas tous puisque l'adultère, l'inceste, le viol sont absents. La nomenclature des autres péchés est, elle aussi, fort incomplète puisqu'on n'y trouve ni la paresse, ni l'avarice, ni les péchés contre la justice. En revanche l'énumération des péchés produits par la haine ou la jalousie touche à la prolixité. Lacunes et surabondance s'expliquent d'ailleurs par ce fait

que la liste a un caractère purement pratique. Elle n'entend point faire l'inventaire de toutes les infractions à la loi morale; elle signale les péchés qui se commettent plus ou moins fréquemment; elle les signale pour qu'on les évite à l'avenir (noter la menace : « On ne se moque pas de Dieu »).

La liste a un caractère pratique. Pourquoi donc mentionne-t-elle l'idolâtrie et les hérésies? Les Galates viennent de se laisser imposer les observances légales. Cette soumission aux prescriptions de la loi mosaïque ne dénote pas un penchant prononcé pour le culte païen. On est donc surpris de les voir mis en garde contre l'idolâtrie. Mais cet étonnement n'est rien auprès de celui que provoquent les *hairésêis* traduites dans la Vulgata par *sectas* et qui désignent, de l'aveu d'Estius, des dissentiments d'ordre religieux. A supposer que la doctrine des judaïsants eût un caractère hérétique on obtiendrait une hérésie et non des hérésies. Mais peut-elle être visée ici? Qu'on en juge. Le verset V, 13 par lequel débute la dissertation dit en substance ceci : « Après l'argumentation que vous venez de lire il est bien prouvé que vous êtes libres à l'égard des observances légales ». En effet, Paul a achevé sa démonstration, il a réglé leur compte aux missionnaires judaïsants auxquels il a finalement souhaité d'être émasculés. La question des observances légales est vidée et il est incontestable que les chrétiens sont libres vis-à-vis d'elles. Seulement ils ne

doivent pas abuser de cette liberté pour accomplir les « œuvres de la chair ». Or les hérésies figurent parmi les œuvres de la chair, c'est-à-dire parmi les péchés que sont exposés à commettre les chrétiens qui se savent libres à l'égard des observances légales. N'est-il pas clair maintenant que lesdites hérésies n'ont rien de commun avec la soumission aux observances légales et qu'elles ne la visent pas? Et la conclusion qui découle de là c'est que les « hérésies », dont parle le verset 20 sont dénuées de sens sous la plume de Paul.

Encore une observation, qui sera la dernière. On comprendrait sans peine que les Galates, immédiatement après le départ de Paul, aient eu une crise de mœurs et se soient éloignés de l'idéal chrétien tel que nous le comprenons. On ne serait pas non plus surpris si, apprenant simultanément l'oubli lamentable de la loi morale dont ses fils dans la foi donnaient le spectacle et les succès obtenus chez eux par les missionnaires judaïsants, Paul avait rattaché le premier fait au second comme le produit à sa cause et avait servi aux Galates le raisonnement qui suit : « C'est parce que vous avez abandonné mon évangile que vos mœurs sont devenues déplorables. Revenez à la doctrine que je vous ai prêchée et les vertus recommenceront à fleurir parmi vous comme au temps où j'étais votre hôte ». C'est avec des sophismes de ce genre que les apologistes et les prédicateurs défendent la religion. Au lieu de cela

voici l'argumentation que lui met dans la bouche le morceau, V, 13-26 : « Sous prétexte que vous êtes appelés à la liberté vous lâchez la bride à vos passions et vous commettez les péchés les plus honteux vous faites une confusion bien fâcheuse. C'est à l'égard des observances de la loi mosaïque que vous êtes libres; mais vous êtes toujours soumis aux prescriptions de la loi morale. Corrigez-vous donc et sachez qu'on ne se moque pas de Dieu ». Les Galates viennent de se laisser imposer les observances de la loi mosaïque; Paul leur répond : « Vous comprenez mal la liberté qui vous a été octroyée; vous êtes libres à l'égard de la loi de Moïse mais vous êtes toujours soumis à la loi morale ». Le coq-à-l'âne est complet.

8. *Ceux qui sont au Christ ont crucifié la chair.*

Le morceau V, 13-26; VI, 7-10 n'est pas de Paul. Il nous reste à chercher de qui il est. Mais avant d'aborder cette question il nous faut d'abord voir à qui il s'adresse. Dans la communauté pour laquelle il a été écrit l'idolâtrie n'est pas un phénomène inouï, la magie non plus; la luxure s'épanouit à son aise, les cabales abondent, l'unité religieuse est brisée par des sectes (le mot *sectae* de la Vulgate rend exactement les *haireséïs* du grec), en un mot les mœurs sont relâchées, les cœurs sont divisés, la foi est soumise à des interprétations diverses : voilà

une première constatation qui résulte immédiatement de la lecture du texte. En voici une seconde : le champ qui a produit une moisson aussi abondante et aussi variée est vaste, très vaste; autrement dit la communauté destinataire est nombreuse, elle ne peut se trouver que dans une très grande ville, elle réunit des conditions qui ne peuvent guère se rencontrer que dans la communauté chrétienne de Rome. Troisième constatation : les sectes n'ayant fait leur apparition qu'après le premier quart du second siècle, les destinataires de notre morceau sont postérieurs à 125. Ce qui est dit du relâchement des mœurs ne nous conduit pas, tant s'en faut, à un avis contraire.

J'arrive à l'auteur dont nous savons dès maintenant qu'il a écrit après 125. Les « sectes » auxquelles il fait allusion, sont les groupements qui, dans le second quart du second siècle, se formèrent autour de Basilide, de Valentin, de Cerdon, etc., et envahirent la communauté chrétienne de Rome (Valentin et Cerdon vinrent à Rome; si Basilide lui-même n'y est pas venu, ses disciples n'ont pu tarder à s'y rendre). Il a l'horreur de la chair qu'il présente comme le siège du mal et contre laquelle il met les chrétiens en garde. On hésiterait cependant à donner à ses formules toute leur plénitude de sens, n'était le texte V, 24 où il déclare que, pour appartenir au Christ, on doit crucifier sa chair et qu'on ne lui appartient pas tant qu'on n'a pas accompli cette

opération. Ce crucifiement de la chair réclamé ici fait écho à l'endroit de l'*Épître aux Romains* VI, 6 qui demande, lui aussi, le crucifiement de la chair; il s'inspire de la même doctrine. Et cette doctrine est celle selon laquelle la chair est une machine à pécher qui est tuée (fictivement) dans le baptême; selon laquelle le chrétien, mort au péché et greffé sur la mort du Christ, vit de la vie du Christ qui est esprit. L'auteur du morceau V, 13-26; VI, 7-10 est un marcionite. Il va sans dire qu'il demande au chrétien de pratiquer la chasteté laquelle est l'un des fruits de l'esprit. Il va sans dire aussi que « le royaume de Dieu » dont il fait mention est le ciel, et qu'il promet aux serviteurs de l'esprit « la vie éternelle », mais sans la résurrection de la chair. Il flagelle les mauvais chrétiens ainsi que les gnostiques qui d'ailleurs étaient mêlés aux chrétiens. Il écrit vers 140¹.

RÉDACTION CATHOLIQUE

1. *Le Christ nous a arrachés au présent siècle mauvais.*

De tout temps on s'est demandé ce que le Christ est venu faire sur la terre, et à cette question des répon-

1. Il existe deux autres interpolations marcionites, l'une dans I, 4, l'autre dans IV, 14-16. La première est discutée dans les lignes qui suivent. Pour la seconde voir les notes.

ses multiples autant que divergentes ont été apportées. Mais jamais et dans aucune école on n'a enseigné qu'il est venu « afin de nous arracher au présent siècle mauvais ». Le verset I, 4 qui dit cela est un pur non-sens.

Mais supprimons les deux mots « présent siècle »; il reste que le Christ est venu « pour nous arracher au Mauvais ». Or l'histoire nous apprend que jadis une communion chrétienne a existé selon laquelle le Christ était venu pour arracher les hommes au Mauvais. Dans son traité contre Marcion Tertullien I, 23, pose d'abord en principe qu'il y a injustice à arracher le serviteur à son maître¹. Puis faisant l'application du principe il nous montre le Dieu bon de Marcion qui pénètre dans un monde qu'il n'a pas créé, donc qui n'est pas à lui, et qui arrache l'homme au Dieu créateur². Plus loin I, 25 il ajoute que le Dieu bon, en venant combattre le péché et la mort, a nécessairement indisposé contre lui le Dieu créateur qui est le maître souverain du péché et de la mort, d'autant plus que ce Dieu bon venait délivrer l'homme du Dieu créateur³. Donc le Christ marcionite est venu « délivrer » les hommes du Dieu créateur, les lui « arracher ». Et comme le Créateur passait dans l'école marcionite pour être le Dieu mau-

1. « Ut domino eripiat ».

2. « Eripiens Deo hominem ».

3. « Curans hominem liberare hoc ipso jam aemulatur et eum a quo liberat... »

vais le Christ marcionite est venu nous arracher au Mauvais ». Le même Christ marcionite s'est d'ailleurs « donné pour nos péchés ». Il s'est « donné » en ce sens qu'il s'est laissé mettre à mort par le Mauvais. Il s'est donné « pour nos péchés » parce qu'il nous a délivrés de la mort à laquelle le Mauvais nous avait condamnés à cause de nos péchés, après s'être ingénié à nous faire commettre ces péchés. On le voit, I, 4 débarrassé du « présent siècle » est d'origine marcionite. Le « présent siècle » a été inséré par un catholique qui s'est exclusivement préoccupé d'enlever à la rédaction marcionite son venin. Il a atteint son but, car son interpolation qui brouille tout a, du moins, l'avantage de dérouter le lecteur et de lui cacher le vrai sens du texte primitif.

2. *L'esprit.*

Le verset III, 13 nous dit que le Christ, en se faisant malédiction pour nous, poursuivait un but qui était de nous racheter de la malédiction de la loi. Nous savons d'ailleurs (voir p. 59) que ceci est de provenance marcionite. Le verset III, 14^a, à ne tenir compte que de la syntaxe, assigne à la malédiction encourue par le Christ un second but qui était de mettre les nations à même de participer à la bénédiction d'Abraham. Mais nous avons vu (p. 60) que l'arrangement actuel est artificiel et que 14^a se

rattache en réalité à 9. Examinons maintenant 14^b. Lui aussi, à ne tenir compte que de la syntaxe, assigne une nouvelle raison qui est la troisième à la malédiction encourue par le Christ. Selon ce texte le Christ s'est fait malédiction, « afin que nous reçussions par la foi la promesse de l'Esprit ». Cette « promesse de l'Esprit » est celle qui a été faite par le Christ dans Le quatrième évangile XIV, 16, 26; XV, 26. Elle a été faite à l'époque du mouvement montaniste¹. La « foi » qui obtient la promesse de l'Esprit est la foi à l'effusion de l'Esprit, c'est-à-dire la croyance aux phénomènes psychiques (glossolalie, extases, gestes excentriques et désordonnés) qui se produisaient dans les milieux montanistes. Le texte III, 14^b qui, d'ailleurs, n'a aucun rapport avec 14^a, est de provenance montaniste.

Passons maintenant à III, 2-5 où l'esprit est mentionné trois fois. « L'esprit » du verset 3 qui est opposé à la chair est l'esprit du chrétien ou, si l'on veut, son âme. Ecartons-le donc du débat. Mais on voit clairement que « l'Esprit » de 2 et 5 est le Saint-Esprit, le troisième membre du collège divin. Les Galates ont reçu l'Esprit que Dieu leur a donné. Cette assertion énoncée deux fois avec des nuances sans portée, est présentée comme un fait incontesté et la raison, sous-entendue mais évidente, pour laquelle le fait ne souffre pas de contestation est

1. Voir *Le quatrième évangile*, p. 117

que l'Esprit a manifesté sa présence par des phénomènes sensibles, glossolalie, extases, etc.

Donc les Galates ont reçu le Saint-Esprit, et ils l'ont reçu à une époque où ils ne s'étaient pas encore laissé séduire par les judaïsants. Qu'est-ce que cela prouve? Dans l'état actuel du texte cela prouve manifestement que les observances légales sont inutiles pour le salut et que les Galates ont eu tort de s'y soumettre. La conclusion est décisive. Malheureusement elle se heurte à la conduite des Galates et à l'attitude de Paul dans l'épître. Les Galates n'avaient que la foi, ils n'étaient pas soumis aux observances légales quand le Saint-Esprit a pris possession de leurs âmes et leur a manifesté sa présence par des effets palpables autant que merveilleux. Comment donc n'ont-ils pas su résister aux sophismes des judaïsants qui sont venus leur prêcher la nécessité des œuvres de la loi? Leur aveuglement est vraiment inexplicable! Mais la naïveté de Paul ne l'est pas moins. Il vient de rappeler aux Galates l'immense honneur que leur a fait le Saint-Esprit. Il vient de leur faire toucher du doigt l'inutilité des observances légales. Et, après cette constatation si lumineuse, il s'embarque dans une argumentation aussi rebutante que subtile sur la bénédiction d'Abraham (III, 6-9, 14^a, 29) et sur les deux fils de ce patriarche (IV, 21-23; 28-31). Comment n'a-t-il pas vu que ces laborieux et indigestes raisonnements enfonçaient une porte ouverte, que l'inutilité de la

loi était déjà péremptoirement prouvée par la descente du Saint-Esprit dans les âmes des chrétiens étrangers à la loi, et que tous les prétendus suppléments apportés à cette preuve magistrale allaient infailliblement l'obscurcir?

Cette accumulation d'invéraisemblances nous avertit que nous sommes dans le monde de la fiction. En réalité les Galates n'avaient point reçu la visite du Saint-Esprit quand ils se sont laissé séduire par les judaïsants et Paul ne les a pas entretenus de cet auguste visiteur. Les textes III, 2, 5 qui ont trait au Saint-Esprit ont le même auteur que III, 14^b. Le catholique ami des montanistes qui a écrit ce dernier texte, lisant au verset 3 que les Galates avaient commencé par l'esprit, a vu dans ce mot une excellente occasion de faire de la propagande en faveur du Saint-Esprit et il l'a utilisée.

3. *La loi pédagogue.*

Les versets III, 21-28 contiennent une dissertation sur le rôle providentiel de la loi qui nous a servi de pédagogue jusqu'au jour où, par la foi au Christ, nous sommes devenus les fils de Dieu.

Que viennent faire les « fils de Dieu »? On voit clairement par III, 6-9, 14^a, 15-18 que la préoccupation de Paul était d'établir contre les judaïsants les conditions requises pour être fils d'Abraham. Dira-t-on que sa pensée a évolué au cours de sa

dissertation? Elle a si peu évolué que, dans 29, il dit encore : « Si vous appartenez au Christ vous êtes donc la postérité d'Abraham, héritiers selon la promesse. » Encore une fois que viennent faire les « fils de Dieu » de 26? Ils font figure d'intrus. Examinons maintenant le verset 22. Il enseigne que la foi ne procurerait pas la promesse si le péché n'était pas universel et qu'il existe une relation de finalité entre l'universalité du péché et la promesse. Or Paul conçoit le plan divin tout autrement. Selon lui l'explication du régime auquel sont soumis les chrétiens se trouve dans le récit de la Genèse relatif à la bénédiction d'Abraham. Dieu a donné à Abraham une bénédiction qui consistait dans la promesse de la terre de Chanaan. Cette bénédiction, en même temps qu'il l'a faite à Abraham, il l'a faite à la postérité de ce patriarche laquelle est le Christ, et il a décidé que tous ceux-là y participeraient qui auraient la foi à cette postérité, c'est-à-dire la foi au Christ. C'est en vertu de cette disposition antique et irrévocable que la foi est nécessaire. On voit sans peine que le péché n'intervient ici à aucun titre. Et l'on doit conclure que le verset 22, avec sa connexion du péché et de la foi, est complètement étranger au programme de Paul.

Mais notre attention est surtout attirée par 21 où nous lisons : « La loi est-elle contre les promesses de Dieu? Loin de là. » Cette assertion réfute par avance une objection prévue, attendue. Plus exacte-

ment ce qui est prévu c'est qu'une assertion qui vient d'être énoncée va être mal comprise et cette erreur d'interprétation est rectifiée d'avance. Le sens est donc : « Vous pourriez conclure de ce que je viens de dire que la loi est contre les promesses de Dieu et que telle est ma pensée. Eh bien, je déclare que la loi n'est pas contre les promesses. » Où est donc l'assertion susceptible d'une interprétation erronée qui a motivé la susdite rectification? Elle n'est sûrement pas dans 17 où Paul déclare solennellement que la loi venue quatre cent trente ans après la promesse ne peut l'anéantir. Car cette déclaration met précisément les Galates en garde contre toute tentative d'opposer la loi à la promesse. Mais entre 17 et 21 il y a 19^a qui en subsistance dit ceci : « La loi a été ajoutée pour multiplier les transgressions ». Il faut bien reconnaître que 19^a donne de la loi une impression fâcheuse.

C'est à corriger cette impression que s'emploie 21 avec les versets qui le suivent. Le morceau 21-28 qui expose la mission providentielle de la loi est tout entier motivé par 19^a. Il a pour but de le commenter, de l'expliquer, d'en donner une bonne interprétation. Seulement nous avons acquis la preuve que 19^a est sorti, aux environs de 140, de l'officine marcionite. Ceci nous renseigne sur l'origine, la date et la valeur du commentaire 21-28. Il est l'œuvre d'un catholique qui a écrit vers 160 et qui, sous couleur d'interpréter 19^a, l'a exorcisé. Ce savant exégète n'a pas

craint de faire des emprunts à la théologie marcionite dont il lisait dans IV, 1-5 un extrait. Il n'a pas craint de dire que nous étions emprisonnés sous la loi (23) et que le péché était universel (22) — tant était profonde l'empreinte laissée dans les âmes par la prédication de Marcion! Mais il a expliqué que la loi qui nous servait de geôlier avait pour mission de nous conduire au Christ; il a dit que nous étions emprisonnés sous la loi en vue de la foi qui devait un jour être révélée. Naturellement il a supprimé le rachat. A l'antagonisme du Dieu cruel et du Dieu bon il a substitué la disposition providentielle du Dieu unique qui fait servir la loi à préparer la venue du Christ. Il a utilisé les données de la théologie marcionite, mais en les utilisant il les a transformées.

4. Les deux testaments.

La dissertation de Paul sur les deux fils d'Abraham IV, 21-31 dont il a été question plus haut (p. 55) est coupée en deux tronçons par les versets 24-27 qui commencent par déclarer que « ces choses sont dites en manière d'allégorie », puis qui ajoutent que les deux femmes d'Abraham sont les deux testaments lesquels correspondent à deux Jérusalem distinctes, etc. Etudions ce morceau.

Nous remarquons tout d'abord qu'il connaît deux plans divins, deux régimes auxquels le genre humain a été successivement soumis par Dieu. Et ces deux

régimes désignés sous le nom de *diathékai*, sont — personne ne le nie — nos deux testaments. Pour tout dire il connaît ce que nous appelons l'Ancien et le Nouveau Testament. Rappelons-nous maintenant ce que Paul a écrit dans III, 15-17. Il a mis sous nos yeux, d'une part, un testament *diathékè*, avec les clauses qu'il contient, d'autre part la disposition *diathékè* divine fixant les conditions requises pour participer à la promesse faite à Abraham. Puis il a dit : « De même que l'on ne peut rien ajouter ni rien retrancher à la disposition qui s'appelle testament, de même la loi venue quatre cent trente ans après la promesse, ne peut anéantir la disposition *diathékè*, prise par Dieu pour fixer les conditions auxquelles on participera à la promesse ». Paul ne connaît qu'une disposition, qu'un plan divin, qu'un régime auquel l'homme a été soumis par Dieu, et ce régime c'est celui de la foi. Le morceau IV, 24-27 connaît deux plans divins, deux régimes. Voilà une première difficulté. — En voici une seconde. Le texte d'Isaïe LIV qui est cité ici oppose deux femmes dont l'une est délaissée et dont l'autre a un mari, et il ajoute que les enfants de la délaissée surpassent en nombre les enfants de la femme mariée. On n'a pas à chercher ce qu'a voulu dire le prophète, et la seule question qui nous intéresse est de savoir comment le transcripteur a compris le texte qu'il cite. Or on voit clairement — d'ailleurs les commentateurs sont d'accord sur ce point — que, dans la citation, la

délaissée désigne l'Eglise et que la femme mariée représente la synagogue. D'où il suit que le morceau IV, 24-27, avec sa citation d'Isaïe, a été écrit à une époque où l'Eglise avait sur le judaïsme l'avantage du nombre. Or qui croira que cette situation a été réalisée du vivant de Paul ou même au cours de la génération qui a suivi sa mort?

Notons le contraste des deux Jérusalem, de la Jérusalem actuelle qui est dans l'esclavage et de la Jérusalem d'en haut qui est libre. C'est la Jérusalem d'en haut que les chrétiens tiennent pour leur mère et c'est à la possession de cette demeure céleste qu'ils aspirent. Or l'espérance de Paul a pour objet la bénédiction d'Abraham, c'est-à-dire la participation au royaume que le Christ, véritable ayant-droit de ce patriarche, va fonder dans la terre de Chanaan (quand il écrira l'épître aux Romains son horizon se sera élargi et il rêvera pour le Christ l'empire du monde). En deux mots Paul ne soupçonne point la Jérusalem d'en haut, et la Jérusalem d'en haut ne connaît pas le royaume que le Christ doit fonder dans la Palestine. Et c'est une troisième objection.

Mais toutes ces difficultés sont peu de chose, auprès des suivantes. Après les versets 22-23 dans lesquels Paul mentionne les deux fils d'Abraham dont l'un est né de la femme libre selon la promesse et l'autre de l'esclave selon la chair, nous lisons :

Ces choses sont dites en manière d'allégorie.

Voyons maintenant à quoi tend la dissertation de Paul. Son but définitif est d'établir — non pas que les chrétiens doivent participer à la bénédiction d'Abraham, c'est-à-dire hériter de la terre de Chanaan (Palestine), car ceci est hors de contestation, mais — que les chrétiens appelés à recueillir l'héritage promis à Abraham sont libres à l'égard de la loi. Il considère son but comme atteint s'il peut arriver à démontrer que les chrétiens sont dans la même condition qu'Isaac, attendu qu'Isaac est né d'une femme libre (dans sa pensée naître d'une femme libre équivaut à être libre à l'égard de la loi; il ne nous servirait évidemment de rien de critiquer cette méthode d'argumentation; nous ne pouvons que la prendre telle qu'elle est). Or entre les chrétiens et Isaac il y a un point commun qui est le suivant : Isaac est né en vertu d'une promesse à laquelle Abraham eut foi; de leur côté les chrétiens naissent par la foi au Christ par qui la promesse faite à Abraham doit être réalisée : les chrétiens sont fils de la promesse tout comme Isaac; donc ils sont, comme Isaac, les fils de la femme libre et, par conséquent, ils sont libres à l'égard de la loi. On peut faire à cette argumentation tous les reproches qu'on voudra sauf celui d'allégoriser. Paul tire du récit de la Genèse les conséquences les plus inattendues; mais il ne le traite pas en allégorie. Et, en le présentant comme une allégorie, il aurait renversé de fond en comble le chef-d'œuvre qu'il a eu tant de peine à mettre sur

piéd. Il n'a pas pu faire cela; il n'a pas pu écrire : « Ces choses sont dites en manière d'allégorie. » Nous voilà rendus à la quatrième difficulté.

Et nous ne sommes pas encore au bout. Le principe de l'alliance une fois posé est ensuite expliqué. Et l'explication consiste à dire que « les femmes sont les deux testaments. » Donc, dans l'allégorie des deux fils d'Abraham, le premier plan est occupé par les femmes Agar et Sara. Et ces deux figures allégoriques remplissent un rôle important puisqu'elles symbolisent les deux Testaments, l'ancien avec la Jérusalem actuelle, le nouveau avec la Jérusalem d'en haut. Or il suffit de lire la dissertation de Paul pour voir que les femmes Agar et Sara restent au second plan. C'est sur Isaac que notre attention est avant tout attirée, parce que la question capitale est de démontrer que les chrétiens sont dans la condition d'Isaac. Si donc le récit des fils d'Abraham offrait matière à allégorie, l'allégorie, dans la dissertation de Paul, devrait porter tout d'abord sur Isaac. Et Paul qui n'a pas pu écrire que ces choses sont dites en manière d'allégorie, a encore moins pu ajouter que les deux femmes d'Abraham symbolisent les deux testaments.

Encore une observation qui sera la dernière. Si, par impossible, Paul avait cru faire œuvre utile en expliquant la valeur allégorique des deux femmes d'Abraham, il aurait pris la précaution élémentaire de renvoyer sa leçon à la fin de sa dissertation sur

les deux fils d'Abraham, il ne l'aurait pas jetée en travers. C'est pourtant ainsi qu'est jeté le cours d'exégèse qui débute par le verset 24. Il coupe en deux tronçons l'argumentation de Paul, et en la coupant il la brouille. En plus de ses autres défauts le morceau 24-25 a donc celui de ne pas être à sa place, C'est plus qu'il n'en faut pour nous autoriser à le rejeter.

Le morceau IV, 24-27 n'est pas de Paul. Il ne s'agit plus pour nous que de connaître sa daté et le mobile qui l'a inspiré. On devrait le placer avant 150 si l'on avait la preuve que Justin, qui cite le texte d'Isaïe LIV, 1 dans la première apologie 53, 5, a emprunté sa citation à l'épître aux Galates. Mais cette preuve est impossible à obtenir (rappelons-nous que Justin qui a écrit après la rédaction marcionite du quatrième Evangile, est antérieur à la rédaction catholique de ce livre). Demandons plutôt un point de repère au texte qui pose le principe de l'allégorie. On sait que la méthode allégorique, inventée par les philosophes grecs qui s'en servirent pour épurer les mythes païens, développée par l'école stoïcienne, a été introduite dans la bible par Philon¹. A quelle époque l'apologétique eut-elle recours à ses services? Evidemment à partir du jour où elle en sentit le besoin. Or ceci arriva quand les marcio-

1. Voir Bréhier, *Les idées philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie*, p. 36; Decharme, *Critique des traditions religieuses chez les Grecs*, p. 270.

nites employèrent les récits bibliques — entendus par eux dans le sens littéral — à prouver la cruauté et l'injustice du Dieu créateur. Alors se forma dans l'Eglise une école qui, pour échapper aux attaques marcionites, renonça au sens littéral des récits bibliques et se réfugia dans l'interprétation allégorique adoptée tantôt sans réserve (en déniaut aux récits bibliques toute espèce de réalité) tantôt avec quelques atténuations (théorie des types et des anti-types d'après laquelle les faits bibliques, historiquement vrais, étaient destinés dans les conseils divins à figurer la vie du Christ ou l'histoire de l'Eglise). C'est à cette école qu'appartient le verset 24 qui allégorise les femmes d'Abraham (il semble bien leur dénier toute réalité historique; mais je néglige ce détail). Le morceau IV, 24-27 est l'œuvre d'un catholique qui connaît, qui prend au sérieux les attaques de Marcion contre les récits de l'Ancien Testament, et qui, pour sauver ce livre vénéré, le sublime. Il doit être postérieur à 150.

5. *Leçon d'indulgence et d'humilité.*

Les versets VI, 1-5 exposent la ligne de conduite que les « spirituels » doivent observer à l'égard des chrétiens surpris dans le péché. Ils doivent s'efforcer de remettre le coupable dans le droit chemin; mais en procédant avec douceur et en se disant qu'eux-mêmes peuvent être tentés à leur tour. Chacun de

nous doit se pénétrer d'une grande indulgence. Celui-là se trompe qui s'imagine être quelque chose alors qu'il n'est rien. Il y a un bon moyen d'être humble : c'est de se mettre en face de soi, en face de ce qu'on a fait. Chacun de nous a son paquet. Qu'on ne l'oublie pas et tout ira bien.

En somme le morceau VI, 1-5 est une leçon d'indulgence et d'humilité. Voyons maintenant ce qui le précède et ce qui le suit. Ce qui le précède c'est la dissertation sur la nécessité pour le chrétien d'accomplir les œuvres de l'esprit et de ne pas accomplir les œuvres de la chair (V, 13-26), dissertation dont j'ai parlé plus haut (p. 75) et qui est d'origine marcionite. Ce qui le suit (VI, 7-10) c'est l'annonce du sort qu'on aura selon qu'on aura obéi à l'esprit ou à la chair : « Ne vous y trompez pas : on ne se moque pas de Dieu, car ce que chacun aura semé, c'est cela qu'il récoltera... » On voit parfaitement que le fragment VI, 7-10 est la conclusion de V, 13-26 et que ces deux admonestations sont le commencement et la fin d'une seule et même dissertation. Aujourd'hui ces deux tronçons sont séparés; mais à l'origine il ne pouvait pas en être ainsi. La dissertation V, 13-26; VI, 7-10 était d'un seul tenant; c'est plus tard qu'elle a été coupée. Et voilà la preuve acquise que la leçon d'indulgence et d'humilité de VI, 1-5 est de date tardive. On aurait un point de repère précieux si l'on pouvait identifier les « spirituels » qui sont ici rappelés à l'ordre. Ce titre d'origine

gnostique fut accaparé par les montanistes qui s'en montrèrent très friands. Notre morceau a probablement pour auteur un chef de communauté dont les sympathies étaient acquises au mouvement montaniste.

6. Le salaire des catéchistes.

Dans VI, 6 nous rencontrons le précepte suivant assez inattendu

Que celui à qui la parole est enseignée donne à son catéchiste une part dans tous ses biens.

Si Paul avait chargé des catéchistes de continuer son œuvre d'enseignement auprès des Galates, il aurait assuré leur subsistance avant de partir, il n'aurait pas attendu une lettre occasionnelle pour y pourvoir. Le règlement d'une pareille question n'est pas de ceux qu'on oublie ou qu'on laisse traîner. S'il n'a pas eu l'idée durant son séjour chez les Galates d'établir un statut pour les catéchistes, soyons sûrs que la pensée ne lui en est pas venue quelques mois après son départ. D'où nous sommes autorisés à conclure que lesdits catéchistes n'ont pas été institués par Paul. D'ailleurs pourquoi Paul les aurait-il institués? Rappelons-nous son programme. Il consistait à présenter Jésus comme l'homme chargé par Dieu de réaliser la promesse faite à Abraham et de

prendre possession de la terre de Chanaan, c'est-à-dire de la Palestine. L'apôtre avait vite fait de dire aux populations tout ce qu'il avait à leur dire. L'instruction qu'il dispensait était sommaire et ne demandait pas à être complétée. Sans doute il avait des auxiliaires, mais dont le rôle consistait à faire ce qu'il faisait lui-même, à propager la croyance au Christ détenteur de la bénédiction d'Abraham, et non à parfaire auprès des croyants une instruction qui ne comportait aucun développement.

Et ces collaborateurs qui se livraient au même travail de propagande que lui, comment les appelait-il? Il les appelait précisément ses collaborateurs (*Ro.*, XVI, 9, 21; *Philip.*, II, 25); ses frères (*Philip.*, IV, 21). Il ne leur refusait pas non plus le nom d'apôtres. Témoin ce texte de *Ro.*, XVI, 7: « Saluez Andronicus et Junia mes parents et compagnons de captivité qui sont très considérés parmi les apôtres ¹.

Donc Paul a connu les apôtres, c'est-à-dire les propagandistes du mouvement chrétien, mais il n'a pas connu les catéchistes *katéchôn*.

Ces derniers sont nés conformément à la loi qui veut que le besoin crée l'organe. Ils ont attendu pour faire leur apparition qu'il y eût une dogmatique à

1. Le sens de ce texte tel que l'entendent communément les commentateurs à la suite d'Estius est que Andronicus et Junia sont des apôtres d'un mérite exceptionnel, c'est-à-dire que les autres collaborateurs de Paul sont aussi des apôtres mais que Andronicus et Junia dépassent par leur travail la plupart d'entre eux.

exposer, à expliquer, à défendre. Ceci arriva le jour où le mystère de la rédemption pénétra dans les communautés chrétiennes, le jour où l'on apprit que Jésus était le Dieu bon descendu sur la terre pour arracher l'homme au joug du Dieu créateur qui s'ingéniait à le faire pécher dans cette vie pour le punir cruellement dans l'autre. Le texte VI, 6 qui assure des appointements aux catéchistes est l'œuvre d'un intéressé. Il a été rédigé soit par un catéchiste soit par un évêque qui avait un catéchiste à sa charge. On sait par Eusèbe (V, 18, 2) que Montan avait des collaborateurs appointés. Et le scandale que firent ces missionnaires à gages nous permet de conjecturer qu'il fut l'auteur de cette institution. Le texte VI, 6 doit sa rédaction à une influence montaniste¹.

CONCLUSION

L'œuvre de Paul dans l'épître aux Galates comprend une trentaine de versets dont l'objectif est de prouver que, pour être l'héritier des promesses faites à Abraham, il faut et il suffit d'avoir la foi au Christ. Le reste appartient à l'une ou l'autre des deux éditions qui ont successivement grossi le texte de l'apôtre.

1. Quatre ou cinq autres interpolations catholiques seront signalées dans les notes.

ÉPITRE AUX COLOSSIENS

Les critiques sont à peu près unanimes à dire que cette épître est de Paul qui l'a écrite en captivité, soit à Rome soit ailleurs.

1. LA RÉSURRECTION EST ACCOMPLIE
DANS LES CHRÉTIENS

Je commence par étudier les textes II, 11-13 et III, 1 qui disent en substance ceci aux chrétiens : « Par le baptême vous avez été ensevelis avec le Christ; vous êtes aussi ressuscités avec lui. Votre vie est au ciel. N'oubliez pas que cette vie céleste vous impose des devoirs sublimes. »

Ils tracent de la vie chrétienne un tableau qui ne manque pas de grandeur, mais dont la provenance soulève un problème considérable. Ils disent, en effet, que le chrétien est ressuscité. Or la seconde épître à Timothée, II, 18, dénonce deux hérétiques dont le crime consiste à dire que « la résurrection est déjà arrivée » et qui, de ce fait, « renversent la foi de quelques-uns ». Si les épîtres pastorales ont été

écrites par Paul en l'an 60, comme le croient les théologiens, comment l'apôtre a-t-il pu, dans l'épître aux Colossiens, parler de la résurrection accomplie dans le chrétien juste au moment où il traitait d'hérétiques ceux qui présentaient la résurrection comme « déjà arrivée »? On dira que ses intentions étaient pures et qu'il n'entendait pas rejeter la résurrection des corps. Mais la question n'est pas là. Ceux qui ont « renversé la foi de quelques-uns » sont arrivés à leurs fins simplement en disant que la résurrection est « déjà arrivée ». C'est cette formule captieuse qui a fait le mal, parce qu'elle a combattu sournoisement le dogme de la résurrection, parce qu'elle l'a détruit en affectant de le respecter. Comment donc l'apôtre a-t-il adopté pour son usage personnel une formule si perfide? Comment n'a-t-il pas vu qu'il fournissait des armes aux hérétiques, qu'il travaillait pour eux? Il y a là une difficulté insoluble pour les théologiens et pour tous ceux qui soutiennent que le texte actuel des épîtres pastorales est authentique.

Les critiques éprouvent un embarras à peine moins grand. Selon eux c'est vers 125 qu'un inconnu a mis Timothée en garde contre les deux susdits hérétiques; mais c'est Paul lui-même qui a écrit le texte de *Col.*, III, 1 : « Vous êtes ressuscités avec le Christ ». Voici donc comment ils sont amenés par la logique de leur système à reconstituer les événements. Paul, en 60, explique aux Colossiens

que la résurrection est déjà réalisée en eux, naturellement sans préjudice d'une autre résurrection qui aura lieu à la fin des temps mais dont pourtant il ne parle pas. Plus tard, vers 120, des hérétiques inconnus dans l'histoire abusent de la formule de l'apôtre et s'en servent pour tromper les masses populaires attachées à la foi chrétienne. Ils enseignent que la résurrection est une chose déjà arrivée dans le chrétien; mais ils ajoutent qu'il n'y a pas d'autre résurrection à attendre. Peu de temps après un théologien catholique effrayé à la vue des ravages commis par lesdits hérétiques écrit sous le nom de Paul : « N'écoutez pas ceux qui prêchent que la résurrection est déjà arrivée : ce sont des hérétiques. »

Or cette reconstruction se heurte à une difficulté énorme. Un théologien catholique des environs de 125 ne pouvait, sous prétexte de défendre la croyance à la résurrection, condamner une formule employée jadis par le grand apôtre, formule que tout le monde connaissait et qu'il connaissait lui-même mieux que personne. Sans doute, puisque des hérétiques avaient abusé des expressions de Paul, il devait signaler l'abus. Mais il devait le signaler en ménageant l'apôtre.

Les moyens ne lui manquaient pas pour cela. Qu'on en juge par les deux exemples suivants. Vers 170, l'auteur de la seconde épître de Pierre (III, 15) saura bien, en quelques mots, exalter les lettres pauliniennes et flétrir les hérétiques qui

exploitent ces écrits pour corrompre la foi. Et, vers 140, l'auteur de la seconde épître aux Thessaloniens (II, 2) aura soin de mettre les fidèles en garde contre les faussaires qui abusent de son nom. Il eût été facile à l'auteur des épîtres pastorales de faire une observation analogue et, puisqu'il se cachait sous le nom de Paul, d'écrire quelque chose comme ceci : « Hyménée et Philète ruinent la foi à la résurrection des corps en se servant indûment de mes expressions. Je déclare que la résurrection spirituelle accomplie maintenant dans les chrétiens sera suivie d'une résurrection corporelle. » Au lieu de cela il condamne la formule employée par Paul dans l'épître aux Colossiens. Il la condamne sans ajouter aucun correctif, aucune distinction, aucune explication. Il déclare tout uniment que l'on détruit la foi, et que l'on est hérétique quand on dit que la résurrection est « déjà arrivée ». Voilà ce qui est incompréhensible s'il sait que l'apôtre dont il prend le nom a écrit en 60 aux Colossiens que le chrétien est ressuscité avec le Christ.

Doit-on conclure qu'il ne connaît pas ce texte, lui l'interpolateur catholique des épîtres pastorales qui se place aux environs de 160? Non. Il le connaît très probablement, il en connaît la provenance. En tout cas nous savons, nous, d'où viennent les formules II, 12, III, 1 qui reproduisent si exactement la formule marcionite. Puisqu'elles n'émanent pas de Paul, elles sont sorties de l'officine marcionite,

elles n'ont pu sortir que de là. C'est Marcion ou l'un de ses disciples qui, vers 140, a expliqué aux chrétiens que leur résurrection était un fait accompli et qui a consigné cet enseignement dans l'épître aux Colossiens. Et l'interpolateur catholique des épîtres pastorales, là où il dénonce la propagande d'Hyménée et de Philète, vise les textes *Col.*, II, 12, III, 1 ou un de leurs pareils.

2. L'ÉCRIT CLOUÉ A LA CROIX

Le verset II, 14 explique que le Christ a effacé l'écrit qui, par ses ordonnances, nous était contraire et qu'il l'a supprimé en le clouant à la croix.

« L'écrit » que le Christ a détruit en le clouant à la croix est la loi mosaïque. Aucun doute n'est possible sur ce point qui, d'ailleurs, est admis par tous les commentateurs. Cet écrit contenait des ordonnances qui étaient contre nous; et c'est pour cela que le Christ l'a cloué à la croix et l'a détruit.

Paul a-t-il pu tenir ce langage? Rappelons en deux mots son système¹. Selon lui Dieu a promis de donner à Abraham et à sa postérité la terre de Chanaan ou même le monde entier, et ceux-là mais ceux-là seuls participent à cette promesse qui sont les fils d'Abraham. Or ce qui fait qu'on est fils d'Abraham

1. *L'Épître aux Romains*, p. 13 et ici p. 49.

ce n'est pas, comme le croient les Juifs et les Judéo-chrétiens, la circoncision et l'observation de la loi. C'est la foi, la foi au Christ qui procure ce titre. Il faut croire au Christ, c'est-à-dire croire que le Christ a été chargé par Dieu de réaliser la promesse faite à Abraham et qu'il va bientôt accomplir cette mission en restaurant le royaume d'Israël ou même en fondant l'empire du monde. Dans ce plan divin qui a été fixé dès le temps d'Abraham et dont ce patriarche a reçu notification quelle place occupe la loi? Aucune. Sur ce point la pensée de Paul est condensée dans le texte suivant de l'épître aux Galates, III, 17-18 :

La promesse ne peut être anéantie par la loi venue quatre cent trente ans plus tard; car si l'héritage venait de la loi il ne viendrait plus de la promesse; or c'est par la promesse que Dieu a fait son don à Abraham.

La loi ne sert de rien au chrétien qui veut participer à la promesse que Dieu a faite à Abraham et que le Christ, l'ayant-droit d'Abraham, va réaliser. Elle lui est totalement inutile.

Inutile, mais non nuisible et contraire aux hommes. Selon Paul les hommes n'ont jamais cessé d'être sous le régime de la promesse, sous le régime de la foi qui est la conséquence de la promesse. Et le Christ dont la mission est de réaliser enfin ce qui a été promis depuis si longtemps à Abraham, n'a point à s'occuper de la loi qui ne le gêne en rien dans l'ac-

complissement de son œuvre. Ce n'est donc pas Paul qui a écrit que les « ordonnances » de la loi nous étaient « contraires », et que le Christ, s'emparant de la loi, l'a « effacée » en la « clouant à la croix. »

Le verset II, 14 n'est pas de Paul. De qui est-il? Le problème qui se pose ici à nous serait bien simplifié si l'on trouvait ailleurs une pensée du même genre. Existe-t-il dans les épîtres pauliniennes un autre texte présentant la loi mosaïque comme quelque chose de contraire aux hommes? On lit dans *Ro.*, V, 20 que la loi a été introduite dans le monde pour multiplier le péché. Et *Gal.*, III, 19 qui dit que la loi a été donnée « en vue des transgressions », a, de l'aveu des apologistes eux-mêmes, le même sens. Une législation dont le but est de multiplier nos péchés est certes contraire aux hommes, et le Christ qui nous a aimés a dû avoir à cœur de nous arracher à une institution aussi odieuse. On le voit notre texte II, 14 complète *Ro.*, V, 20 et *Gal.*, III, 19 qui, de leur côté, lui procurent un supplément de lumière. Ces trois oracles, qui s'éclairent et s'appuient mutuellement, sont intimement apparentés et dérivent d'une même source. Or l'origine de *Ro.*, V, 20 et de *Ga.*, III, 19 nous est connue. Ces deux textes sortent de la maison de Marcion et ils présentent la loi mosaïque comme l'œuvre du Dieu créateur qui l'a instituée pour pouvoir punir plus cruellement les hommes en multipliant leurs péchés. Notre texte II, 14 est donc, lui aussi, de provenance marcionite,

et il nous montre le Christ ruinant l'œuvre du Créateur pour nous en affranchir.

La résurrection réalisée dès maintenant dans le chrétien, telle que la présentent II, 12 et III, 1 est un article de la dogmatique marcionite, et la loi dont II, 14 dit qu'elle a été crucifiée par le Christ en est un autre. Poursuivons notre enquête.

3. LE PLAN DIVIN DE LA RÉDEMPTION

Dès le début, l'épître qui dit aux chrétiens que leur espérance est « située dans les cieux » (I, 5), leur demande en même temps de progresser dans « la connaissance de Dieu » (I, 10), dans « la connaissance de sa volonté » (I, 9). Par « la volonté » de Dieu il faut entendre l'ensemble des dispositions prises par Dieu à l'égard de l'homme, c'est-à-dire le plan divin.

Ce plan, qui, dans II, 2, est appelé « le mystère de Dieu », dans IV, 3, « le mystère du Christ » a consisté en ce que le Père, pour nous procurer l'accès de la lumière, nous « a arrachés à la puissance des ténèbres » (I, 13). Or quand nous étions sous l'empire de la puissance des ténèbres, nous commettions « des œuvres mauvaises » qui établissaient une inimitié entre Dieu et nous (I, 21). Il suit que là que « la délivrance » (I, 14) dont nous avons été gratifiés a été aussi une « réconciliation » (I, 20, 21), une « rémission des péchés » (I, 14). Comment Dieu a-t-il réalisé

cette double œuvre de délivrance et de réconciliation? Par « le fils de son amour » (I, 13). « La plénitude de la divinité habite en ce fils » (II, 9), en lui aussi sont « les trésors cachés de la sagesse et de la science » (II, 3), trésors qui sont identiques au mystère dont il a été parlé plus haut. Ce mystère qui jadis était « caché » ne l'est plus maintenant; il a été « révélé » par celui que Dieu a chargé de réaliser son plan, c'est-à-dire par le Christ (I, 26, 27). Qu'a fait le Christ pour réaliser ce plan? Il est mort (I, 22), puis il est ressuscité (II, 12; III, 1). Avec lui nous aussi nous sommes morts et nous sommes ressuscités. Il est devenu notre tête, nous sommes son corps (I, 18, 24); toute « la plénitude » de l'Eglise habite en lui (I, 19; voir dans *Ro.*, XI, 25 « la plénitude des nations »).

Revenons maintenant à Paul. Lui aussi connaît un plan divin dont l'exécution est confiée au Christ. Mais ce plan, qui comprend deux parties, s'occupe, dans la première, de la Palestine dont la possession est garantie à Abraham et à sa postérité. Dans sa seconde partie il fixe les conditions requises pour appartenir à la postérité d'Abraham en partant de ce principe que la postérité d'Abraham est centralisée dans le Christ. Il n'y a rien de commun entre le plan divin dont Paul est l'interprète et le plan exalté dans l'épître aux Colossiens. Ce dernier, d'ordre spirituel, dépasse l'horizon de l'apôtre dont les préoccupations sont matérielles. Concluons que le fond de l'épître

aux Colossiens est étranger à Paul. Mais confrontons-le avec la littérature dite paulinienne; avec les écrits johanniques et avec les lettres ignatiennes. La seconde épître aux Corinthiens (V, 1) parle de « la demeure » qui nous attend « dans les cieux ». Le Christ johannique (*Jo.*, VIII, 12) promet à ceux qui le suivront « la lumière de la vie »; et dans la lettre aux Romains (VI, 2) Ignace demande qu'on le laisse recueillir « la pure lumière ». — Le Christ johannique déclare (*Jo.*, XVII, 3) que la vie éternelle consiste à connaître Dieu, celui qui est le seul vrai Dieu, qui était inconnu avant la venue du Christ et que le Christ a fait connaître (I, 18). De son côté Ignace (*Eph.*, XIX, 3) décrit le trouble qu'éprouvèrent les esprits du monde quand Dieu, qui jusqu'alors était inconnu, se manifesta sous une forme humaine. La « puissance des ténèbres » n'est mentionnée que dans l'épître aux Colossiens et dans *Luc*, XXII, 53; mais elle est identique au « Prince de ce monde », dont parlent le Christ johannique (*Jo.*, XII, 31; XIV, 30) et Ignace (*Eph.*, XIX, 1; *Ma.*, I, 3; *Ro.*, VII, 1; *Phi.*, VI, 2); identique au « Dieu de ce monde » dont parle II *Cor.*, IV, 4; identique au « Mauvais » dont parlent le Christ johannique (*Jo.*, XVII, 15), l'historien de celui-ci (I *Jo.*, III, 12; V, 18, 19) et l'épître aux Galates I, 4; identique enfin au « Diable » dont parle le Christ johannique (*Jo.*, VIII, 44). Le Christ johannique déclare (*Jo.*, XII, 31) être venu pour chasser le Prince de ce

monde; il prie son Père (*Jo.*, XVII, 15) de mettre ses disciples hors des atteintes du Mauvais; et l'épître aux Galates I, 4 explique que le Christ est venu pour nous arracher au joug du Mauvais. L'épître aux Romains enseigne (V, 10) que le Christ est mort pour nous réconcilier avec Dieu dont nous étions les ennemis; elle explique d'ailleurs (VII, 18-25; VIII, 2) que notre chair est une machine à pécher et, par conséquent, à faire de nous les ennemis de Dieu jusqu'au jour (VI, 6) où notre corps de péché est tué par le baptême. Le Christ de l'épître aux Romains (V, 10) nous a réconciliés avec Dieu par sa mort, et (VIII, 3) Dieu l'a envoyé dans la ressemblance de la chair de péché pour condamner le péché dans la chair. Enfin nous lisons dans la première épître aux Corinthiens (XII, 27) que les fidèles sont le corps du Christ.

On le voit les idées que nous avons glanées dans l'épître aux Colossiens ne sont pas des inconnues. Toutes se retrouvent ailleurs. Mais ces textes dans lesquels nous les avons rencontrées d'où viennent-ils eux-mêmes? Leur origine n'a rien de mystérieux pour nous. Nous avons acquis la preuve que tous portent l'estampille marcionite. Tous, c'est-à-dire ceux des épîtres pauliniennes aussi bien que ceux d'Ignace et du Quatrième évangile, sont sortis de l'école de Marcion. Concluons que l'épître aux Colossiens considérée dans sa partie essentielle est marcionite.

4. ADDITIONS CATHOLIQUES

Disons maintenant qu'on y trouve des textes dont la provenance catholique n'est pas douteuse. On peut les répartir en deux groupes.

Dans le premier prennent place certaines menues formules disséminées çà et là. Telle l'expression « par le sang de sa croix » qui apparaît dans I, 20 comme le moyen dont Dieu s'est servi pour pacifier toutes choses. Telle encore l'expression « par son corps de chair » de I, 22 qui, elle aussi, est le moyen par lequel notre réconciliation a été accomplie. Telle enfin la particule « corporellement » de II, 9 qui exprime la manière dont la plénitude de la divinité habite dans le Christ.

Le second groupe comprend deux dissertations : l'une (I, 15-17, 18^b) dans laquelle le Fils de Dieu nous est présenté comme une créature chargée par Dieu de créer et de conserver toutes choses; l'autre (II, 16-23) où l'on apprend que certaines institutions étaient « l'ombre des choses à venir ».

Occupons-nous d'abord du premier groupe. Le texte I, 20, si l'on écarte la formule « par le sang de sa croix » nous dit ceci : « Dieu a réconcilié avec lui-même toutes choses par lui (c'est-à-dire par le Christ); il a aussi pacifié toutes choses par lui (c'est-à-dire par le Christ). L'expression, « par le sang de sa croix » qui intervient dans le second membre, fait

double emploi avec le complément « par lui ». Si, du moins, elle suivait ce complément, on pourrait avec de la bonne volonté voir en elle une précision utile et interpréter le texte comme ceci : « La pacification a été faite par le Christ lequel l'a accomplie en versant son sang sur la croix. » Mais notre texte est inexorable. Il nous dit que Dieu a pacifié toutes choses « par le sang de sa croix par lui. » Dans ce tour de phrase le « sang de la croix » ne peut être qu'une glose introduite subrepticement par un lecteur catholique qui a tenu à expliquer que le Christ avait accompli sa mission pacificatrice en versant son sang sur la croix, mais qui gêné par le contexte auquel il ne voulait rien changer a donné à son explication une forme bizarre et incorrecte.

La même observation s'applique à l'expression « par son corps de chair » de I, 22. Elle aussi fait double emploi avec le complément « par sa mort » qui la suit; elle aussi est une glose destinée à expliquer que le Christ avait un corps comme le nôtre et introduite par un lecteur catholique dans un contexte qui disait primitivement ceci (21, 22) : « Alors que vous étiez ses ennemis Dieu vous a réconciliés par la mort de lui (du Christ). » L'interpolateur, en même temps qu'il a inséré « par le corps de chair » entre le verbe et le complément, a légèrement déplacé le pronom possessif « de lui » pour qu'il pût servir aux deux compléments.

Reste II, 9 où nous lisons que « dans le Christ la

plénitude de la divinité habite corporellement. » Le pape Léon se demande dans un de ses sermons (65, 5) : « Comment la substance de Dieu qui est incorporelle peut-elle être corporellement dans le Christ? » A cette question il donne une réponse que plusieurs avaient précédée, que plusieurs ont suivie. Il existe donc de ce texte de multiples explications proposées soit par les théologiens, soit par les critiques. Toutes sont à côté de la question qui est de savoir comment une substance incorporelle peut habiter d'une manière corporelle. On voit d'ailleurs clairement que la question est insoluble, en d'autres termes qu'il est impossible à une substance incorporelle d'habiter corporellement. Et ce résultat nous autorise à considérer la particule « corporellement » comme un élément perturbateur introduit violemment dans un cadre qui n'était pas fait pour lui. Immédiatement tout s'éclaire. La rédaction primitive se bornait à enseigner que la plénitude de la divinité habite dans le Christ, c'est-à-dire que le Christ est le Dieu suprême venu au milieu de nous. L'adverbe « corporellement » qui, du point de vue grammatical n'a pas de sens, tend à un but que nous sommes réduits à conjecturer mais que nous conjecturons sans peine : il a été introduit par un lecteur catholique pour prouver, sans aucun souci de la syntaxe, que le Christ avait un vrai corps.

Je passe maintenant à la dissertation sur le Fils de Dieu créateur (I, 15-17, 18^b). Ce qui la précède

(12-14) c'est l'exposé de l'œuvre accomplie par Dieu pour nous sauver. Et c'est aussi l'exposé de la même œuvre qui la suit (19-23). Si l'on ne tenait compte que de sa place on dirait qu'elle fait partie intégrante du plan rédempteur au milieu duquel elle est jetée. Mais en réalité elle le coupe en deux tronçons qu'elle sépare l'un de l'autre et avec lesquels elle n'a rien de commun puisqu'elle traite de la création des êtres et de leur conservation. Est-il vraisemblable que l'auteur obsédé, comme il est par la pensée de la rédemption, se soit égaré dans un hors-d'œuvre pour y revenir ensuite? Disons que l'exposé du plan rédempteur était, à l'origine, d'un seul tenant et que les versets 15-17, 18^b qui traitent de la création y ont été introduits plus tard artificiellement.

Nous arrivons d'ailleurs au même résultat par une autre voie. Si nous lisons l'épître aux Ephésiens I, 6, 7, 10, 11, 22, 23; II, 2, 9; IV, 18, VI, 12, nous y retrouvons tout ce qui est dit ici de l'œuvre accomplie par Dieu pour nous arracher à la puissance des ténèbres, et nous introduire dans le royaume de son Fils qui est le chef de l'Église. En revanche il n'y est pas question du Créateur qui a donné aux êtres l'existence et qui la leur conserve. Et, pour expliquer ce fait étrange, on est amené de nouveau à conclure que les versets I, 15-17, 18^b n'appartenaient pas à la rédaction primitive qui se confinait strictement dans la description du plan rédempteur.

La dissertation II, 16-23 sur les institutions qui

étaient « l'ombre des choses à venir » n'a pas, elle non plus, de parallèle dans l'épître aux Ephésiens. Elle non plus, par conséquent, n'appartenait pas à la rédaction primitive. Son objectif est d'expliquer que l'on ne doit condamner personne au sujet du boire et du manger ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, des sabbats, parce que toutes ces choses étaient l'ombre des choses à venir. L'auteur s'inspire manifestement de l'épître aux Hébreux X, 1 qui enseigne que les institutions mosaïques étaient « l'ombre des choses à venir ». D'où nous sommes autorisés à conclure qu'il a en vue, lui aussi, ces mêmes institutions. Munis de ce fil conducteur nous pouvons nous avancer à travers les ténèbres épaisses qui nous enveloppent. La « fête » au sujet de laquelle il est interdit de porter une condamnation doit être la pâque juive. Le manger et le boire doivent viser les règlements alimentaires qui fixaient les modalités de cette pâque. La « nouvelle lune » doit désigner non pas la néoménie proprement dite, mais l'âge de la lune qui dépend de la néoménie et ne peut être connu que par elle (on sait que les Juifs célébraient la pâque le quatorzième jour de la lune du mois de nisan). Les « sabbats » ont le même sens que dans les évangiles où ce mot désigne la semaine. Notre texte interdit de condamner les chrétiens à l'observation de la pâque juive avec tous les règlements qui s'y rattachaient. Il est probablement dirigé contre Blastus qui, vers 175, essaya de remettre en vigueur dans

l'église romaine les rites de la pâque juive (voir l'appendice du *De praescriptionibus*, 53, de Tertulien). Si la suite de la dissertation vise encore Blastus, le « culte des anges » qui y est mentionné est une réminiscence de *Hebr.*, II, 2 où la loi mosaïque est attribuée aux anges. Blastus propageait le culte des anges en préconisant l'observation de la loi mosaïque qui était l'œuvre des anges.

5. RÉDACTION COLLECTIVE ET RÉDACTION INDIVIDUELLE

L'épître aux Colossiens débute par ces mots : « *Nous* rendons grâce à Dieu. » Elle continue : « *Nous* ne cessons de prier pour vous... *Nous* annonçons le Christ... Priez aussi pour *nous* afin que Dieu *nous* ouvre une porte pour la parole. » Elle a donc été écrite par une collectivité ou, ce qui revient au même, au nom d'une collectivité.

Mais çà et là le style collectif fait place au style individuel. Dans I, 23 la phrase qui a trait à la prédication de l'évangile se termine par cette déclaration : « dont *moi*, Paul, j'ai été fait ministre ». Dans I, 29 immédiatement après la phrase où la collectivité disait : « *Nous* annonçons le Christ », on lit : « A quoi aussi *je* travaille ». Dans II, 4 même spectacle : « *Je* dis cela afin que personne ne vous trompe. » Dans IV, 3 la collectivité qui parle au début de la phrase disparaît avant que la phrase soit achevée :

« Priez aussi pour *nous* afin que Dieu *nous* ouvre une porte... pour prêcher le mystère du Christ pour lequel aussi *je* suis enchaîné (je laisse de côté le titre et les salutations de la fin). On le voit la rédaction individuelle est enchevêtrée dans la rédaction collective : voilà le fait.

C'est ce fait qu'il faut expliquer. Examinons chacun des textes dans lesquels apparaît la rédaction individuelle. Dans I, 23 la mention que Paul fait de sa personne et de sa situation personnelle n'a aucun rapport avec le contexte qui l'encadre. Elle est un hors-d'œuvre, et les deux tronçons qu'elle sépare peuvent être joints sans difficulté. Cela étant, nous avons le droit de dire qu'elle diffère par son origine de la rédaction collective. Elle a été insérée après coup dans un texte qui parlait de l'évangile « prêché à toute créature sous le ciel » et qui ajoutait que le mystère caché aux générations antérieures venait d'être manifesté. L'accrochement a été exécuté au moyen du pronom relatif « dont moi Paul. »

Dans I, 29 Paul qui intervient une seconde fois commence par dire naïvement qu'il fait, lui « aussi » ce que la collectivité vient de dire qu'elle fait. Puis il se livre à une digression qui comprend II, 1. Quant à la pensée exprimée dans I, 28 elle se poursuit dans II, 2. Tout se présente comme si II, 2 était primitivement relié à I, 28 et en avait été séparé plus tard par le morceau I, 29, II, 1 accroché au moyen de la formule « A quoi aussi ».

Dans II, 4 l'intervention de Paul qui a lieu pour la troisième fois n'a d'autre but que de mettre l'apôtre en scène et de le rappeler à l'attention des lecteurs. Elle n'obtient d'ailleurs ce résultat qu'en interrompant le fil des idées qui reprend dans II, 6. Ici, contrairement à ce qui existe ailleurs, l'interpolation n'est pas soudée au contexte au moyen d'une particule conjonctive. Elle s'annonce comme une insistance : « Je dis ceci pour que... »

Dans IV, 3^b l'intervention de l'apôtre est accrochée au contexte par la particule « pour lequel ». Paul nous apprend une fois de plus que c'est lui qui est l'auteur de la lettre. Mais les ordres exprimés dans IV, 2 et 3^a reviennent dans IV, 5. Ici encore Paul, en intervenant, coupe le fil des idées. Concluons. La rédaction individuelle dans laquelle Paul parle en son nom personnel (je rappelle que je laisse ici de côté le titre et les salutations de la fin) ne fait pas corps avec la rédaction collective; mais elle y est rattachée par des moyens de fortune.

Cette constatation éclaire un problème que j'ai laissé jusqu'ici dans l'ombre. J'ai dit qu'il a existé une édition marcionite de l'épître aux Colossiens. J'ajoute maintenant que cette édition était rédigée comme la lettre de Clément Romain. Le rédacteur s'effaçait derrière la communauté qui, seule, avait la parole. La lettre n'avait rien de fictif. Elle était envoyée par un groupe de chrétiens marcionites à un autre groupe de chrétiens marcionites domiciliés

à Colosses, tout comme la lettre de Clément est envoyée par l'église de Rome à l'église de Corinthe. Elle débutait par I, 2 : « Aux saints et fidèles frères dans le Christ qui sont à Colosses. » Et la communauté au nom de laquelle la lettre était envoyée avait été renseignée sur les sentiments des destinataires par Epaphras dont parle I, 7-8.

Puis est intervenu l'éditeur catholique, celui qui par la dissertation I, 15-17, 18^b a transformé le Fils de Dieu libérateur et rédempteur du genre humain en créateur du monde, celui aussi qui, par les menues interpolations de I, 20, 22, II, 9, a donné au Christ rédempteur un corps de chair et pourvu de sang. C'est ce même éditeur qui a inséré la rédaction individuelle, qui a fait intervenir Paul et a mis notre lettre sous son patronage. Avant lui il existait une lettre écrite au nom d'une communauté marcionite à la communauté amie de Colosses. Depuis que l'éditeur catholique a passé par là, cette lettre de provenance marcionite enseigne la dogmatique catholique sans cesser pour autant d'enseigner la dogmatique contraire; elle a pour auteur Paul tout en continuant d'être écrite au nom d'une communauté; et elle débute par le nom de son nouvel auteur : « Paul apôtre du Christ Jésus par la volonté de Dieu. » Timothée, dont le nom est annexé à celui de Paul, intervient pour donner une apparence d'explication à la rédaction collective qui fait le fond de la lettre. Si, en effet, Paul était seul à occuper le titre, cette

rédaction collective choquerait les regards. L'adjonction de Timothée essaie de remédier au mal. En réalité elle ne résout pas le problème, puisqu'elle se heurte à l'artifice de la rédaction individuelle; d'ailleurs Timothée n'est pas mentionné dans le billet dont il va être question à l'instant. Mais elle sauve les apparences.

Deux mots sur la date de l'édition catholique. Elle n'a pu paraître avant les environs de 150. Elle serait antérieure à 165 si Justin qui, dans le *Dialogue* 84, 2; 85, 2; 100, 2 etc., appelle le Christ « l'aîné de toutes les créatures », avait emprunté ce titre à notre épître. Mais la dépendance est plus probablement du côté de l'épître qui, par conséquent, n'a reçu sa toilette catholique que vers 170. Je n'oublie pas que la dissertation II, 16-23 se place aux environs de 175, mais l'édition catholique existait probablement depuis plusieurs années quand ce morceau y a été inséré.

6. LES SALUTATIONS

Rien ne s'oppose à ce qu'on accepte comme venant de Paul lui-même ce qui est dit de Tychique (7-9), d'Aristarque, de Marc, de Jésus dit Justus (10-11), de Nymphas et de l'église qui est dans sa maison (15). Il a donc existé un billet de Paul dont voici le schéma : « Tychique vous donnera de mes nouvelles. Je l'ai envoyé vers vous pour cela. J'ai aussi envoyé avec

lui Onésime qui est de chez vous. Tous deux vous renseigneront sur ce qui me concerne. Mes compagnons vous saluent. Ils appartiennent à la circoncision. Eux seuls m'ont aidé dans l'œuvre du royaume de Dieu. Saluez Nymphas et l'église qui est dans sa maison. »

Dans l'épître aux Romains XV, 7 Paul appelle Andronicus et Junia ses « compagnons de captivité ». Il fait allusion à l'une des multiples incarcérations qu'il a subies par le passé et au cours de laquelle il a rencontré ces deux personnes. Levers et IV, 10 de notre épître où Aristarque est appelé le compagnon de captivité peut être interprété dans le même sens et il ne nous oblige pas à conclure que Paul a écrit le susdit billet pendant sa captivité à Rome. En tout cas on est surpris de constater que Luc, mentionné dans 14 avec le qualificatif de « médecin bien-aimé », n'est pas nommé dans 11 parmi ceux qui ont été « les seuls » à aider Paul dans l'œuvre du royaume de Dieu. Alléguer que Luc n'était pas circoncis et que 11 s'occupe exclusivement des collaborateurs circoncis n'est pas une solution recevable attendu que, dans 11, Paul ne dit pas qu'il n'a pas eu d'autres collaborateurs circoncis, mais : « Les hommes que je viens de nommer et qui appartiennent au monde de la circoncision ont été mes seuls collaborateurs. » La seule manière de résoudre cette énigme est de dire que 14 n'appartient pas au billet de Paul.

Il faut surtout éliminer du susdit billet le verset 12 relatif à Epaphras missionnaire marcionite des environs de 140 (voir I, 7) et le verset 16 qui suppose une lettre alors que Paul a écrit un simple billet de quelques lignes. En revanche ces deux versets s'adaptent si naturellement à la lettre de la communauté marcionite aux Colossiens qu'on peut sans hésitation les lui attribuer et avec eux la mention de Luc ainsi que l'avertissement donné à Archippe (17).

Venons maintenant au travail de l'éditeur. Probablement chef d'une communauté catholique évangélisée jadis par Paul, par exemple, celle d'Ephèse, il a trouvé dans les archives le billet que l'apôtre avait envoyé à cette communauté. D'autre part des transfuges du marcionisme originaires soit de Colosses soit de Laodicée lui ont montré un exemplaire d'une lettre adressée « aux saints et fidèles frères de Colosses » et dans laquelle l'auteur anonyme s'exprimait au pluriel. Bien convaincu que cet écrit admirable devait émaner de Paul il a procuré à cette origine apostolique les preuves qui lui manquaient. Nous connaissons déjà deux des mesures qu'il a prises (rédaction individuelle et titre) pour obtenir ce résultat. Ajoutons maintenant une troisième mesure qui a consisté à insérer le billet de Paul dans les salutations de la lettre « aux saints et fidèles frères de Colosses ». Amené à tort ou à raison par le qualificatif donné à Aristarque à croire que le billet datait de la captivité de Paul il a créé deux attesta-

tions de cette captivité, l'une dans IV, 3^b, l'autre dans IV, 13^b. Enfin apprenant par la lettre aux Colossiens IV, 16 que Paul s'était intéressé aux chrétiens de Laodicée, il a fourni deux preuves de cette sollicitude, l'une dans II, 1, l'autre dans IV, 13 où Hiérapolis intervient à titre de précision. En un mot il a fait tout le nécessaire pour réaliser la fusion du billet de Paul avec l'épître aux Colossiens.

CONCLUSION

L'épître aux Colossiens comprend 1^o une lettre adressée par une communauté marcionite inconnue à la communauté marcionite de Colosses; 2^o un billet authentique de Paul; 3^o le travail d'un éditeur catholique qui a inséré le billet dans la lettre et qui a adapté celle-ci à l'orthodoxie catholique en même temps qu'il lui a donné une origine paulinienne.

ÉPITRE AUX ÉPHÉSIENS

L'épître aux Ephésiens est intimement apparentée à l'épître aux Colossiens. Mais les critiques qui sont généralement d'accord à admettre l'authenticité de celle-ci, s'accordent aussi à rejeter celle-là. Selon eux cette prétendue épître est une composition libre rédigée à l'aide de l'épître aux Colossiens entre les années 100 et 120.

1. LE MYSTÈRE RÉVÉLÉ MAINTENANT... ET AUX PROPHÈTES

Dans III, 3-5 Paul, après avoir mentionné la révélation du mystère qui lui a été accordée, dit que ce mystère n'a pas été manifesté « dans les autres générations » comme il a été révélé maintenant aux « saints apôtres ». Il ajoute que ledit mystère a été révélé « aux prophètes par l'Esprit ». Les prophètes mentionnés ici sont-ils les personnages dont les *Actes* nous parlent çà et là comme Agabus ou les filles du diacre Philippe (*Act.*, XI, 28; XXI, 9, 10)? Impossible de s'arrêter à cette hypothèse qui pour-

tant a des partisans. Les « prophètes » que l'on rencontre dans les premiers temps du christianisme possédaient le privilège de lire dans l'avenir; mais ils avaient été initiés au mystère du Christ par l'enseignement des apôtres et non par une révélation de l'esprit. Les prophètes dont il est question ici, qui sont mis sur le même plan que les apôtres et à qui le mystère a été révélé « par l'Esprit », ce sont les prophètes de l'Ancien Testament.

Mais ici se présente une antinomie irréductible. Si le mystère du Christ n'a pas été révélé aux fils des hommes avant les saints apôtres, les prophètes de l'Ancien Testament ne l'ont point connu, ne l'ont point annoncé. Et s'il a été révélé « par l'Esprit » aux prophètes de l'Ancien Testament, les hommes des générations antérieures n'ont pas été sans en avoir quelque manifestation. On ne peut recourir à l'expédient d'une négligence de style, car on a l'impression très nette que tous les mots de cette phrase y ont été mis intentionnellement. Deux auteurs ont passé par là. L'un a dit que le mystère du Christ était resté caché aux hommes des générations antérieures. L'autre a noté que l'Esprit l'avait révélé aux prophètes. Et celui-ci est évidemment le second en date et sa note a pour but de corriger l'assertion du premier.

On pourrait penser que le second rédacteur s'est borné à ajouter les mots « et aux prophètes par l'Esprit », et que le texte primitif mentionnait la

révélation faite « maintenant à ses saints apôtres ». L'épître aux Colossiens nous permet d'éviter cette erreur. Elle nous présente un texte parallèle à celui que nous étudions ici. Elle parle I, 26 du « mystère caché aux siècles et aux générations (qui) a été révélé maintenant à ses saints ». Remarquons ces « saints » auxquels le mystère a été révélé maintenant. Ce ne sont pas les apôtres, ce sont les simples chrétiens. Manifestement la formule de l'épître aux Colossiens et la formule de l'épître aux Ephésiens dépendent l'une de l'autre, ou, en tout cas, d'une source commune. Laquelle des deux est primitive ou représente le texte primitif? Ce doit être nécessairement celle qui est moins favorable à la thèse catholique, celle qui ne mentionne pas les apôtres. Et voilà la preuve acquise que l'interpolateur de l'épître aux Ephésiens a travaillé soit sur le texte de l'épître aux Colossiens, soit sur un texte identique; la preuve acquise qu'il ne s'est pas borné à ajouter à la rédaction primitive « les prophètes par l'Esprit », qu'il y a aussi introduit les « apôtres ».

Ce fait, dira-t-on, est sans conséquence. C'est ce que nous allons voir. Reprenons notre texte III, 3-4 : « C'est par révélation que m'a été manifesté le mystère, selon ce que j'ai écrit brièvement. En lisant vous pouvez concevoir mon intelligence, dans le mystère du Christ. » En présence de cette déclaration non exempte de vantardise, on éprouve l'impression que Paul a été seul à recevoir la révélation

du mystère chrétien, qu'il a été seul, au début, à en avoir l'intelligence. On éprouve cette impression, mais on ne s'y arrête pas, on n'a pas le droit de s'y arrêter à cause de l'assertion suivante qui fait contrepoids : « Il a été révélé maintenant à ses saints apôtres ». Il est bien évident que Paul ne revendique pas le monopole de la révélation du mystère du Christ puisque, de son propre aveu, les saints apôtres ont été — naturellement avant lui — favorisés de la même révélation. Cette conclusion est la seule autorisée par l'état actuel du texte qui lui sert de base. Mais si la base venait à s'effondrer, elle serait elle-même emportée. Or nous avons vu la base s'effondrer sous nos yeux. Notre texte actuel est la résultante d'un remaniement artificiel. A l'origine Paul ne faisait point mention des saints apôtres pas plus que des prophètes. Il parlait de sa révélation; il ne parlait que d'elle. Le contrepoids, le correctif que nous constatons aujourd'hui a été introduit plus tard. Et voici la conséquence de cet état de choses. Actuellement Paul ne réclame d'autre honneur que d'avoir participé à la révélation du mystère chrétien accordée aux saints apôtres. Mais primitivement il avait d'autres prétentions. Il se donnait comme le premier détenteur de la révélation. Avant lui personne n'avait connu le mystère chrétien. Lui seul avait reçu directement du ciel ce trésor et avait été chargé par Dieu de le répandre. Il exerçait d'ailleurs son auguste mission avec de grandes protestations

d'humilité. Il déclarait être (8) « le moindre de tous les saints », le moindre de tous les fidèles, comme, plus tard, le pape Grégoire s'intitulera *servus servorum* au moment où il régentera les évêques de l'Eglise latine. Paul voulait bien être le dernier des chrétiens par la vertu. Il se contentait de supprimer les apôtres. On voit qu'une sérieuse opération était nécessaire pour mettre notre texte d'accord avec la doctrine catholique.

2. LES SIÈCLES A VENIR

Dans II, 7, Paul, qui vient de rapporter les merveilles accomplies par Dieu, ajoute que Dieu les a produites

afin de montrer aux siècles à venir la surabondante richesse de sa grâce par sa bonté pour nous dans le Christ Jésus.

Les « siècles à venir » dont il est question ici font pendant aux « siècles » passés de III, 9 auxquels le mystère a été caché. Ces derniers désignent les générations écoulées. Les « siècles à venir » désignent donc les générations futures (on comptait trente ans pour une génération), et le sens du texte est que les richesses de la grâce divine ont été répandues sur les contemporains de Paul afin que ce spectacle

serve à l'instruction des « générations à venir », c'est-à-dire à l'instruction des hommes qui vivront deux ou trois générations après Paul. Un pareil propos ne se comprend guère dans la bouche de Paul (et ceux-là ne me contrediront pas qui, appuyés sur I *Cor.*, X, 11, pensent que l'apôtre se croyait à la veille de la fin du monde); mais il se comprend très bien sous la plume d'un écrivain des environs de 140 qui veut se faire passer pour Paul. Le texte II, 7 est l'œuvre d'un faussaire. Et ce jugement doit être étendu à toute la rédaction primitive dont il fait partie. Le nom de Paul derrière lequel se couvre le premier rédacteur de l'épître aux Ephésiens (I, 15; III, 1, 14; IV, 1, 17) est une fiction.

3. LE PLAN DIVIN DE LA RÉDEMPTION

Qu'enseigne ce Paul fictif? Dans I, 6 il nous parle de la rédemption que nous avons obtenue. Il déroule ensuite sous nos yeux le plan de cette rédemption dans la dissertation du chapitre II qui considère l'homme à deux moments : d'abord avant l'intervention du « Dieu riche en miséricorde », puis après cette intervention. Dans la première période nous étions morts par nos péchés. Nous vivions « selon l'éon de ce monde, selon le prince de la puissance de l'air, conformément à l'esprit qui agit maintenant dans les fils de l'incrédulité ». Nous étions es-

claves de la chair et par nature, « *fils de colère* ». Nous trouvant dans cette situation affreuse, Dieu nous a vivifiés par le Christ, nous a ressuscités avec lui, nous a fait asseoir dans le ciel. Nous sommes son ouvrage, nous avons été créés dans le Christ Jésus qui a anéanti la loi des commandements et a formé en chacun de nous l'homme nouveau.

Nous connaissons la provenance de la résurrection dont on nous dit ici que nous sommes dès maintenant bénéficiaires; elle est un dogme de la théologie marcionite (p. 105). Et la destruction de la loi des commandements, c'est-à-dire de la loi mosaïque en est un autre (p. 107). Ces deux résultats acquis nous donnent la clef de certaines expressions qui, prises isolément, seraient obscures. L'« éon de ce monde » est le Créateur. Ce dieu cruel, qui ne veut que notre mal, nous a donné un corps de chair exprès pour nous induire au péché et pour avoir ensuite un motif légitime de décharger sur nous son courroux. Nous sommes donc vraiment des « fils de colère par nature », puisque notre nature charnelle produit automatiquement des péchés dont le Créateur tirera ensuite vengeance. Mais nous sommes aussi, depuis notre rédemption, « l'ouvrage » (ce que la Vulgate appelle *factura*) du Dieu bon; nous sommes même « créés » dans le Christ Jésus, non par notre corps de chair qui ne relève que du Créateur, mais par « le nouvel homme » (II, 15; voir aussi IV, 24), c'est-à-dire par le « nouvel esprit »

(IV, 23) formé en nous quand nous devenons chrétiens.

4. LE MYSTÈRE CACHÉ DANS LE DIEU QUI A TOUT CRÉÉ

La rédaction de l'épître aux Ephésiens est, dans son ensemble, marcionite. C'est sur ce fond que l'éditeur catholique a appliqué ses broderies. Nous connaissons déjà celle qu'il a exécutée dans III, 5. Plusieurs autres seront signalées dans les notes. Je ne vais m'occuper ici que de trois retouches qui réclament certaines explications.

Dans III, 9, Paul nous apprend qu'il a reçu la mission de faire connaître le plan du mystère caché « dans le Dieu qui a tout créé ». La formule « le Dieu qui a tout créé » est unique dans tout le Nouveau Testament (dans *Hebr.*, III, 4 il y a une nuance importante). Sa présence ici est un fait étrange. Ce fait a nécessairement une explication. Quelle est-elle? Ce qui complique le problème, c'est que le contexte est, sans nul doute possible, marcionite et que, selon la dogmatique marcionite, le Dieu bon avait tenu le mystère du Christ soigneusement caché à toutes les créatures, mais surtout au Dieu créateur. Notre texte actuel ne peut donc venir du rédacteur primitif qui l'aurait tenu pour une pure absurdité. D'où vient-il et comment a-t-il pris naissance? En toute hypothèse il y a ici une retouche catholique, et l'unique question est de savoir en quoi

au juste elle a consisté. Les marcionites de la fin du second siècle prétendaient que saint Paul avait parlé du « mystère caché au Dieu qui a tout créé » et que les catholiques avaient altéré son texte en y insérant la particule « dans ». Tertullien de qui nous tenons ce renseignement (*Adv. Marc.*, V, 18) prend naturellement la contrepartie et accuse Marcion d'avoir supprimé la particule qui, selon lui, fait partie intégrante du texte de Paul.

La solution des marcionites de la fin du second siècle est séduisante. Pourtant je n'ose y adhérer. Elle suppose que le rédacteur marcionite a désigné en toutes lettres le « Dieu qui a tout créé ». Or cela est souverainement invraisemblable. Dans les documents marcionites qui ont passé sous nos yeux le Créateur est appelé « le Mauvais », « le Diable », « le Prince de ce monde », « le Prince de la puissance de l'air » « la Puissance des ténèbres »; d'autres fois il est l'objet de tours de phrase qui le désignent sans lui donner aucun nom¹. Dans un seul endroit (*II, Cor.*, IV, 4) il est nommé « le Dieu de ce siècle ». Cette dernière appellation jetée là dédaigneusement ne me paraît pas suffisante pour garantir l'authenticité de la formule en litige. Je crois donc que « le Dieu qui a tout créé » est le produit d'une retouche catholique et que les marcionites contemporains de Tertullien, mystifiés par cette expression dont la véri-

1. Voir l'*Épître aux Romains*, p. 34.

table origine leur échappait, se sont tirés d'affaires en la corrigeant. Leur leçon « caché au Dieu qui a tout créé » est une seconde interpolation pratiquée dans une interpolation antérieure.

Faut-il conclure que la première rédaction parlait du « mystère caché en Dieu » (dans le Dieu bon)? Cette hypothèse serait plausible si le complément *apo tōn aīōnōn* qui se présente ici désignait les temps passés. Mais elle désigne certainement les générations passées, car c'est aux générations ou, si l'on veut, aux hommes qui les constituent que l'on peut cacher un mystère et non aux temps. Or avec cette interprétation la formule « en Dieu » est aussi naïve que superflue. Concluons que ce qui appartient à l'éditeur catholique ce n'est pas seulement l'incidente « qui a tout créé », c'est l'expression entière « dans le Dieu qui a tout créé ». Le premier rédacteur s'était borné à dire que Paul avait fait connaître le plan du mystère « caché aux générations passées », sans éprouver le besoin d'expliquer que le mystère était caché en Dieu.

5. MONTÉ EN HAUT... IL A FAIT DES DONNS AUX HOMMES

On lit dans IV, 7-16 une dissertation, une référence biblique et un commentaire de cette référence. La dissertation traite des dons que le Christ distribue

aux fidèles pour le bien de son Eglise qui est son corps. La référence biblique tirée du psaume 68, 19 mentionne justement des dons accordés aux hommes par quelqu'un qui est monté en haut et qui a emmené des captifs.

Et le commentaire? Eh bien, le commentaire explique que pour monter il a fallu préalablement descendre! Il ne se préoccupe que de la descente du Christ et, du texte il ne retient que le mot accessoire « étant monté »! Autant dire qu'il n'a rien de commun avec la dissertation laquelle a pour objet les dons du Christ à son Eglise. Il fait figure de pièce rapportée, lui et le texte biblique qu'il accompagne. La rédaction primitive passait immédiatement de 7 à 11 : « A chacun de nous a été donnée une grâce selon la mesure du don du Christ. Et lui-même a fait les uns évangélistes... » La citation biblique avec son commentaire a été insérée par une main étrangère et à une date ultérieure.

A quoi tend l'interpolation? Avant de répondre à cette question, cherchons d'abord de quelle descente elle parle et, pour cela, notons qu'elle procède par voie de déduction en partant de ce principe sous-entendu que le Christ était primitivement au ciel. Le raisonnement est celui-ci. « Puisque le Christ est monté au ciel dans lequel pourtant il résidait à l'origine, il a dû quitter transitoirement ce séjour et faire une descente ». Or on voit sans peine que cette descente a été réalisée dès le jour où le Christ

est venu au milieu des hommes, a vécu avec eux. La descente que l'auteur a en vue n'est donc pas la descente aux enfers, comme on le dit souvent, c'est simplement la venue sur la terre qui, par opposition aux hauteurs célestes où le Christ résidait primitivement, est qualifiée de « bas-fond ».

Donc l'interpolateur mentionne la venue du Christ sur la terre. Pourquoi? Parce qu'il constate que la venue du Christ se déduit d'un texte des psaumes. C'est cette constatation qui est son objectif. Ou plutôt le second de ses objectifs. Le premier est de prouver que les dons faits par le Christ à son Eglise ont, eux aussi, été prédits par les psaumes. Car voici comment se reconstitue son argumentation. Lisant dans la rédaction primitive que chaque chrétien a reçu une grâce selon le don du Christ qui a établi des évangélistes, des pasteurs, etc., il a noté que les dons du Christ à son Eglise avaient été prédits par le psaume 68, 19 : « Il a fait des dons aux hommes ». Mais comme on aurait pu lui objecter que cet oracle n'a aucune portée christologique, il a appelé à son secours l'expression « étant monté au ciel ». Il a déduit de cette ascension une descente préalable dont seul un habitant du ciel, c'est-à-dire le Christ, était capable.

Il va sans dire que cette exégèse savante selon laquelle la vie et les œuvres du Christ ont été prédites par la bible juive n'est pas un vain amusement. Elle veut donner un démenti à la théologie marcionite

qui excluait tout rapport entre le Christ et l'Ancien Testament. Elle est l'œuvre de l'éditeur catholique. Cet apologiste a probablement utilisé Justin qui, dans le *Dialogue* 39, 4 et 87, 6, disserte deux fois sur le texte du psaume 68, 19. En tout cas notre épître et Justin donnent à quelques nuances près la même leçon qui diffère beaucoup du texte actuel des LXX où on lit : « Etant monté en haut tu as emmené des captifs, tu as reçu des dons des hommes. »

6. C'EST LE MYSTÈRE DU CHRIST ET DE L'ÉGLISE

Le morceau qui va de V, 22 à VI, 9 expose les devoirs des différentes classes de la société. Le devoir des maris qui seul nous préoccupe ici est l'objet de multiples considérations. La première expose dans un langage élevé tout ce que le Christ a fait pour son Eglise et elle conclut : « Voilà le modèle que vous devez reproduire; votre amour pour vos femmes doit être semblable à l'amour du Christ pour l'Eglise. » Puis viennent (V, 30-32) une leçon de théologie et une leçon d'exégèse. La première enseigne que nous sommes « de la chair et des os du Christ », c'est-à-dire qu'il y a un lien de parenté entre notre chair et la chair du Christ (les éditeurs du texte grec ont écarté à tort cette pensée que saint Irénée cite dans 5, 2, 3). La seconde nous donne l'interprétation officielle du texte de la Genèse II, 24 « Ils seront deux

dans une seule chair », elle nous apprend que cet oracle contient le mystère du Christ et de l'Eglise, c'est-à-dire décrit par avance l'union du Christ avec l'Eglise.

Ces deux leçons ne disent pas aux maris comment ils doivent se conduire à l'égard de leurs femmes. Elles sont étrangères à l'esprit de tout le morceau qui expose des obligations et non des curiosités. Ce sont des hors-d'œuvre. Elles veulent sans doute prouver quelque chose, mais la démonstration qu'elles sont destinées à fournir n'a pas de lien avec le contexte.

Essayons de voir ce qu'elles veulent prouver. Estius, très embarrassé par le texte où nous lisons que nous sommes de la chair et des os du Christ, finit par avouer qu'il y a là un témoignage en faveur de l'incarnation du Fils de Dieu qui, en venant sur la terre, a pris notre nature avec tous ses éléments. Dès la fin du second siècle Irénée exprimait la même pensée en ces termes (5, 2, 3) : « Ces paroles ne peuvent s'entendre d'un être spirituel et invisible, attendu qu'un esprit n'a ni os ni chair... » Irénée et Estius ont raison. L'oracle en question est une profession de foi à l'incarnation du Christ. Mais cette profession de foi n'a pu être promulguée que lorsque le besoin s'en est fait sentir, c'est-à-dire lorsque l'incarnation a été rejetée. Elle est destinée à démolir le Christ spirituel du marcionisme; elle émane du rédacteur catholique.

Quant à la leçon d'exégèse qui suit immédiatement la leçon de théologie, elle se propose manifestement de la compléter. Rappelons-nous que l'école de Marcion qui rejetait le Christ charnel rejetait aussi tout rapport entre l'Ancien Testament et Jésus. C'est à ce second dogme que s'attaque le texte : « Il y a là un grand mystère. » Il prouve que l'Ancien Testament contient une description anticipée de l'union de Jésus avec l'Eglise; il émane du rédacteur catholique qui par conséquent est l'auteur de tout le hors-d'œuvre contenu dans 30-32. C'est à lui également que nous devons attribuer 28 et 29 qui préparent et amènent les deux leçons qu'il avait à cœur de donner.

Résumons. La rédaction marcionite se bornait à prescrire aux maris d'aimer leurs femmes comme le Christ a aimé l'Eglise pour laquelle il s'est livré. Elle passait immédiatement de V, 27 à VI, 1. Se trouvant en face de cette rédaction l'éditeur catholique a jugé à propos d'expliquer que le Christ qui s'est livré pour l'Eglise est un Christ en chair et en os comme nous, un Christ dont la Genèse a parlé. Mais comme cette glose ne pouvait être annexée telle quelle au texte primitif, il s'est mis à la recherche d'une liaison et, cette liaison, il a pensé la réaliser dans une maxime qui enjoindrait de nouveau aux maris d'aimer leurs femmes et qui motiverait cette injonction en présentant la femme comme la chair du mari. De là 28 et 29 résumés dans 33. Ils ne sont

pas voulus pour eux-mêmes; ils servent de pont pour aller de 27 à 30, c'est-à-dire de la rédaction marcionite au hors-d'œuvre que l'éditeur catholique tenait à mettre là.

7. RAPPORTS DES DEUX ÉPÎTRES

Considérées dans leur rédaction primitive, c'est-à-dire en dehors des additions que chacune d'elles a reçues plus tard, l'épître aux Ephésiens et l'épître aux Colossiens ont toutes deux une partie dogmatique et une partie morale. Dans la partie dogmatique elles traitent toutes deux du Christ et de l'œuvre accomplie par le Christ. Dans leur partie morale, elles traitent l'une et l'autre des devoirs de la vie domestique. Elles énumèrent les mêmes devoirs et les énumèrent dans le même ordre (devoirs des femmes, des maris, des enfants, des pères, des serviteurs, des maîtres). Elles sont donc intimement apparentées dans le domaine des idées. Cette parenté se prolonge même dans le domaine verbal. Beaucoup des textes de l'une se retrouvent littéralement chez l'autre (il est inutile de dresser la liste de ces coïncidences qui sont signalées dans toutes les bibles). Elles donnent l'impression de deux sœurs jumelles.

Disons maintenant que cette ressemblance n'exclut pas certains traits divergents. D'abord les textes parallèles, si l'on excepte la partie morale, ne se

suivent pas dans le même ordre. Ensuite l'épître aux Ephésiens étant notablement plus longue que l'épître aux Colossiens, a nécessairement des oracles qui lui appartiennent en propre. D'ailleurs l'épître aux Colossiens, bien que plus courte, a aussi des pensées qui sont à elle et que l'on ne trouve pas chez sa sœur. Sans doute plusieurs de ces pensées qui ne sont pas en double appartiennent à la rédaction catholique; mais la rédaction marcionite, qui seule nous occupe ici, nous offre elle-même ce spectacle. En somme l'une de nos lettres a été écrite par quelqu'un qui connaissait l'autre à fond, qui se l'était assimilée et qui l'a reproduite sans s'interdire quelques suppressions, quelques additions, quelques remaniements. Parmi les remaniements les suivants méritent une attention spéciale :

Col. I, 4, 9 : Ayant été informés de votre foi au Christ Jésus et de votre charité pour tous les saints.. nous ne cessons de prier pour vous.

Eph. I, 15 : C'est pourquoi moi ayant été informé de votre foi au Seigneur Jésus et de votre charité pour tous les saints, je ne cesse de rendre grâces pour vous.

Col. IV, 3 : Priez en même temps pour nous, afin que Dieu nous ouvre une porte de parole pour prêcher le mystère du Christ.

Eph. VI, 18, 19 : Priez... aussi pour moi pour que ouvrant la bouche je puisse parler et faire connaître librement le mystère de l'évangile.

Les mêmes pensées qui, dans *Col.*, sont exprimées au nom d'une collectivité, sont mises dans *Eph.*, au compte de Paul. Et ce fait n'est pas exceptionnel. Dans *Col.*, la rédaction individuelle se borne à un petit nombre de phrases, et elle a toujours l'aspect d'un hors-d'œuvre ou même d'une surcharge. Il en va tout autrement dans l'épître aux Ephésiens. Ici Paul remplit la plus grande partie du chapitre III (15 versets sur 21). Ailleurs, il est vrai, son intervention se prolonge moins longtemps; mais il n'entre jamais dans le texte par une porte dérobée et au moyen d'une incidente. On ne rencontre pas dans *Eph.*, le spectacle que nous donne *Col.*, VI, 3 où Paul se faufile sournoisement derrière la communauté qui demande des prières. A ce premier contraste s'en ajoute un second. Dans *Col.*, l'intervention de Paul est l'œuvre du rédacteur catholique. Dans *Eph.*, au contraire, elle appartient à la rédaction marcionite, et Paul se vante (III, 3) d'avoir connu le mystère chrétien par révélation. Voilà les faits. C'est à leur lumière que nous allons chercher à laquelle de ces deux épîtres, considérées avant les surcharges de l'édition catholique, appartient la priorité.

Paul avait dans les milieux marcionites un prestige incomparable. Cela étant, supposons qu'une communauté chrétienne animée de l'esprit de Marcion ait, aux environs de 140, envoyé à une autre communauté marcionite une lettre rédigée au nom

de la collectivité, c'est-à-dire analogue à la lettre de Clément Romain aux Corinthiens. On comprend sans peine que, pour rehausser l'autorité de cette pièce, un docteur marcionite en ait donné, peu de temps après, une seconde édition rédigée au nom de Paul lui-même. Mais l'hypothèse contraire est absolument inconcevable. Personne ne croira que, d'une lettre marcionite écrite au nom de Paul, on ait tiré, par voie de remaniement, une lettre écrite au nom d'une communauté chrétienne.

Nous ne faisons qu'appliquer ces principes en déclarant que la rédaction marcionite de l'épître aux Colossiens a dû précéder la rédaction marcionite de l'épître aux Ephésiens. Cette dernière n'est qu'une adaptation. C'est dans l'épître aux Colossiens que l'on doit chercher le jet primitif; c'est elle qui a servi de modèle à l'épître aux Ephésiens.

Voilà pour la rédaction primitive. Deux mots maintenant sur l'édition catholique. Les formules qui appartiennent à cette édition et dont nos deux épîtres sont saupoudrées ont un air de famille si prononcé qu'elles doivent avoir la même origine. Disons donc que l'épître aux Colossiens et l'épître aux Ephésiens doivent leur physionomie actuelle à un seul et même auteur. Après avoir appliqué à toutes deux un vernis catholique cet éditeur a accentué la parenté qu'il constatait entre elles. Ayant inséré dans l'épître aux Colossiens le billet de Paul dont il était détenteur, il a introduit un

extrait de ce même billet dans l'épître sœur. Ayant prouvé par plusieurs attestations que l'épître aux Colossiens datait de la captivité de Paul, il a fourni également la preuve que le grand apôtre avait écrit l'épître sœur au cours de sa captivité.

CONCLUSION

L'épître aux Ephésiens, sous sa forme primitive, est un remaniement de la lettre à la communauté marcionite de Colosses destiné à donner à cette lettre une origine paulinienne. Sous sa forme actuelle elle est l'œuvre de l'auteur inconnu à qui nous devons l'édition catholique de l'épître aux Colossiens.

ÉPITRE A PHILÉMON

Onésime, esclave de Philémon, s'est enfui et s'est réfugié à Rome. Paul, qui le rencontre, le convertit puis le renvoie à son maître. Justement Philémon est un chrétien riche et généreux dont la maison sert de lieu de réunion à ses coreligionnaires. Paul lui écrit pour l'exhorter à reprendre Onésime qui, désormais, ne le quittera plus et dont la fugue a eu pour résultat de le transformer en « frère bien-aimé », c'est-à-dire en chrétien. Il fait en même temps l'éloge de la bienfaisance de Philémon.

Si un faussaire avait passé par là il n'eût pas manqué de se livrer à des considérations dogmatiques ou morales. La lettre à Philémon ne contient ni dogme ni morale. Elle ne pénètre même pas dans le domaine de l'au-delà, car le verset 15 où les théologiens ont cru voir l'éternité intervenir, se borne à dire qu'Onésime sera désormais au service de son maître perpétuellement. En revanche elle mentionne « l'église qui est dans la maison » de Philémon et ceci est un archaïsme auquel un faussaire n'eût pas pensé. En somme l'authenticité de l'épître à

Philémon (sous réserve des observations qui suivent) peut être considérée comme garantie à la fois par ce que l'épître dit et par ce qu'elle ne dit pas.

Les exégètes croient savoir que Philémon habitait Colosses, et ils appuient ce sentiment sur les coïncidences que présentent les salutations de l'épître à Philémon comparées aux salutations de l'épître aux Colossiens. Certes la conséquence serait inattaquable si les textes dont elle est déduite devaient, de part et d'autre, leur origine à Paul. Mais on sait qu'il n'en est pas ainsi et que les salutations qui terminent l'épître aux Colossiens sont, en grande partie, étrangères à l'apôtre. Dans ces conditions nous n'avons pas le droit de dire que Philémon demeurait à Colosses.

En revanche nous sommes en mesure d'affirmer qu'il n'y demeurait pas. Voici pourquoi, Paul, qui compte sur sa délivrance prochaine, veut se rendre dans la ville où habite Philémon et il demande à ce dernier de lui préparer un logement. Paul a dû nécessairement songer à une ville où il avait séjourné, où il avait des attaches; ajoutons à une ville d'un accès facile pour lui qui commençait à sentir le poids des années. Or il n'était jamais allé à Colosses qui, d'ailleurs, était perdue dans le fond des terres. Concluons que le domicile de Philémon doit être placé soit à Thessalonique, soit à Philippes, soit à Corinthe, soit à Ephèse, en un mot partout où l'on voudra plutôt qu'à Colosses.

Revenons aux salutations des deux épîtres. Aujourd'hui elles ont plusieurs noms communs; à l'origine elles n'en contenaient qu'un, celui d'Archippe (*Col.*, IV, 17; *Ph.*, 2). En réalité ces deux noms désignent deux personnages différents attendu que l'Archippe de *Col.*, est un missionnaire marcionite des environs de 140. Mais quand on procéda à l'édition catholique des épîtres pauliniennes on n'y regarda pas de si près. On identifia les deux Archippe et l'on conclut que Philémon l'ami ou peut-être le père d'Archippe demeurait à Colosses puisque l'Archippe de *Col.*, IV, 17 habitait dans cette ville. C'est Archippe qui a fait de Colosses la patrie de Philémon.

Une fois le principe acquis on se préoccupa de l'illustrer. Ce résultat fut obtenu au moyen de prêtres que se consentirent mutuellement les deux épîtres. L'épître à Philémon céda Onésime qui devint un apôtre de Colosses et fut logé dans *Col.*, IV, 9. Elle donna aussi Démas et Luc à qui on assigna *Col.*, IV, 14. De son côté l'épître aux Colossiens prêta Ephras, Marc et Aristarque. A la suite de ces prêtres réciproques il devint évident que Philémon était un riche chrétien de Colosses.

LETTRES

Les lettres de Paul sont en grandes italiques. La rédaction marcionite est en grands caractères droits.

La rédaction catholique est en petit corps.

LETTRES AUX CORINTHIENS

(Seconde épître aux Corinthiens)

PREMIÈRE LETTRE

I Paul apôtre du Christ Jésus par la volonté de Dieu et le frère Timothée à l'église de Dieu qui est à Corinthe avec tous les saints qui sont dans toute l'Achaïe. 2 A vous soient grâce et paix de la part de Dieu notre père et du Seigneur Jésus-Christ.

EPREUVES DE PAUL

3 Béni¹ soit Dieu le père de notre Seigneur Jésus-Christ, le père des miséricordes et le Dieu de toute consolation, 4 qui nous console dans toutes nos afflictions pour que nous puissions consoler ceux qui sont dans une

1. Les versets 3-7 servent d'introduction au récit des épreuves par lesquelles Paul a passé. L'introduction est artificielle et destinée à célébrer « le Père des miséricordes », c'est-à-dire le Dieu bon.

affliction quelconque par le moyen de la consolation dont nous sommes nous-mêmes, consolés par Dieu. 5 Car de même que les souffrances du Christ abondent en nous, de même notre consolation abonde par le Christ. 6 Si nous sommes affligés, c'est pour votre consolation et votre salut. Si nous sommes consolés, c'est pour votre consolation qui agit en vous faisant supporter les mêmes souffrances que nous endurons nous-mêmes. 7 Et notre espérance à votre égard est ferme, sachant que de même que vous participez aux souffrances ainsi vous participerez à la consolation.

8 *Nous ne voulons pas que vous ignoriez, frères, la tribulation qui nous est survenue en Asie, comme quoi nous avons été accablés outre mesure, au delà de nos forces, au point que nous désespérions de vivre.* 9 *Nous avons en nous-mêmes l'arrêt de mort, afin de ne pas mettre notre confiance en nous-mêmes mais en Dieu qui ressuscite les morts.* 10 *C'est lui qui nous a délivrés d'une pareille mort, qui nous délivrera; et nous espérons qu'il nous délivrera encore,* 11 *avec le concours que vous nous pro-*

curerez par la prière, afin que plusieurs rendent grâces au sujet du bienfait obtenu pour nous par plusieurs.

12¹ Ce en quoi nous mettons notre gloire c'est dans le témoignage de notre conscience qui atteste que nous nous sommes conduits dans le monde et surtout chez vous avec sainteté et pureté devant Dieu, non selon la sagesse charnelle mais selon la grâce de Dieu. 13 Nous ne vous écrivons pas autre chose que ce que vous lisez et constatez. Et j'espère que vous le constaterez jusqu'à la fin, 14 comme vous avez constaté en partie que nous sommes votre gloire comme vous aussi vous serez la nôtre au jour de notre Seigneur Jésus.

15 *Dans cette persuasion je voulais d'abord aller chez vous pour que vous ayez une seconde grâce,* 16 *et en passant par chez vous aller en Macédoine puis de nouveau revenir de la Macédoine chez vous et être accompagné par vous en Judée.* 17 *Ai-je donc, en formant ce*

1. Les versets 12-14 coupent le récit de Paul et font contre la sagesse charnelle une sortie qui trahit leur origine. Voir *La première épître aux Corinthiens*, p. 19.

projet, agi avec légèreté? Ou bien mes intentions sont-elles des intentions selon la chair en sorte qu'il y ait en moi oui oui et non non? 18 Le Dieu qui est fidèle m'est témoin que notre parole chez vous n'a pas été oui et non, 19 car le Christ Jésus fils de Dieu prêché chez vous par nous c'est-à-dire par moi, par Silvain et par Timothée n'a pas été oui et non; mais c'est oui qui a été en lui. 20 Car toutes les promesses de Dieu sont oui en lui; c'est pourquoi aussi par lui nous disons amen à Dieu pour sa gloire. 21 Mais¹ celui qui nous affermit avec vous dans le Christ et qui nous a oints, c'est Dieu, 22 qui nous a aussi marqués de son sceau et qui a mis le gage de l'Esprit dans nos cœurs.

L'AFFAIRE DE L'INCESTUEUX

23 Or je prends Dieu à témoin sur mon âme que c'est par ménagement pour vous que je ne suis pas allé à Corinthe. 24 Non que nous nous comportions en maîtres de votre foi, mais

1. Les deux oracles 21 et 22 coupent le récit de Paul. Eux-mêmes ne semblent pas avoir un même auteur. Le verset 22, avec sa particule « aussi », arrive en surcharge de 21. Le verset 24 qui n'a aucun lien avec le contexte est probablement du même auteur que 21.

nous coopérons à votre joie, car vous êtes fermes dans la foi. II. Je me suis décidé à ne pas retourner chez vous dans la tristesse. 2 Car si je vous attriste qui me réjouira sinon celui qui a été affligé par moi? 3 J'ai écrit ce que j'ai écrit pour ne pas être attristé à mon arrivée par ceux qui devaient me procurer de la joie, ayant confiance que pour vous tous ma joie est votre joie à tous. 4 C'est, en effet, dans une grande affliction, le cœur serré et les yeux pleins de larmes que je vous ai écrit, non pour vous affliger, mais pour vous faire connaître l'amour extrême que j'ai pour vous.

5 Si quelqu'un a fait de la peine, ce n'est pas à moi qu'il en a fait, mais à vous tous, dans une certaine mesure pour ne pas exagérer. 6 La réprimande qui a été infligée à cet homme par la majorité suffit, 7 en sorte que vous devez plutôt lui faire grâce et le consoler de peur qu'il ne s'abîme dans une douleur excessive. 8 C'est pourquoi je vous engage à faire acte de charité envers lui; 9 car mon but, en vous écrivant comme je l'ai fait, était de faire une expérience et de voir si vous êtes complètement soumis. 10 A qui vous pardonnez je pardonne moi aussi;

car le pardon que j'ai pu accorder je l'ai accordé à cause de vous en la personne du Christ, 11 pour que nous ne fassions pas le jeu de l'ennemi¹, car nous n'ignorons pas ses desseins.

12 Etant arrivé à Troas pour l'évangile du Christ et y ayant trouvé une porte ouverte pour le Seigneur, 13 je n'eus pas de repos pour mon esprit parce que je ne trouvais pas Tite mon frère. Donc ayant pris congé d'eux je partis pour la Macédoine.

LA PAROLE DE DIEU ALTÉRÉE
PAR LE GRAND NOMBRE

14 Grâces soient rendues à Dieu qui nous fait toujours triompher dans le Christ et qui manifeste en tout lieu par nous l'odeur de sa connaissance. 15 Car nous sommes la bonne odeur du Christ pour Dieu, parmi ceux qui sont sauvés et parmi ceux qui périssent. 16 Pour ceux-ci nous sommes odeur de mort donnant la mort; pour ceux-là odeur de vie donnant la vie. Et qui est apte à cela? 17 Nous

1. *Ho Satanas*. Ce mot est pris dans son sens primitif d'ennemi (voir le *Thesaurus* de Gesenius). L'ennemi est le Juif.

n'altérons pas la parole de Dieu comme font la plupart; mais nous la prêchons avec pureté, comme elle était quand elle est sortie de Dieu, devant Dieu dans le Christ.

III. Commençons-nous de nouveau à nous recommander nous-mêmes? Ou avons-nous besoin, comme quelques-uns, de lettres de recommandation auprès de vous ou émanées de vous? 2 Notre lettre de recommandation, c'est vous : lettre écrite dans nos cœurs, connue et lue par tous les hommes. 3 Vous êtes manifestement une lettre du Christ écrite par notre ministère non avec de l'encre mais avec l'esprit du Dieu vivant; non sur des tables de pierre mais sur des tables de chair, c'est-à-dire sur les cœurs.

LES DEUX ALLIANCES

5 Cette assurance nous la tenons du Christ pour la gloire de Dieu. 5 Non que nous soyons capables par nous-mêmes de concevoir quelque chose comme de nous-mêmes. Notre capacité vient de Dieu, 6 qui nous a rendus aussi capables d'être les ministres d'une

nouvelle alliance non pas de l'alliance de la lettre, mais de l'alliance de l'esprit. Car la lettre tue, mais l'esprit vivifie. 7 Car si le ministère de la mort gravé avec des lettres sur des pierres a eu un éclat tel que les fils d'Israël ne pouvaient regarder le visage de Moïse à cause de l'éclat de son visage qui pourtant était passager, 8 le ministère de l'esprit ne sera-t-il pas à plus forte raison éclatant de gloire? 9 Si le ministère de la condamnation a eu de l'éclat le ministère de la justice aura un éclat de beaucoup supérieur. 10 Ce qui a eu de l'éclat n'en a pas eu par comparaison avec l'éclat qui le dépasse. 11 Et si l'éphémère a eu de l'éclat, à plus forte raison le permanent a de l'éclat.

12 Donc ayant un tel espoir nous sommes animés d'une grande assurance, 13 et nous n'imitons pas Moïse qui mettait un voile sur son visage pour empêcher les fils d'Israël de regarder la fin de ce qui était éphémère. 14 Leurs intelligences furent aveuglées. Car jusqu'à ce jour le même voile demeure sur leur visage quand lecture est faite de l'ancienne alliance; il n'est pas levé pour leur

permettre de comprendre que cette alliance est abolie par le Christ. 15 Mais, jusqu'à ce jour, quand Moïse est lu un voile est sur leur cœur; 16 et dès qu'on se tourne vers le Seigneur le voile est enlevé.

LE DIEU DE CE SIÈCLE

17 Or le Seigneur est esprit, et, là où est l'esprit du Seigneur, là est aussi la liberté. 18 Et nous tous reflétant sur notre visage découvert la gloire du Seigneur, nous sommes transformés par le reflet de cette gloire du Seigneur devenant notre gloire; et cela est l'œuvre du Seigneur qui est esprit.

IV. C'est pourquoi exerçant ce ministère selon la miséricorde qui nous a été faite nous ne perdons pas courage. 2 Nous rejetons les choses honteuses faites en secret, n'ayant point une conduite fourbe, n'altérant point la parole de Dieu, mais nous recommandant à toute conscience d'homme devant Dieu par la manifestation de la vérité. 3 Si notre évangile est voilé, il l'est pour ceux qui sont perdus, 4 pour les incrédules dont le Dieu de ce siècle

a aveuglé l'esprit, pour qu'ils ne voient pas l'éclat de l'évangile de la gloire du Christ qui est l'image de Dieu. 5 Car ce n'est pas nous-mêmes que nous prêchons mais le Seigneur Christ Jésus et nous nous disons vos serviteurs à cause de Jésus. 6 Car Dieu qui a dit : La lumière brillera dans les ténèbres¹, qui a brillé dans nos cœurs pour que nous renvoyions aux autres la lumière de la connaissance de la gloire de Dieu qui est dans la personne du Christ.

7 Nous possédons ce trésor dans des vases de terre pour que la surabondance de la force soit attribuée à Dieu et non à nous. 8 Toujours affligés mais non écrasés, inquiets mais non désespérés, 9 persécutés mais non abandonnés, terrassés mais non tués, 10 portant toujours dans notre corps la mort de Jésus pour que la vie de Jésus soit aussi manifestée dans nos corps. 11 Car nous qui sommes vivants nous sommes sans cesse livrés à la mort à cause de Jésus pour que la vie de Jésus soit aussi manifestée dans notre chair mortelle. 12 En

1. Addition catholique. On lisait primitivement : « à cause de Jésus qui a brillé dans nos cœurs. »

sorte que la mort agit en nous et la vie en vous. 13 Et ayant le même esprit de foi, selon ce qui est écrit : J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé; nous aussi nous croyons et c'est pourquoi nous parlons, sachant celui qui a ressuscité le Seigneur Jésus nous ressuscitera nous aussi avec Jésus et nous établira avec vous¹. 15 Car tout est pour vous, afin que la grâce en se multipliant fasse abonder les actions de grâces d'un plus grand nombre à la gloire de Dieu.

NOUS GÉMISSONS DANS CETTE TENTE.

16 C'est pourquoi nous ne perdons pas courage. Et si en nous l'homme extérieur se consume, l'homme intérieur se renouvelle chaque jour. 17. Car notre affliction momentanée et légère produit au delà de toute mesure, un poids éternel de gloire pour nous, 18 qui ne prenons pas en considération les choses visibles, mais seulement les choses invisibles attendu que les choses visibles sont passagères tandis que les choses invisibles sont éternelles, V. Nous le savons, en effet, si cette tente qu'est notre domicile terrestre est détruite,

1. Addition catholique sans lien avec le contexte.

nous avons une demeure préparée par Dieu, un domicile non fait de main d'homme et éternel dans les cieux. 2 Car nous gémissons parce que nous désirons revêtir notre domicile céleste par-dessus, 3 ce qui aura lieu si nous sommes trouvés vêtus de notre corps et non nus. Car pendant que nous sommes dans cette tente nous gémissons accablés parce que nous ne voulons pas être dépouillés de notre corps mais revêtir l'autre par-dessus, pour que ce qui est mortel soit absorbé par la vie. 5 Or celui qui nous a formés pour cela c'est Dieu qui nous a donné le gage de l'Esprit. 6 Nous sommes donc toujours pleins de confiance et nous savons que, tant que nous habitons dans le corps, nous habitons loin du Seigneur, 7 car nous marchons par la foi et non par la vision. 8 Nous sommes pleins de confiance et nous préférons avoir notre domicile loin du corps et près du Seigneur. 9 C'est pour cela aussi que nous nous efforçons de lui être agréables soit que nous demeurions dans ce corps soit que nous le quittions. 10 Car il nous faut tous comparaître devant le tribunal du Christ afin que chacun reçoive selon ce qu'il aura fait dans son corps soit en bien soit en mal. 11 Ayant donc la crainte du Seigneur nous

persuadons les hommes; mais nous n'avons rien de caché pour Dieu, et j'espère aussi que nous n'avons rien de caché pour vos consciences. 12 Nous ne nous recommandons pas de nouveau nous-mêmes à vous; mais nous vous donnons l'occasion de mettre votre gloire en nous, pour que vous ayez de quoi répondre à ceux qui mettent leur gloire dans l'extérieur et non dans le cœur. 13 Si nous avons été hors de sens c'était pour Dieu, si nous sommes de bon sens c'est pour vous.

NOUS NE CONNAISSONS PLUS LE CHRIST
SELON LA CHAIR.

14 L'amour du Christ nous presse. 15 Nous estimons que si un seul est mort pour tous, tous sont donc morts. Et il est mort pour tous afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et est ressuscité pour eux. 16 Aussi nous, désormais, nous ne connaissons plus personne selon la chair; et si nous avons connu le Christ selon la chair maintenant nous ne le connaissons plus. 17 Aussi si quel-

qu'un est dans le Christ il est une nouvelle créature. Les choses anciennes sont passées; voici que les choses sont devenues nouvelles. 18 Tout cela vient de Dieu qui nous a réconciliés avec lui, par le Christ et qui nous a donné le ministère de la réconciliation. 19 Car Dieu était dans le Christ réconciliant le monde avec lui, ne comptant pas aux hommes leurs péchés, et mettant en nous la parole de la réconciliation. 20 Nous sommes donc ambassadeurs au nom du Christ : c'est comme si Dieu exhortait par nous. Nous vous en prions au nom du Christ : réconciliez-vous avec Dieu. 21 Il a fait péché pour nous celui qui n'a pas connu le péché pour que nous devenions justice de Dieu en lui.

VI. Comme coopérateurs nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu. 2 Car il dit : « Au temps favorable je t'ai exaucé, au jour du salut je t'ai secouru. » C'est maintenant le temps favorable, c'est maintenant le jour du salut. 3 Nous ne donnons scandale en aucune manière pour que notre ministère ne soit point blâmé. 4 Mais en toutes choses nous nous recommandons

comme serviteurs de Dieu par une grande patience dans les afflictions, dans les tribulations, dans les détresses, 5 sous les coups de fouet, dans les prisons, dans les émeutes, dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes, 6 par la pureté, par la science, par la longanimité, par la bonté, par un saint esprit, par une charité sincère, 7 par la parole de la vérité, par la puissance de Dieu, par les armes de la justice dans la prospérité et dans l'adversité, 8 dans l'honneur et dans le mépris, dans la mauvaise réputation et dans la bonne, comme imposteurs bien que véridiques, 9 comme inconnus bien que connus, comme mourants bien que vivants, comme châtiés bien que non tués, 10 comme affligés bien que toujours joyeux, comme pauvres bien que procurant à plusieurs la richesse, comme n'ayant rien bien que possédant tout.

11 *Notre bouche s'est ouverte pour vous, Corinthiens, notre cœur s'est élargi.* 12 *Vous n'êtes point à l'étroit en nous, mais vos entrailles se sont rétrécies*¹. 13 *Rendez-moi la pareille,*

1. « Moi je vous contiens tous dans mon cœur; vous, vous ne m'aimez pas. »

je vous parle comme à mes enfants, élargissez-vous aussi.

PAS D'ACCORD ENTRE LE CHRIST ET BÉLIAR.

14 Ne vous mettez pas sous un joug disparate avec les infidèles. Car quel rapport y a-t-il entre la justice et l'iniquité? Ou qu'y a-t-il de commun entre la lumière et les ténèbres? 15 Quel accord y a-t-il entre le Christ et Béliar? Quelle société y a-t-il entre le fidèle et l'infidèle? 16 Et quelle convention y a-t-il entre le temple de Dieu et les idoles? Car nous sommes le temple du Dieu vivant, selon ce que Dieu a dit : « J'habiterai et je marcherai au milieu d'eux; je serai leur Dieu et ils seront mon peuple. 17 C'est pourquoi sortez du milieu d'eux et séparez-vous, dit le Seigneur; ne touchez pas à ce qui est impur et je vous accueillerai. 18 Je serai pour vous un père et vous serez pour moi des fils, des filles, dit le Seigneur tout-puissant ». VII Ayant donc de pareilles promesses, bien-aimés, purifions-nous de toute souillure de la chair et de l'esprit en achevant notre sanctification dans la crainte de Dieu.

ENCORE L'AFFAIRE DE L'INCESTUEUX.

2 *Donnez-nous une place! Nous n'avons nui à personne, nous n'avons déshonoré personne, nous n'avons exploité personne.* 3 *Ce n'est pas en manière de condamnation que je parle, car je vous ai déjà dit¹ que vous êtes dans nos cœurs à la vie et à la mort.* 4 *J'ai une grande confiance en vous, je mets grandement ma gloire en vous. Je suis rempli de consolation, je suis comblé de joie au milieu de toutes nos afflictions.* 5 *Car lorsque nous arrivâmes en Macédoine notre chair n'eut aucun repos mais nous fûmes affligés de toute manière. Au dehors des combats, au dedans des angoisses.* 6 *Mais Dieu qui console les humbles nous a consolés par la présence de Tite.* 7 *Et non seulement par sa présence, mais encore par la consolation dont il avait été consolé chez vous, car il nous fit connaître votre ardent désir, votre regret, votre dévouement pour moi, en sorte que ma joie fut augmentée.* 8 *Si je vous ai attristés par ma lettre je ne le regrette pas. Et si je l'ai*

1. Ceci se réfère à VI, 11.

regretté, car je vois que cette lettre vous a momentanément affligés, 9 maintenant je m'en réjouis, non de votre affliction, mais de ce que votre affliction vous a portés au repentir. Car vous avez été affligés selon Dieu en sorte que vous n'avez subi aucun dommage de notre part. 10 L'affliction selon Dieu produit un repentir qui tend au salut et qu'on ne regrette pas, mais l'affliction du monde engendre la mort. 11 Car voyez quelle bonne volonté cette même affliction selon Dieu a produite en vous, quelle justification, quelle indignation, quelle crainte, quel désir, quel dévouement, quelle punition! Vous avez montré complètement que vous étiez innocents dans cette affaire. 12 Si donc je vous ai écrit, ce n'était ni à cause de l'offenseur ni à cause de l'offensé mais pour permettre à votre empressement pour nous de se manifester chez vous devant Dieu. 13 C'est pourquoi nous avons été consolés et, en plus de notre consolation, nous avons éprouvé une joie beaucoup plus grande encore en apprenant la joie de Tite dont l'esprit a été tranquilisé par vous tous. 14 Si, devant lui, je me suis un peu glorifié à votre sujet, je n'en ai pas éprouvé de confusion.

Mais comme je vous ai toujours parlé selon la vérité, ainsi ce dont nous nous sommes glorifiés devant Tite a été la vérité. 15 Son affection pour vous est d'autant plus grande qu'il se rappelle votre soumission et comment vous l'avez reçu avec crainte et tremblement. 16 Je me réjouis de pouvoir me confier en tout en vous.

LA QUÊTE. SECONDE DEMANDE.

VIII. Nous portons à votre connaissance, frères, la grâce de Dieu donnée aux églises de la Macédoine. 2 La grande tribulation qui les a éprouvés a été pour eux un accroissement de joie et leur profonde pauvreté s'est épanouie en une richesse de générosité. 3 Selon leurs moyens, je l'atteste, et au delà de leurs moyens, spontanément, 4 ils nous ont demandé avec de grandes instances la grâce de participer au service pour les saints. 5 Et ils ne se sont pas contentés de faire ce que nous espérions, ils se sont donnés eux-mêmes d'abord au Seigneur puis à nous par la volonté de Dieu, 6 en sorte que nous avons engagé Tite à achever chez vous cette œuvre de charité comme il avait commencé.

7 Comme vous abondez en tout, en foi, en parole, en science, en toute bonne volonté et en affection pour nous, faites en sorte d'abonder aussi dans cette œuvre de charité. 8 Je ne parle pas en manière de commandement, mais je vous signale l'empressement des autres pour vous mettre à même de manifester la sincérité de votre affection. 9 Car vous connaissez le bienfait de Notre Seigneur Jésus-Christ, comme quoi, pour vous il s'est fait pauvre de riche qu'il était pour vous enrichir par sa pauvreté, 10 et je vous donne un avis sur ce sujet. Cela vous est utile à vous qui non seulement avez commencé à agir, mais qui, dès l'an dernier, avez eu la volonté de donner. 11 Achevez maintenant d'agir; de même que vous avez eu de l'empressement à vouloir, de même passez à l'exécution. 12 La bonne volonté, là où elle se trouve, est bienvenue en raison de ce qu'elle a, non en raison de ce qu'elle n'a pas. 13 Il ne s'agit pas de vous jeter dans la détresse par le soulagement des autres; il s'agit de tendre à l'égalité. Que votre superflu subviennne pour le moment à leur dénuement, 14 afin que leur superflu subviennne à votre dénuement et qu'il y

ait égalité, 15 selon ce qui est écrit : « Celui qui avait beaucoup n'avait rien de trop, et celui qui avait peu ne manquait pas ». 16 Grâce soient à Dieu qui a mis dans le cœur de Tite le même empressement pour vous. 17 Car il a accueilli ma demande et, plein de zèle, il est parti spontanément chez vous. 18 Nous avons envoyé le frère dont l'éloge en ce qui concerne l'évangile est dans toutes les églises, 19 qui, de plus, a été désigné par les églises pour être notre compagnon de route dans cette œuvre de charité que nous accomplissons à la gloire du Seigneur et selon notre désir. 20 Nous l'avons envoyé dans la crainte qu'on ne nous critique pour cette somme administrée par nous. 21 Car nous poursuivons le bien non seulement devant Dieu, mais aussi devant les hommes. 22 Nous avons aussi envoyé avec eux notre frère dont nous avons fréquemment et en beaucoup de circonstances éprouvé le zèle, mais qui maintenant est plus zélé encore à cause de la grande confiance qu'il a en vous. 23 Donc pour ce qui est de Tite il est mon compagnon et mon collaborateur auprès de vous; quant à nos frères ils sont les envoyés des églises, la gloire du Christ. 24 Don-

nez-leur donc à la face des églises, la preuve de votre charité, la preuve aussi que nous avons eu raison de mettre devant eux notre gloire en vous.

PREMIÈRE DEMANDE.

IX. Pour ce qui concerne le service des saints il est superflu que je vous écrive. 2 Je connais, en effet, votre empressement et je m'en fais gloire devant les Macédoniens en leur disant que l'Achaïe est prête depuis l'an dernier, et votre zèle a stimulé le plus grand nombre. 3 J'ai envoyé les frères pour que l'éloge que nous avons fait de vous ne soit pas réduit à néant sur ce point et que vous soyez prêts comme je l'ai dit. 4 Il ne faut pas que les Macédoniens, s'ils viennent avec moi, ne vous trouvent pas prêts, car dans cette hypothèse nous rougirions pour ne pas dire que vous rougiriez. 5 J'ai donc jugé nécessaire d'engager les frères à aller d'avance chez vous et à tenir toute prête votre libéralité promise, en sorte qu'elle soit prête comme libéralité et non comme laderie. 6 Voici, celui qui sème maigrement récoltera maigre-

ment, et celui qui sème abondamment récoltera abondamment. 7 Que chacun donne comme il a résolu dans son cœur, non à regret ni par contrainte, car Dieu aime celui qui donne joyeusement. 8 Dieu a le pouvoir de faire abonder les biens sur vous en sorte que ayant suffisamment en tout et partout vous ayez encore du superflu pour toute bonne œuvre, 9 selon ce qui est écrit : « Il a fait le bien, il a donné aux pauvres ; sa bonté subsiste à jamais ». 10 Celui qui fournit au semeur la semence et le pain pour sa nourriture vous fournira la semence et la multipliera et il augmentera les fruits de votre bienfaisance. 11 Vous serez toujours riches pouvant faire toujours des libéralités qui, par notre intermédiaire, feront offrir des actions de grâces à Dieu. 12 Car le service de cette libéralité non seulement pourvoira aux besoins des saints, mais il fera abonder les actions de grâces à Dieu. 13 En considération de la libéralité dont ce service leur donnera la preuve ils rendront grâces à Dieu pour votre soumission à la profession de l'évangile du Christ et pour la générosité de vos dons envers eux et envers tous. 14 Ils prieront Dieu pour vous et ils vous

aimeront à cause de la grâce éminente que Dieu vous a faite.

15 Grâces soient à Dieu pour son don ineffable.

SECONDE LETTRE

OCCASION DE LA LETTRE.

X. *Moi Paul, je vous prie par la douceur et la bonté du Christ, qui, en face, suis humble parmi vous, mais qui, absent, ai de l'audace à votre égard, 2 je vous prie de ne pas m'amener à avoir quand je serai présent de l'audace avec l'assurance dont je me propose d'user contre quelques-uns qui estiment que nous marchons selon la chair. 3 Marchant dans la chair nous ne combattons pas selon la chair. 4 Car les armes avec lesquelles nous combattons sont de par Dieu puissantes pour renverser des forteresses. 5 Nous renversons les raisonnements et toute élévation se dressant contre la connaissance de Dieu, et nous faisons prisonnière toute pensée pour la soumettre au Christ. 6 Nous nous apprêtons aussi à*

châtier toute rébellion quand votre soumission sera complète. 7 Vous regardez à l'apparence? Eh bien, si quelqu'un a la persuasion d'appartenir au Christ, qu'il se dise bien à lui-même que, comme il est au Christ, nous le sommes, nous aussi. 8 Et si je me glorifiais un peu trop de l'autorité que le Seigneur nous a donnée pour votre édification et non pour votre destruction, je n'en rougirais pas, 9 pour ne pas paraître vouloir vous effrayer par mes lettres. 10 Car, dit-on, ses lettres sont sévères et vigoureuses, mais sa présence corporelle est chétive et sa parole n'est rien. 11 Que celui-là qui parle ainsi se dise que tels nous sommes en paroles dans les lettres quand nous sommes absents, tels aussi nous serons à l'œuvre quand nous serons présents.

CEUX QUI SE GLORIFIENT DES TRAVAUX D'AUTRUI.

12 Nous n'osons pas nous égarer ou nous comparer à certains qui se recommandent eux-mêmes, mais qui ne comprennent pas qu'ils se servent de leur propre jugement pour

se magnifier eux-mêmes. 13 Pour nous nous ne nous glorifierons pas hors de toute mesure, mais dans la mesure de la sphère que Dieu nous a attribuée, laquelle mesure est d'être arrivés jusqu'à vous. 14 Car nous ne surfaisons pas notre activité, comme ce serait le cas si nous n'étions pas venus jusqu'à vous, puisque nous sommes venus à vous avec l'évangile du Christ. 15 Nous ne dépassons pas la mesure, ce qui aurait lieu si nous nous glorifions des travaux d'autrui; mais nous avons l'espoir, votre foi augmentant, d'être magnifiés encore davantage dans notre sphère, 16 et d'annoncer l'évangile au delà de chez vous de manière à nous glorifier des travaux accomplis par nous sans pénétrer dans la sphère d'autrui. 17 Que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur. 18 Car ce n'est pas celui qui se recommande qui est élu, mais c'est celui que le Seigneur recommande. XI Oh! si vous pouviez supporter de ma part un peu de folie! Allons! supportez-moi. 2 Car je suis jaloux de vous d'une jalousie de Dieu, parce que je vous ai fiancés à un seul époux et que je vous ai présentés au Christ comme une

vierge pure. 3 Mais je crains que, comme le serpent séduisit Eve par sa ruse, ainsi vos pensées à l'égard du Christ ne soient altérées dans leur pureté. 4 Car si quelqu'un vient vous prêcher un autre Jésus que celui que nous avons prêché, ou si vous recevez un autre esprit que celui que vous avez reçu ou un autre évangile que celui que vous avez adopté vous le supportez très bien.

LES APOTRES TOUT A FAIT SUPÉRIEURS

5 Or j'estime ne le céder en rien aux apôtres tout à fait supérieurs. 6 Si je suis un ignorant au point de vue du langage, je ne le suis pas au point de vue de la science; *mais en toutes choses nous avons agi ouvertement parmi vous.* 7 *Ou bien ai-je eu tort parce que m'abaissant moi-même afin de vous élever je vous ai annoncé gratuitement l'évangile de Dieu?* 8 *J'ai rançonné d'autres églises, recevant d'elles un salaire pour vous servir. Etant chez vous et me trouvant dans le besoin je n'ai été à charge à personne.* 9 *Ce qui me manquait les frères venus de la Macédoine me l'ont fourni. En*

toutes choses je me suis gardé de vous être à charge et je m'en garderai. 10 Je prends le Christ à témoin que cette gloire ne me sera pas supprimée dans les contrées de l'Achaïe. 11 Pourquoi? Parce que je ne vous aime pas? Dieu le sait. 12 Et ce que j'ai fait, je le ferai afin d'enlever tout prétexte à ceux qui en cherchent un, pour montrer que là où ils se glorifient ils sont comme nous. 13 Ces gens-là sont de faux apôtres, des ouvriers imposteurs déguisés en apôtres du Christ. 14 Et cela ne doit pas surprendre, car Satan lui-même se déguise en ange de lumière. 15 Il n'est donc pas étonnant que ses ministres se déguisent en ministres de justice. Mais leur fin sera selon leurs œuvres.

16 Je le répète, que personne ne me prenne pour un insensé. Cependant, si vous y tenez, recevez-moi comme un insensé pour que moi aussi je me vante un peu. 17 Ce que je dis ce n'est pas selon le Seigneur que je le dis, c'est comme par folie que je reviens à cette affaire de vantardise. 18 Puisqu'il en est plusieurs qui se glorifient selon la chair, je me glorifierai moi aussi; 19 car en sages que vous êtes vous

supportez sans peine les insensés. 20 Si quelqu'un vous asservit, si quelqu'un vous dévore, si quelqu'un vous accapare, si quelqu'un s'élève au-dessus de vous, si quelqu'un vous frappe au visage vous le supportez, 21 j'ai honte de le dire, comme si nous étions méprisables! Pourtant toutes les prétentions qu'ils émettent — c'est la folie qui me fait parler — je puis les émettre moi aussi. 22 Sont-ils Hébreux? Moi aussi je le suis. Sont-ils Israélites? Moi aussi je le suis. Sont-ils de la postérité d'Abraham? Moi aussi j'en suis. 23 Sont-ils ministres du Christ? Je parle en insensé: je le suis plus qu'eux. J'ai été surabondamment dans les travaux, surabondamment dans les prisons, surabondamment sous les coups, souvent en danger de mort. 24 Cinq fois j'ai reçu des juifs quarante coups moins un. 25 J'ai été battu de verges trois fois, j'ai été lapidé une fois, j'ai fait naufrage trois fois. J'ai passé un jour et une nuit dans l'abîme. 26 Voyages nombreux; périls sur les fleuves, périls du côté des brigands, périls du côté de ceux de ma race, périls du côté des païens, périls à la ville, périls au désert, périls sur la

mer, périls du côté des faux frères. 27 Travaux et fatigues, veilles fréquentes, faim et soif, jeûnes nombreux, froid et nudité. 28 Sans parler d'autres choses préoccupations quotidiennes, souci de toutes les églises. 29 Qui est faible sans que je sois faible? Qui succombe sans que j'éprouve une douleur cuisante? 30 S'il faut se vanter c'est de ma faiblesse que je me vanterai. 31 Dieu qui est le père du Seigneur Jésus, lui qui est béni dans tous les siècles, sait que je ne mens pas. 32 A Damas l'ethnarque du roi Arétas faisait garder la ville des Damascéniens pour me saisir. 33 Par une fenêtre dans une corbeille je fus descendu le long de la muraille et j'échappai à ses mains.

XII. Il faut se vanter bien que cela ne convienne pas. J'en viendrai aux visions et aux révélations. 2 Je connais un homme dans le Christ qui, il y a quatorze ans — était-ce dans son corps? Je ne sais; était-ce en dehors de son corps? Je ne sais : Dieu le sait — fut ravi jusqu'au troisième ciel. 3 Et je sais que cet homme — je ne sais si c'était dans son corps ou en dehors de son corps, Dieu le sait — 4 fût ravi dans le paradis et qu'il entendit des

paroles ineffables qu'il n'est pas permis à un homme de prononcer. 5 De cet homme je me vanterai, mais de moi je ne vanterai que les infirmités. 6 Si je voulais me vanter je ne serais pas un insensé car je dirais la vérité. Mais je m'abstiens pour que dans l'opinion qu'on a de moi, on n'aille pas au delà de ce qu'on voit et de ce qu'on entend. 7 Et pour empêcher la grandeur de mes révélations de m'induire en orgueil, il m'a été donné une épine dans la chair, ange de Satan pour me souffleter et m'empêcher de m'enorgueillir. 8 Trois fois j'ai prié le Seigneur de l'écartier de moi. 9 Et il m'a dit : « Ma grâce te suffit, car ma puissance se réalise dans la faiblesse ». Très volontiers donc je me glorifierai de mes faiblesses pour que la puissance du Christ réside en moi. 10 C'est pourquoi je me plais dans les faiblesses, dans les outrages, dans les calamités, dans les persécutions, dans les détresses à cause du Christ; car quand je suis faible, c'est alors que je suis fort.

11 J'ai été insensé : c'est vous qui m'y avez contraint. J'aurais dû, en effet, être recommandé par vous, attendu que je ne le cède

en rien aux apôtres tout a fait supérieurs bien que je ne sois rien. 12 Les preuves de mon apostolat ont été réalisées chez vous par une patience absolue, par des signes, des prodiges, des miracles. 13 Car en quoi avez-vous été moins bien traités que les autres églises, sinon en ce que je ne vous ai pas été à charge? Pardonnez-moi ce tort! 14 Voici que je me dispose à aller chez vous pour la troisième fois. Je ne vous serai pas à charge; car ce ne sont pas vos biens que je cherche, c'est vous, attendu que ce ne sont pas les enfants qui doivent thésauriser pour les parents, c'est aux parents de thésauriser pour les enfants. 15 Moi je dépenserai très volontiers et je me dépenserai pour vos âmes, bien que, vous aimant davantage je serai moins aimé de vous.

16 Soit. Je n'ai pas été à votre charge; mais en homme astucieux je vous ai pris par la ruse! 17 Est-ce que, en envoyant quelqu'un chez vous, j'ai tiré quelque profit de vous? 18 J'ai invité Tite à aller chez vous et j'ai envoyé avec lui le frère. Est-ce que Tite a tiré profit de vous? N'avons-nous pas marché dans le même esprit, sur les mêmes traces? 19 Vous croyez de nou-

veau, que nous nous justifions devant vous. C'est devant Dieu et le Christ que nous parlons. Et tout cela, bien-aimés, est pour votre édification. 20 Mais je crains que venant chez vous je ne vous trouve pas tels que je voudrais et que vous ne me trouviez pas tel que vous voudriez. Je crains qu'il n'y ait chez vous des cabales, de la jalousie, des ressentiments, des discordes, des médisances, de l'orgueil, des troubles. 21 Je crains que, quand j'irai de nouveau chez vous, Dieu ne m'humilie à votre sujet, et que n'ait à gémir en voyant que plusieurs de ceux qui ont péché ne se seront pas convertis en renonçant à l'impureté, à la fornication, à la débauche qu'ils ont commises.

XIII. Pour la troisième fois je vais aller chez vous. Toute affaire sera réglée sur la déposition de deux ou trois témoins. 2 J'ai déjà dit quand j'étais chez vous pour la seconde fois et, maintenant que je suis absent, je dis à ceux qui ont péché et à tous les autres que, quand j'irai de nouveau chez vous, je n'userai pas de ménagement, 3 puisque ¹ vous cherchez

1. Toute cette fin, sauf 10 et 12, ne peut guère être de Paul. La négation s'impose surtout pour 5-8 et 11.

une preuve que le Christ parle en moi, lui qui n'est pas faible à votre égard mais qui est puissant parmi vous. 4 Car il a été crucifié à cause de sa faiblesse, mais il vit par la puissance de Dieu. Nous aussi nous sommes faibles en lui, mais nous vivrons avec lui par la puissance de Dieu au milieu de vous. 5 Examinez-vous vous-mêmes pour voir si vous êtes dans la foi. Epreuvez-vous vous-mêmes. Ne constatez-vous pas que Jésus-Christ est en vous? A moins que vous ne soyez pas élus. Mais j'espère que vous reconnaîtrez que nous sommes élus. 7 Cependant je prie Dieu que vous ne fassiez rien de mal, non pas pour que nous paraissions nous-mêmes élus, mais pour que vous fassiez le bien, même si nous sommes comme non élus. 8 Car nous ne pouvons rien contre la vérité mais pour la vérité. Nous nous réjouissons donc quand nous sommes faibles et que vous êtes forts et ce que nous désirons c'est votre formation complète. 10 *C'est pourquoi absent j'écris ces choses pour ne pas avoir, quand je serai présent, à user de rigueur* selon le pouvoir que le Seigneur m'a donné pour édifier et non pour détruire.

11 Du reste, frères, réjouissez-vous, achevez votre formation, exhortez-vous, ayez un même esprit, et le Dieu d'amour et de paix sera avec vous.

12 *Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser. Tous les saints vous saluent.*

13 Que la grâce du Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communion du Saint-Esprit soient avec vous tous.

LETTRE AUX GALATES

I. *Paul apôtre* non de la part des hommes ou par un homme, mais par Jésus-Christ et Dieu le père qui l'a ressuscité des morts, 2 *et avec moi tous les frères aux églises de Galatie*, 3 Grâce et paix soient à vous de la part de Dieu le Père et de Notre Seigneur Jésus-Christ, 4 qui s'est donné lui-même pour nos péchés pour nous arracher au présent siècle Mauvais conformément à la volonté de notre Dieu et père, 5 à qui soit la gloire dans les siècles des siècles. Amen.

6 *Je m'étonne que vous vous détourniez si promptement de celui qui vous a appelés à la grâce du Christ pour un autre évangile*. 7 *Non que ce soit un autre évangile, mais il y a des gens qui vous troublent et qui veulent renverser l'évangile du Christ*.

DIEU A RÉVÉLÉ SON FILS A PAUL

8 Mais quand même nous ou un ange du ciel vous annoncerait un autre évangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème. 9 Comme nous l'avons dit précédemment je le redis maintenant : si quelqu'un vous annonce un autre évangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème. 10 Maintenant est-ce devant des hommes que je plaide ma cause ou devant Dieu? Ou est-ce que je cherche à plaire aux hommes? Si je plaisais encore aux hommes, je ne serais pas le serviteur du Christ. 11 Je vous informe, frères, que l'évangile annoncé par moi n'est pas de l'homme. 12 Car ce n'est pas d'un homme que je l'ai reçu et je n'ai pas été instruit par un homme mais par une révélation de Jésus-Christ. 13 Vous avez appris, en effet, comment je me conduisais jadis dans le judaïsme, comment je persécutais à outrance et je ravageais l'église de Dieu. 14 Je dépassais dans le judaïsme beaucoup de ceux de mon temps et de ma race à cause du zèle immodéré

que j'avais pour les traditions de mes ancêtres. 15 Mais quand il plut à celui qui m'avait distingué dès le sein de ma mère et qui m'avait appelé par sa grâce, 16 de révéler son fils en moi pour que je l'annonce parmi les païens, immédiatement je ne consultai ni la chair ni le sang, 17 et je ne montai point à Jérusalem auprès de ceux qui avaient été apôtres avant moi, mais je partis en Arabie et je retournai de nouveau à Damas. 18 Ensuite¹ au bout de trois ans je montai à Jérusalem pour faire connaissance avec Céphas et je restai auprès de lui quinze jours. 19 Mais je ne vis aucun autre des apôtres si n'est Jacques le frère du Seigneur. 20 Ce que je vous écris, voici je déclare devant Dieu que je ne mens pas. 21 Ensuite j'allais dans les contrées de la Syrie et de la Cilicie. 22 Et j'étais inconnu aux églises de la Judée qui sont dans le Christ. 23 Seulement elles avaient entendu dire : Celui qui jadis nous persécutait annonce maintenant la foi qu'il combattait. 24 Et elles glorifiaient Dieu en moi.

II. Ensuite, au bout de quatorze ans, je

1. Interpolation catholique destinée à magnifier Pierre dont Paul veut faire la connaissance, plus exactement qu'il veut « contempler ». Elle contredit le contexte dans lequel Paul affiche son dédain pour ceux qui « paraissaient être quelque chose ».

montai de nouveau¹ à Jérusalem avec Barnabé ayant pris aussi avec moi Tite. 2 J'y montai en vertu d'une révélation et je leur exposai l'évangile que je prêche parmi les païens, en particulier à ceux qui étaient les plus considérés, pour ne pas courir ou avoir couru en vain². 3 Mais Tite qui était avec moi et qui pourtant était Grec, ne fut même pas contraint à la circoncision, 4 à cause des faux frères furtivement introduits qui s'étaient glissés parmi nous pour attenter à la liberté que nous avons dans le Christ Jésus, afin de nous asservir. 5 Nous ne leur cédâmes pas même un instant par esprit de soumission afin de maintenir parmi vous la liberté de l'évangile. 6 Mais de la part de ceux qui paraissaient être quelque chose — ce qu'ils ont pu être jadis ne m'importe pas : Dieu ne fait pas acception de personnes, — donc ceux qui étaient les plus considérés ne m'apprirent rien. 7 Mais, au contraire,

1. Particule ajoutée par l'éditeur catholique qui a interpolé I, 18-20. Le rédacteur marcionite obligé par les *Actes* XI, 30; XII, 25 de conduire Paul à Jérusalem a fait tout le nécessaire pour que la dignité de l'apôtre n'en souffrit pas.

2. Addition catholique qui sauvegarde la primauté des apôtres. Elle contredit le contexte dans lequel Paul déclare tenir son évangile du ciel.

voyant que l'évangile m'avait été confié pour les incirconcis comme il a été confié pour les circoncis à Pierre, 8 car celui qui a agi en Pierre pour l'apostolat des circoncis a agi en moi pour l'apostolat des païens, 9 et connaissant la grâce qui m'avait été accordée, Jacques, Céphas et Jean qui étaient considérés comme des colonnes, nous donnèrent à moi et à Barnabé la main en signe d'association afin que nous fussions pour les païens et eux pour les circoncis. 10 Seulement ils nous demandèrent de nous souvenir des pauvres, ce que je me suis empressé de faire.

11 Mais quand Céphas vint à Antioche je lui résistai en face parce qu'il était répréhensible. 12. Car avant l'arrivée de certains de la part de Jacques il mangeait avec les païens. Mais après leur arrivée il se retira et se tint à l'écart par crainte des circoncis. 13 Les autres juifs dissimulèrent avec lui en sorte que Barnabé lui-même fut entraîné par leur dissimulation. 14 Mais quand je vis qu'ils ne marchaient pas droit selon la vérité de l'évangile, je dis à Céphas devant tous : « Si toi qui es juif tu vis à la manière des païens et non

à la manière des juifs, comment contrains-tu les juifs à judaïser? 15 Nous sommes juifs par naissance et non pécheurs d'entre les païens. 16 Or sachant que l'homme n'est pas justifié par les œuvres de la loi mais par la foi au Christ Jésus nous aussi nous avons cru au Christ Jésus afin d'être justifiés par la foi au Christ et non par les œuvres de la loi parce que nulle chair ne sera justifiée par les œuvres de la loi. 17 Mais si cherchant à être justifiés par le Christ nous sommes trouvés nous aussi pécheurs, le Christ est-il donc ministre du péché? Loin de là¹. 18 Car si je construis de nouveau les choses que j'ai détruites je me constitue moi-même prévaricateur. 19 Car par la loi je suis mort à la loi afin de vivre pour Dieu. 20 Je suis crucifié avec le Christ. Je vis, mais ce n'est pas moi, c'est le Christ qui vit en moi. Maintenant que je vis dans la chair je vis par la foi au fils de Dieu qui m'a aimé et qui s'est livré lui-même pour moi. 21 Je ne rejette pas la grâce de Dieu, car si la justice est obtenue par la loi le Christ et donc mort en vain.

III. O Galates insensés! Qui vous a fascinés vous devant qui a été mis le tableau du Christ crucifié? 2 Je veux seulement apprendre de vous si

1. Ce morceau a son point culminant dans 17 qui répond au même état d'esprit que Ro. III, 5 et est sorti de la même plume. Voir l'*Épître aux Romains*, p. 47.

si vous avez reçu l'Esprit par les œuvres de la loi ou par la prédication de la foi. 3 Etes-vous tellement insensés? Après avoir commencé par l'esprit allez-vous finir par la chair? 4 Avez-vous tant souffert inutilement? car ce serait inutilement. 5 Celui donc qui vous procure l'Esprit et qui opère en vous des miracles, est-ce par les œuvres de la loi qu'il fait cela ou par la prédication de la foi?

LA PROMESSE FAITE A ABRAHAM

6 Puisque Abraham crut à Dieu et que cela lui fut imputé à justice, 7 vous voyez donc que les fils d'Abraham ce sont ceux qui le sont par la foi. 8 L'Écriture prévoyant que Dieu justifierait les païens par la foi annonça d'avance à Abraham : « Toutes les nations seront bénies en toi ». 9 En sorte que ceux qui croient seront bénis avec Abraham le croyant. 10 Car tous ceux qui sont sous le régime des œuvres de la loi sont sous la malédiction, car il est écrit : Maudit soit quiconque n'accomplit pas tout ce qui est écrit dans le livre de la loi. 11. Et que nul n'est justifié devant Dieu par la loi c'est évident puisque « le juste vivra par la foi ». 12 Or la loi ne se préoccupe pas de la foi, mais

« celui qui accomplira ces choses vivra par elles ». 13 Le Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous parce qu'il est écrit : « Maudit soit quiconque est pendu au bois », 14 afin que la bénédiction d'Abraham s'étende aux nations par le Christ, afin que nous recevions la promesse de l'Esprit par la foi. 15 Frères, je parle à la manière des hommes, quand le testament d'un homme est muni de son sceau, personne ne le tient pour nul, personne non plus n'y fait une addition. 16 Or les promesses ont été faites à Abraham et à sa postérité. Dieu n'a pas dit : « et aux postérités » comme s'il s'agissait de plusieurs; mais parce qu'il s'agit d'un seul : « et à ta postérité » laquelle est le Christ. 17 Or je dis ceci : une disposition prise antérieurement par Dieu ne peut être annulée par la loi venue quatre cent trente ans plus tard en sorte que la promesse serait anéantie. 18 Car si l'héritage dépend de la loi il ne dépend plus de la promesse. Or Dieu en a fait don à Abraham par promesse. 19 Pourquoi donc la loi? Elle a été ajoutée en vue des transgressions, jusqu'à ce que vienne la postérité pour laquelle la promesse a été faite, pro-

mulguée par les anges au moyen d'un médiateur. 20 Or le médiateur n'est pas médiateur d'un seul et Dieu est seul.

LA LOI PÉDAGOGUE

21 La loi est-elle donc contre les promesses de Dieu? Loin de là. Car si la loi avait été donnée pouvant procurer la vie, la justice viendrait vraiment de la loi. 22 Mais l'Écriture a tout renfermé sous le péché afin que la promesse fût donnée aux croyants par la foi en Jésus-Christ. 23 Avant la venue de la foi nous étions enfermés sous la garde de la loi pour être amenés à la foi qui devait être révélée. 24 En sorte que la loi a été notre pédagogue nous préparant au Christ pour que nous fussions justifiés par la foi. 25 Mais la foi étant venue nous ne sommes plus sous le pédagogue. 26 Vous êtes tous fils de Dieu par la foi dans le Christ Jésus. 27 Vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ. 28 Il n'y a plus ni Juif ni Grec, ni esclave ni homme libre, ni homme ni femme. *Tous vous êtes un dans le Christ Jésus.* 29 *Mais si vous êtes au Christ, vous êtes donc la postérité d'Abraham, héritiers selon la promesse.*

IV. Mais je dis : tout le temps que l'héritier est enfant il ne diffère en rien d'un esclave bien qu'il soit le maître de tout. 2 Mais il est sous des tuteurs et des régisseurs jusqu'au

temps fixé par le père. 3 De même nous aussi, quand nous étions enfants nous étions asservis aux éléments du monde. 4 Mais quand la plénitude du temps est venue Dieu a envoyé son fils né d'une femme, né sous la loi¹, 5 afin de délivrer ceux qui étaient sous la loi, afin que nous reçussions la filiation. 6 Mais parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son fils criant : *Abba, Père*². 7 En sorte que tu n'es plus esclave mais fils. Mais si tu es fils, tu es aussi héritier par Dieu.

8 Autrefois ne connaissant pas Dieu vous avez servi des dieux qui ne le sont pas par nature. 9 Mais maintenant connaissant Dieu, ou plutôt connus par Dieu, comment vous tournez-vous de nouveau vers les éléments faibles et indigents auxquels vous voulez de nouveau vous asservir? 10 Vous observez les jours, les mois, les saisons, les années³! 11 *Je crains d'avoir travaillé en vain chez vous.* 12 *Soyez comme moi, frères, je vous en prie, car moi aussi j'ai été comme vous. Vous ne m'avez aucunement offensé.* 13 *Vous savez que j'étais dans l'infirmité de la*

1. Cette profession de foi à la conception virginale du Christ veut prouver avant tout que Jésus a eu un corps charnel et qu'il a reçu la circoncision conformément à la loi mosaïque.

2. Note de provenance montaniste sortie de la même plume que Ro. VIII, 26. Voir l'*Épître aux Romains*, p. 57 et 126.

3. Ce morceau assez mystérieux est probablement dirigé contre les Quarto-décimans. Voir *La première épître aux Corinthiens*, p. 34.

chair quand je vous annonçai l'évangile pour la première fois. 14 Vous n'avez témoigné ni mépris ni dégoût pour l'épreuve à laquelle ma chair vous soumettait; mais vous m'avez reçu comme un ange de Dieu, comme le Christ-Jésus. 15 Qu'est donc devenu votre bonheur? Car j'atteste que si la chose avait été possible, vous vous seriez arraché les yeux pour me les donner. 16 Suis-je donc devenu votre ennemi pour vous avoir dit la vérité? Ils ont pour vous un zèle qui n'est pas droit. Ils veulent vous détacher pour que vous vous attachiez à eux. 18 Il est bon de s'attacher au bien toujours et non pas seulement quand je suis au milieu de vous. 19 Mes enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous! 20 Je voudrais être au milieu de vous maintenant et changer ma voix parce que je suis inquiet à votre sujet.

LES DEUX FILS D'ABRAHAM

21 Dites-moi vous qui voulez être sous la loi, n'entendez-vous pas la loi? 22 Car il est écrit qu'Abraham eut deux fils l'un de la servante,

l'autre de la femme libre. 23 Mais le fils de la servante naquit selon la chair et celui de la femme libre naquit en vertu de la promesse. 24 Ces choses sont dites en manière d'allégorie. Car ces femmes sont les deux testaments : l'un promulgué sur le mont Sinaï et enfantant pour la servitude, c'est Agar. 25 Agar symbolise le mont Sinaï en Arabie, correspondant à la Jérusalem actuelle qui est dans la servitude avec ses enfants. 26 Mais la Jérusalem d'en haut, celle qui est notre mère, est libre, 27 car il est écrit : Réjouis-toi, stérile, toi qui n'enfantas pas. Eclate et pousse des cris, toi qui n'as pas éprouvé les douleurs de l'enfantement, car les enfants de la délaissée sont plus nombreux que ceux de la femme mariée. 28 Vous, frères, vous êtes, à la manière d'Isaac, enfants de la promesse. 29 Mais comme alors l'enfant né selon la chair poursuivait l'enfant né selon l'esprit, il en est encore de même maintenant. 30 Mais que dit l'Écriture? « Chasse la servante et son fils car le fils de la servante n'héritera pas avec le fils de la femme libre ». 31 C'est pourquoi, frères, nous ne sommes pas les enfants de la servante mais les enfants de la femme libre. V. Tenez-vous donc dans la liberté par laquelle le Christ nous a libérés et ne vous mettez pas de nouveau sous le joug de la servitude. 2 Voici que moi, Paul, je vous le dis, si vous vous faites circoncire le Christ ne vous servira

de rien. 3 Et je déclare à tout homme qui se fait circoncire qu'il est obligé d'observer toute la loi. 4 Vous n'existez plus pour le Christ vous qui demandez la justice à la loi, vous êtes déchus de la grâce. 5 Nous, nous attendons en esprit par la foi la justice que nous espérons. 6 Car dans le Christ Jésus ni la circoncision ni l'incirconcision n'ont de valeur mais seulement la foi qui agit par la charité.

7 *Vous couriez bien. Qui vous a arrêtés en vous empêchant d'adhérer à la vérité?* 8 *La conviction où vous êtes ne vient pas de celui qui vous a appelés.* 9 *Un peu de levain fait lever toute la pâte.* 10 *J'ai confiance dans le Seigneur que vous ne penserez pas autrement mais celui qui vous trouble, quel qu'il soit, sera puni.* 11 *Moi, frères, si je prêche encore la circoncision, pourquoi suis-je persécuté ? Le scandale de la croix a donc disparu! Peussent-ils être émasculés tous ceux qui vous troublent!*

LA LIBERTÉ NE DOIT PAS ÊTRE UN PRÉTEXTE
A VIVRE SELON LA CHAIR

13 Frères, vous avez été appelés à la liberté. Seulement, que cette liberté ne soit pas un prétexte à la chair. Mais soyez par la charité les serviteurs les uns des autres. 14 Car toute la loi est accomplie dans une seule parole qui est la suivante : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. 15 Mais si vous vous mordez et si vous vous mangez les uns les autres prenez garde d'être dévorés les uns par les autres. 16 Je dis : Marchez par l'esprit et vous n'accomplirez pas les désirs de la chair. 17 Car la chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair. Ce sont choses en antagonisme en sorte que vous ne faites pas ce que vous voulez. 18 Mais si vous êtes conduits par l'esprit, vous n'êtes pas sous la loi. 19 Or les œuvres de la chair sont manifestes. Ce sont le libertinage, l'impureté, la débauche, 20 l'idolâtrie, les sortilèges, les inimitiés, la discorde, la jalousie, les emportements, les querelles, les divisions, les hérésies, 21 les rivalités,

l'ivrognerie, les orgies et autres choses semblables au sujet desquelles je vous déclare d'avance, comme je vous l'ai déjà dit, que ceux qui font ces choses, n'hériteront pas le royaume de Dieu. 22 Mais le fruit de l'esprit c'est l'amour, la joie, la paix, la résignation, la bonté, l'affabilité, la foi, 23 la douceur, la tempérance. La loi n'est pas contre les hommes qui ont ces vertus. 24 Ceux qui sont au Christ-Jésus ont crucifié la chair avec ses passions et ses convoitises. 25 Si nous vivons par l'esprit, marchons aussi dans l'esprit. 26 Ne nous adonnons pas à la vaine gloire, nous provoquant les uns les autres, nous jalosant les uns les autres.

LEÇON D'INDULGENCE ET D'HUMILITÉ

VI. Frères, lorsqu'un homme est surpris dans quelque faute, vous qui êtes spirituels corrigez-le dans un esprit de douceur, prenant garde à toi-même en te disant que tu pourrais bien toi aussi être tenté. 2 Portez mutuellement vos fardeaux et vous accomplirez ainsi la loi du Christ. 3 Celui qui s'imagine être quelqu'un alors qu'il n'est rien, se trompe lui-même. 4 Que chacun examine son œuvre à lui, et alors il aura sujet de se glorifier pour lui-même et non pour l'autre. 5 Car chacun portera sa charge. 6 Que celui à qui la parole est enseignée donne à son catéchiste une part dans tous ses biens.

7 Ne vous y trompez pas : on ne se moque pas de Dieu; car chacun récoltera ce qu'il aura semé. 8 Celui qui sème dans sa chair récoltera de la chair la corruption; celui, au contraire, qui sème dans l'esprit récoltera de l'esprit la vie éternelle. 9 Ne nous lassons pas de faire le bien, car nous récolterons en temps opportun si nous ne nous relâchons pas. 10 Donc chaque fois que l'occasion se présente faisons du bien à tous mais surtout aux frères dans la foi.

11 *Voyez en quels gros caractères je vous ai écrit de ma propre main.* 12 Tous ceux qui cherchent la faveur charnelle, ce sont ceux-là qui vous obligent à vous faire circoncire, uniquement afin de ne pas être persécutés pour la croix du Christ. 13 Les circoncis eux mêmes n'observent pas la loi; mais ils veulent vous faire circoncire pour tirer gloire de votre chair. 14 Quant à moi loin de moi la pensée de me glorifier d'autre chose que de la croix de notre Seigneur Jésus-Christ, par qui le monde est crucifié pour moi et moi pour le monde. 15 La circoncision n'est rien, l'incirconcision non plus; ce qui est quelque chose

c'est d'être une nouvelle créature ¹. 16 Tous ceux qui marcheront selon cette règle, que la paix et la miséricorde soient sur eux et sur l'Israël de Dieu!

17 *Désormais que personne ne me cause des ennuis, car je porte en mon corps les marques de Jésus.*

18 Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit, frères. *Amen.*

1. Voir l'Épître aux Romains, p. 29 et 120 où se retrouve la même théologie avec le même vocabulaire.

LETTRE AUX COLOSSIENS

1 Paul apôtre du Christ Jésus par la volonté de Dieu et le frère Timothée. 2 Aux saints et fidèles frères dans le Christ qui sont à Colosses, que la grâce et la paix soient à vous de la part de Dieu notre père.

LE PLAN DIVIN DE LA RÉDEMPTION

3 Nous rendons grâces à Dieu le Père de notre Seigneur Jésus-Christ dans les prières que nous faisons sans cesse pour vous, 4 parce que nous avons été informés de votre foi dans le Christ Jésus et de la charité que vous avez pour tous les saints, 5 à cause de l'espérance qui vous est réservée dans les cieux et qui est arrivée naguère à votre connaissance par la parole de vérité de l'évangile. 6 Il est chez vous comme il est d'ailleurs dans le monde entier où il porte des fruits et croît comme il fait chez vous depuis le jour où, ayant

entendu parler de la grâce de Dieu dans la vérité vous l'avez connue, 7 à l'école d'Éphras notre bien-aimé compagnon de service qui est pour vous un fidèle ministre du Christ, 8 et qui nous a informés de votre charité en esprit. 9 C'est pourquoi nous, de notre côté, depuis le jour où nous avons entendu parler de vous, nous ne cessons de prier pour vous et de demander que vous soyez remplis de la connaissance de sa volonté en toute sagesse et intelligence spirituelle; 10 vous conduisant d'une manière digne du Seigneur pour lui plaire en tout; produisant des fruits en bonnes œuvres de toute sorte et croissant dans la connaissance de Dieu; 11 remplis par sa puissance glorieuse d'une force qui se traduit en une patience et une résignation absolue accompagnée de joie; 12 rendant grâces au Père qui vous a rendus capables de participer à l'héritage des saints dans la lumière. 13 Il nous a arrachés à la puissance des ténèbres et nous a transportés dans le royaume du fils de son amour, 14 par qui nous avons la délivrance, la remise de nos péchés, 15 qui est l'image du Dieu invisible, l'ainé de toutes les

créatures, 16 car par lui toutes choses ont été créées au ciel et sur la terre, les choses visibles et les choses invisibles, les trônes, les dominations, les principautés, les puissances. Tout a été créé par lui et pour lui. 17 Lui il est avant toutes choses et toutes choses subsistent par lui. 18 Lui il est la tête du corps, c'est-à-dire de l'église. Il est le principe, l'ainé des morts de manière à être en toutes choses le premier. 19 Dieu a jugé bon que toute la plénitude¹ habitât en lui; 20 il a jugé bon de réconcilier par lui toutes choses avec lui-même, pacifiant par le sang de sa croix, par lui les choses terrestres et les choses célestes. 21 Et vous-mêmes qui autrefois étiez étrangers et ennemis par l'esprit comme par les œuvres mauvaises, il vous a maintenant réconciliés, 22 par son corps de chair, par sa mort de manière à vous présenter devant lui saints, sans tache et sans reproche. 23 Si du moins vous demeurez bien fondés et fermes dans la foi sans vous détourner de l'espérance de l'évangile que vous avez entendu, qui a été prêché à toutes les créatures sous le ciel et dont moi, Paul, je suis le ministre. 24 Maintenant je me réjouis dans mes souffrances pour vous, et ce qui manque aux souffrances du Christ je le

1. La « plénitude », dont il est question ici est celle des fidèles; comparer *Eph. i, 23* où l'Eglise est le corps et la plénitude. Sans aucune contestation possible le sens est qu'il a plû à Dieu et non à la plénitude.

supplée dans ma chair pour son corps qui est l'Eglise, 25 dont j'ai été fait ministre en vertu de la mission que Dieu m'a donnée à votre égard de propager la parole de Dieu. 26 Le mystère caché aux siècles et aux générations a été maintenant manifesté à ses saints, 27 à qui Dieu a voulu faire connaître quelle est la richesse de ce glorieux mystère répandu parmi les païens, mystère dont l'objet est le Christ qui est pour vous l'espérance de la gloire. 28 Nous l'annonçons avertissant tous les hommes ¹ enseignant tous les hommes en toute sagesse de manière à rendre tous les hommes parfaits dans la connaissance du Christ. 29 A quoi aussi je travaille combattant avec sa force qui agit puissamment en moi. II Car je veux que vous sachiez quel grand combat je livre pour vous, pour ceux de Laodicée et pour tous ceux qui n'ont pas vu mon visage dans la chair, 2 pour que leurs cœurs soient consolés, unis par la charité et pour la richesse de la pleine connaissance, c'est-à-dire pour la connaissance du mystère de Dieu, à savoir du Christ. 3 en qui sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la science. 4 Je dis ceci pour que personne ne vous trompe par des discours séduisants. 5 Car bien

1. Littéralement « tout homme »; mais ce singulier collectif équivaut à un pluriel, en sorte que I, 28 a pour suite II, 2.

que je sois absent de corps je suis avec vous en esprit, voyant avec joie votre discipline et la fermeté de votre foi au Christ.

6 Donc comme vous avez reçu le Seigneur Christ Jésus, marchez en lui, 7 enracinés et construits sur lui, affermis dans la foi conformément à l'enseignement que vous avez reçu, faisant abondamment l'action de grâces. 8 Prenez garde que quelqu'un ne vous exploite par la philosophie et l'imposture creuse qui est selon la tradition des hommes, selon les éléments du monde et non selon le Christ; 9 parce que toute la plénitude de la divinité habite en lui corporellement. 10 Vous êtes remplis en lui qui est le chef de toute principauté et puissance. 11 En lui aussi vous avez été circoncis d'une circoncision non faite de main d'homme mais consistant dans le dépouillement du corps de chair et qui est la circoncision du Christ. 12 Vous avez été ensevelis avec lui par le baptême, avec lui aussi vous êtes ressuscités par la foi en la puissance de Dieu qui l'a ressuscité des morts. 13 Vous qui étiez morts par vos péchés et par l'incirconcision de votre chair il vous a fait vivre avec lui après vous avoir remis tous vos péchés.

14 Effaçant l'écrit qui avec ses dispositions nous était contraire il l'a supprimé en le clouant à la croix. 15 Dépouillant les principautés et les puissances il les a montrées en spectacle après avoir triomphé d'elles par lui-même. 16 Que personne donc ne vous condamne à propos de nourriture ou de boisson ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune ou des sabbats, 17 toutes choses qui sont l'ombre des choses futures, ombre dont la réalité est le Christ. 18 Que personne ne vous enlève la récompense en se complaisant dans la bassesse et dans un culte d'anges, s'enorgueillissant des choses qu'il a vues, vainement enflé par sa pensée charnelle, 19 et ne s'attachant pas au chef sous l'influence duquel le corps rassemblée et maintenu par les jointures et les liens croît de la croissance que Dieu donne. 20 Si vous êtes morts avec le Christ aux éléments du monde, pourquoi souffrez-vous qu'on vous impose des règlements comme si vous viviez dans le monde? 21 « Ne prends pas; ne goûte pas; ne touche pas ». 22 Toutes ces choses périssent par l'usage, ce sont règlements et enseignements humains. 23 Ils ont apparence de sagesse comme expression du culte personnel, de l'abnégation, de la mortification du corps; mais ils ne tiennent pas compte de ce dont la chair a besoin pour se soutenir.

LE CHRÉTIEN EST RESSUSCITÉ

III Si donc vous êtes ressuscités avec le Christ, pensez aux choses d'en haut, là où le Christ est assis à la droite de Dieu. 2 In-

téressez-vous aux choses d'en haut non aux choses de la terre. 3 Car vous êtes morts et votre vie est cachée en Dieu. 4 Quand le Christ apparaîtra, lui qui est votre vie, alors vous aussi vous apparaîtrez avec lui dans la gloire. 5 Faites donc mourir les membres qui sont sur la terre, l'impudicité, l'impureté, la passion, les mauvais désirs, la lubricité qui est une idolâtrie. 6 C'est à cause de ces choses que vient la colère de Dieu¹. 7 C'est ainsi que vous vous comportiez vous-mêmes quand vous viviez dans ces péchés. 8 Mais maintenant rejetez vous aussi toutes ces choses, la colère, l'emportement, la méchanceté; ne laissez pas sortir de votre bouche la diffamation, les propos déshonnêtes; 9 ne vous trompez pas les uns les autres, puisque vous avez dépouillé le vieil homme avec ses pratiques, 10 et que vous avez revêtu l'homme nouveau, celui qui a été renouvelé pour la connaissance de manière à être à l'image de celui qui l'a créé. 11 Ici il n'y a plus ni Grec ni Juif, ni circon-

1. Si ce verset est marcionite le texte primitif ne mentionnait que « la colère » en sous-entendant que cette colère était celle du Créateur. Le mot « Dieu » aura été ajouté par le rédacteur catholique. Mais c'est probablement le verset entier qui est une addition catholique. Il coupe le fil des idées.

cision ni incirconcision, ni barbare, ni Scythe, ni esclave, ni homme libre; mais le Christ est tout en tous.

12 Donc, comme élus de Dieu, saints et aimés de Dieu, revêtez les entrailles de miséricorde, la bonté, l'humilité, la douceur, la résignation. 13 Supportez-vous les uns les autres et pardonnez-vous les uns aux autres Si quelqu'un a un grief contre un autre, comme le Christ vous a pardonné pardonnez-vous aussi. 14 Par-dessus toutes ces choses ayez la charité qui est le lien parfait. 15 Et que la paix du Christ règne en vos cœurs, elle pour laquelle vous avez été appelés à former un seul corps. Soyez aussi reconnaissants. 16 Que la parole du Christ habite en vous abondamment. Instruisez-vous en toute sagesse et exhortez-vous par des psaumes, des hymnes, des cantiques spirituels chantant d'une manière agréable à Dieu dans vos cœurs. 17 Et tout ce que vous faites en parole ou en œuvre faites-le au nom du Seigneur Jésus en rendant grâce à Dieu le Père par lui.

COURS DE MORALE DOMESTIQUE

18 Femmes, soyez soumises à vos maris comme il convient dans le Seigneur. 19 Maris, aimez vos femmes et ne vous aigrissez pas contre elles. 20 Enfants, obéissez en tout à vos parents, car cela est agréable au Seigneur. 21 Pères, ne maltraitez pas vos enfants de peur qu'ils ne se découragent. 22 Esclaves, obéissez en tout à vos maîtres selon la chair, non pas seulement quand vous êtes sous leurs yeux comme pour plaire aux hommes, mais avec un cœur droit par la crainte de Dieu. 23 Ce que vous faites faites-le de bon cœur, comme pour le Seigneur et non pour des hommes; 24 sachant que vous recevrez du Seigneur la récompense de l'héritage. C'est le Seigneur Christ que vous servez. 25 Celui qui commet l'injustice recevra selon l'injustice qu'il commet, et il n'y a point d'acception de personnes. IV Maîtres, accordez à vos serviteurs ce qui est juste et selon l'équité, sachant que vous aussi vous avez un maître dans le ciel.

2 Persévérez dans la prière. Passez vos veilles en elle avec actions de grâces. 3 Priez en même temps pour nous afin que Dieu nous ouvre une porte de parole pour prêcher le mystère du Christ, à cause duquel je suis dans les chaînes, 4 afin que je le fasse connaître comme je dois en parler. 5 Conduisez-vous avec sagesse envers ceux du dehors et mettez le temps à profit. 6 Que votre conversation soit toujours aimable, assaisonnée de sel; il faut savoir comment répondre à chacun.

LE BILLET DE PAUL

7 *Sur tout ce qui me concerne vous serez renseignés par le bien-aimé frère Tychique qui est un ministre fidèle et mon compagnon de service dans le Seigneur.* 8 *Je l'ai envoyé chez vous avec la mission de vous faire connaître notre situation et de consoler vos cœurs.* 9 Il est accompagné d'Onésime le fidèle et bien-aimé frère qui est des vôtres. Ils vous informeront de tout ce qui se passe ici. 10 *Aristarque, mon compagnon de captivité, vous salue, ainsi que Marc le cousin de Barnabé au sujet duquel vous avez reçu des ordres. S'il va chez vous, accueillez-le.* 11 *Jésus appelé Justus vous salue aussi. Ils appartiennent à*

la circoncision; ils sont mes seuls collaborateurs pour le royaume de Dieu; les seuls qui aient été pour moi une consolation. 12 *Epaphras qui est des vôtres vous salue. Serviteur du Christ Jésus il combat sans cesse pour vous dans ses prières pour que vous vous appliquiez à accomplir la volonté de Dieu.* 13 *Car j'atteste qu'il a une grande sollicitude pour vous, pour ceux de Laodicée et ceux de Hiérapolis.* 14 *Luc, le médecin bien-aimé, vous salue ainsi que Démas.* 15 *Saluez les frères qui sont à Laodicée et Nymphas et l'église qui est dans sa maison.*

16 *Quand cette lettre sera lue chez vous faites qu'elle soit lue aussi dans l'église des Laodicéens; en revanche lisez-vous aussi celle qui viendra de Laodicée.* 17 *Et dites à Archippe : « Prends garde à bien remplir le ministère que tu as reçu dans le Seigneur.*

18 *Salutation écrite de ma main, Paul. Souvenez-vous de mes liens. Que la grâce soit avec vous.*

LETTRE AUX ÉPHÉSIENS

I Paul apôtre du Christ Jésus par la volonté de Dieu aux saints qui sont à Ephèse et aux fidèles en Jésus-Christ. 2 Grâce et paix soient à vous de la part de Dieu notre père et du Seigneur Jésus-Christ.

LE PLAN DIVIN DE LA RÉDEMPTION

3 Béni soit Dieu le père de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui nous a bénis de toutes les bénédictions spirituelles dans les lieux célestes par le Christ. 4 Il nous a élus dans le Christ avant la fondation du monde pour être saints et sans tache devant lui. Par amour 5 il nous a prédestinés à avoir par Jésus-Christ la filiation à son égard selon le dessein de sa volonté, 6 pour la louange de la glorieuse grâce dont il

nous a gratifiés par son Bien-aimé, 7 par qui nous avons la délivrance par son sang¹, la rémission de nos péchés selon la richesse de la grâce 8 qu'il a abondamment répandue sur nous en toute sagesse et intelligence. 9 Il nous a fait connaître le mystère de sa volonté conformément au bienveillant dessein qu'il gardait en lui-même 10 jusqu'au jour où arriva la plénitude des temps fixée pour sa réalisation; ce dessein consistant à réunir toutes choses dans le Christ, celles qui sont au ciel et celles qui sont sur la terre. 11 Nous avons été élus dans le Christ, prédestinés par le décret de celui qui opère toutes choses d'après les décisions de sa volonté, 12 pour la proclamation de sa gloire après avoir préalablement espéré dans le Christ. 13 Dans le Christ aussi vous qui avez entendu la parole de la vérité, l'évangile de votre salut, et qui avez cru, vous avez été marqués du sceau du Saint-Esprit de la promesse 14 qui est le gage de notre héritage² pour la délivrance de ceux

1. « Par qui... par son sang ». Le second complément fait double emploi avec le premier; et l'on voit qu'il est destiné à prouver que le Christ avait un corps charnel.

2. « Le Saint-Esprit de la promesse » est de provenance montaniste. Voir l'*Épître aux Romains*, p. 57. Par ailleurs le texte doit être malade; il se refuse à toute explication grammaticale. La « proclamation de la gloire » de 14 fait double emploi avec celle de 12.

dont Dieu a fait l'acquisition pour la proclamation de sa gloire.

15 C'est pourquoi moi ayant été informé de votre foi au Seigneur Jésus et de votre charité pour tous les saints, 16 je ne cesse de rendre grâces pour vous, faisant mémoire de vous dans mes prières, 17 afin que le Dieu de Notre Seigneur Jésus-Christ, le Père de gloire, vous donne un esprit de sagesse et de révélation dans sa connaissance, 18 et qu'il éclaire les yeux de votre cœur, pour que vous connaissiez les biens dont son appel vous donne l'espérance, la glorieuse magnificence de l'héritage des saints, 19 et la suréminente grandeur de sa puissance envers nous croyants, conformément à l'efficacité de la vertu de sa force 20 qu'il a déployée dans le Christ, le ressuscitant des morts et le faisant asseoir à sa droite dans les cieux, et au-dessus de toute principauté, puissance, vertu, domination, et de toute dignité qui peut se nommer non seulement dans ce temps mais dans le temps à venir¹.

1. Le rédacteur marcionite vise ici les divinités du panthéon gnostique qu'il connaît et qu'il méprise. Il fait dire à Paul qu'elles paraîtront dans l'avenir.

22 Il a tout mis sous ses pieds et l'ayant mis au-dessus de tout il l'a donné comme chef à son église, 23 qui est son corps, la plénitude de celui qui remplit tout en tout.

LE CHRÉTIEN EST RESSUSCITÉ

II Vous étiez morts par vos fautes et vos péchés, 2 dans lesquels vous marchiez autrefois selon l'éon de ce monde, selon le prince de la puissance de l'air, l'esprit qui agit maintenant dans les fils de l'incrédulité. 3 Nous tous nous vivions nous aussi autrefois parmi eux dans les désirs de notre chair, accomplissant les volontés de la chair et de ses instincts, et nous étions par nature enfants de colère comme les autres. 4 Mais Dieu qui est riche en miséricorde, à cause du grand amour dont il nous a aimés, 5 nous qui étions morts par nos péchés, il nous a rendus vivants avec le Christ : c'est par grâce que vous êtes sauvés. 6 Il nous a ressuscités et nous a fait asseoir dans les cieux dans le Christ Jésus, 7 pour montrer dans les siècles à venir la suréminente richesse de sa grâce par sa bonté pour

nous dans le Christ Jésus. 8 Car c'est par grâce que vous êtes sauvés par le moyen de la foi. Et ceci ne vient pas de vous : c'est un don de Dieu. 9 Cela ne vient pas des œuvres afin que nul ne se glorifie. 10 Nous sommes son ouvrage, créés dans le Christ Jésus pour de bonnes œuvres que Dieu a préparées d'avance pour que nous les pratiquions.

11 C'est pourquoi souvenez-vous que ¹ jadis vous païens par la chair appelés incirconcis par ceux qui s'appellent circoncis et qui ont dans la chair une circoncision faite de main d'homme 12 vous étiez en ce temps-là sans Christ, exclus de l'état d'Israël et étrangers aux alliances de la promesse, sans espérance et sans Dieu dans le monde. 13 Mais maintenant par le Christ Jésus vous qui jadis étiez loin, vous êtes devenus près par le sang du Christ ². 14 Car c'est lui qui est notre paix, lui qui de deux

1. L'hostilité qui a été tuée sur la croix (16) c'est la chair (voir l'*Épître aux Romains*, p. 29 et ici, p. 107). L'hostilité dont parle 15 c'est la loi mosaïque (voir l'*Épître aux Romains*, p. 28 et ici p. 108). Puisque la loi mosaïque était une chose hostile à Dieu, les juifs n'étaient pas plus près de Dieu que les païens, ils n'avaient aucun privilège par rapport aux païens, et la rédemption n'a pas pu consister à réunir les païens aux juifs. Tout ce qui essaie d'échapper à ces conséquences ne peut être que maquillage.

2. « Par le Christ... par le sang du Christ ». Ici, comme dans 1, 7 le second complément fait double emploi avec le premier et il est là pour prouver que le Christ avait un corps charnel. C'est à la même préoccupation que la formule « par sa chair » doit sa présence dans le verset 14.

n'en a fait qu'un et qui a détruit le mur de la séparation, anéantissant l'hostilité par sa chair 15 c'est-à-dire la loi des commandements consistant en prescriptions afin de créer en lui-même à la place des deux un seul homme nouveau en faisant la paix 16 et de réconcilier avec Dieu les deux en un seul corps par la croix, après avoir tué sur la croix l'hostilité. 17 Il est venu annoncer la paix à vous qui étiez loin et la paix à ceux qui étaient près, 18 parce que par lui nous avons, les uns et les autres accès auprès du Père en un seul esprit.

19 Ainsi donc vous n'êtes plus voyageurs et étrangers, mais vous êtes concitoyens des saints et de la maison de Dieu, 20 construits sur le fondement des apôtres et des prophètes ¹ de la pierre angulaire le Christ Jésus. 21 Sur lui s'élève toute la construction bien ajustée de manière à former un temple saint dans le Seigneur. 22 Sur lui vous aussi vous êtes bâtis pour former une habitation de Dieu en esprit.

III A cause de cela moi Paul le prisonnier du Christ pour vous païens ² si toutefois vous connaissez la

1. Les chrétiens sont construits sur le fondement de la pierre angulaire qui est le Christ Jésus. Les apôtres et les prophètes (de l'Ancien Testament) arrivent ici en surnuméraires et, par conséquent, en surcharge. Mais leur présence repoussée par le contexte répond aux postulats de l'idée catholique.

dispensation de la grâce de Dieu qui m'a été donnée pour vous; 3 comme quoi c'est par révélation que j'ai eu connaissance du mystère selon ce que j'ai écrit brièvement; 4 en lisant cela vous pouvez vous rendre compte de ma science du mystère du Christ, 5 lequel, dans les générations antérieures, n'a pas été porté à la connaissance des hommes comme il a été révélé maintenant à ses saints apôtres et aux prophètes par l'Esprit; 6 à savoir que les païens sont cohéritiers, forment un même corps et participent à la promesse dans le Christ Jésus¹ par l'évangile, 7 dont j'ai été fait ministre par le don de la grâce de Dieu qui m'a été donnée conformément à la vertu de sa puissance. 8 A moi le moindre de tous les saints a été donnée la grâce d'annoncer aux païens la richesse insondable du Christ, 9 et de mettre en lumière la dispensation du mystère caché aux générations antérieures dans le Dieu qui a tout créé 10 afin que les principautés et les puissances connaissent maintenant par l'Eglise la sagesse très variée de Dieu, 11 conformément au dessein éternel

1. Seul l'éditeur catholique peut essayer de nous faire croire que le mystère a consisté à rendre les païens cohéritiers des juifs. Le mystère chrétien tel que la rédaction primitive l'a exposé est tout autre chose (p. 130).

qu'il a exécuté dans le Christ Jésus notre Seigneur, 12 en qui nous avons par la foi en lui l'assurance et l'accès auprès de Dieu avec confiance. 13 C'est pourquoi je désire ne pas perdre courage dans mes tribulations pour vous; elles sont votre gloire.

14 A cause de cela je fléchis les genoux de mon cœur devant le Père, 15 dont toute paternité tire son nom dans le ciel et sur la terre, 16 afin que, selon la richesse de sa gloire, il vous accorde d'être puissamment fortifiés par son esprit dans l'homme intérieur, 17 en sorte que le Christ habite par la foi dans vos cœurs, 18 afin que enracinés et fondés dans l'amour vous ayez la puissance de comprendre avec tous les saints ce que c'est que la largeur, la longueur, la profondeur, 19 et connaître l'amour du Christ qui surpasse toute connaissance, en sorte que vous soyez remplis de toute la plénitude de Dieu.

20 Or à celui qui peut faire infiniment plus que ce que nous demandons et concevons par la puissance qui agit en nous, 21 à lui soit la gloire dans l'Eglise et le Christ Jésus dans toutes les générations du siècle des siècles! *Amen.*

IV Je vous exhorte donc, moi le prisonnier dans le Seigneur, à vous conduire d'une manière digne de la vocation à laquelle vous avez été appelés, 2 en toute humilité et douceur, avec patience, vous supportant les uns les autres dans la charité; 3 ayant soin de conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix; 4 ne formant qu'un seul corps et un seul esprit comme aussi vous avez été appelés par votre vocation à une seule espérance. 5 Il n'y a qu'un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême; 6 un seul Dieu et père de tous, qui est sur tous, au milieu de tous et en tous. 7 Mais à chacun de nous a été donnée la grâce selon la mesure du don du Christ. 8 C'est pourquoi il est dit : « Etant monté en haut il a emmené des captifs, il a fait des dons aux hommes ». 9 Or que signifie : « il est monté » sinon qu'il est descendu dans les bas-fonds de la terre! 10 Celui qui était descendu c'est le même qui est monté au-dessus de tous les cieus pour remplir toutes choses. 11 Et il a fait les uns apôtres, les autres prophètes, les autres évangélistes, les autres pasteurs et docteurs, 12 pour l'adaptation des saints à l'œuvre du ministère, à la construction du corps du Christ, 13 jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à

l'homme parfait, à la mesure de la stature de la plénitude du Christ; 14 afin que nous ne soyons plus des enfants flottants et ballottés à tout vent de doctrine par la fourberie des hommes, par les impostures qu'ils déploient pour répandre l'erreur; 15 mais que professant la vérité dans la charité nous croissions sous tous rapports dans le Christ qui est notre chef, 16 par qui le corps équilibré et retenu par les jointures de l'appareil, selon la force qui convient à chaque partie, réalise son accroissement et s'édifie dans la charité.

17 Je dis donc ceci et je vous adjure dans le Seigneur de ne pas vous conduire comme les païens qui se conduisent dans la vanité de leur esprit. 18 Ils ont l'intelligence obscurcie, ils sont étrangers à la vie de Dieu par suite de l'ignorance qui est en eux et de l'endurcissement de leur cœur. 19 Ayant perdu toute retenue ils se sont livrés à l'impudicité de manière à commettre toute impureté par désir de jouissance. 20 Mais vous ce n'est pas ainsi que vous avez appris le Christ, 21 si toutefois vous l'avez écouté et si vous avez été instruits par lui, selon la vérité de Jésus, 22 à

dépouiller, par rapport à votre vie antérieure, le vieil homme corrompu par les convoitises de l'erreur, 23 à vous renouveler par l'esprit de votre intelligence, 24 et à revêtir l'homme nouveau créé, selon Dieu, dans la justice et la sainteté de la vérité.

25 C'est pourquoi, déposant le mensonge, que chacun de vous parle selon la vérité à son prochain, car nous sommes membres les uns des autres. 26 Fâchez-vous sans pécher; que le soleil ne se couche pas sur votre colère. 27 Ne donnez pas place au diable. 28 Que le voleur ne vole plus; qu'il travaille plutôt et qu'il fasse par le labeur de ses mains des produits utiles de manière à avoir de quoi donner à ceux qui sont dans le besoin. 29 Qu'il ne sorte de votre bouche aucune parole mauvaise, mais seulement de bonnes paroles propres à édifier selon que le besoin se présente. 30 Et n'attristez pas le Saint-Esprit de Dieu dont vous avez reçu le sceau pour le jour de la rédemption¹. 31 Que toute amertume, animosité, colère, clameur, calomnie soient écartées de vous en même temps que toute méchanceté. 32 Soyez les uns pour les

1. Addition montaniste.

autres bons, compatissants, vous pardonnant comme Dieu vous a pardonné dans le Christ. V Devenez donc les imitateurs de Dieu comme des enfants bien-aimés, 2 et marchez dans la charité, comme le Christ qui vous a aimés et s'est livré lui-même pour nous en offrande et en sacrifice pour Dieu en odeur de parfum. 3 Que l'impudicité, l'impureté quelle qu'elle soit, la satisfaction des sens ne soient même pas nommées, parmi vous, comme il convient à des saints. 4 qu'il n'y ait ni propos obscènes, ni extravagances, ni plaisanteries grivoises, toutes choses qui ne conviennent pas, mais seulement des actions de grâces. 5 Car sachez bien que aucun impudique, débauché, jouisseur — c'est être idolâtre¹ — n'aura héritage dans le royaume du Christ et de Dieu. 6 Que personne ne vous trompe par des paroles vaines; car c'est pour cela que la colère de Dieu² vient sur les fils de l'incrédulité. 7 N'ayez donc pas de rapports avec eux.

8 Autrefois vous étiez ténèbres; mais maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur.

1. Annotation catholique.

2. Glose d'un lecteur.

Marchez comme des enfants de lumière. 9 Le fruit de la lumière consiste en toute bonté justice, vérité. 10 Examinez ce qui plaît au Seigneur; 11 et ne prenez point part aux œuvres infructueuses des ténèbres, mais plutôt condamnez-les. 12 Ce qu'ils font en secret sont choses honteuses à dire; 13 mais tout ce qui est condamné par la lumière est manifeste, car tout ce qui est manifeste est lumière. 14 C'est pourquoi il est dit : « Eveille-toi toi qui dors; lève-toi du milieu des morts, et le Christ t'éclairera »¹.

15 Veillez donc exactement à vous conduire non comme des insensés mais comme des sages. 16 Mettez le temps à profit, car les jours sont mauvais. 17 C'est pourquoi ne devenez pas insensés, mais comprenez quelle est la volonté du Seigneur. 18 Ne vous enivrez pas de vin, ce qui est de la débauche, mais soyez remplis de l'esprit. 13 Entretenez-vous au moyen de psaumes, d'hymnes, de canti-

1. On a essayé vainement de retrouver dans quelque texte d'Isaïe cet oracle qui est étranger à l'Ancien Testament. Il traite de la résurrection, mais la résurrection qu'il a en vue est une opération que le mort doit exécuter lui-même : « Relève-toi d'entre les morts ». Il donne le nom de résurrection à la conversion du pécheur. Il émane d'un des coryphées de l'église marcionite, probablement de Marcion lui-même.

ques spirituels, chantant et psalmodiant en vos cœurs en l'honneur du Seigneur. 20 Rendez grâces toujours et pour toutes choses à Dieu le Père au nom de Notre Seigneur Jésus Christ.

COURS DE MORALE DOMESTIQUE

21 Soyez soumis les uns aux autres dans la crainte du Christ.

22 Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur; 23 parce que l'homme est le chef de la femme comme le Christ est le chef de l'Eglise son corps dont il est le sauveur. 24 Mais comme l'Eglise est soumise au Christ, que les femmes soient ainsi soumises en tout à leurs maris.

25 Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise et s'est livré pour elle, 26 afin de la sanctifier l'ayant purifiée dans le bain de l'eau par la parole; 27 pour faire paraître devant lui l'Eglise glorieuse, sans tache ni ride ni rien de semblable, mais pour qu'elle soit sainte et irrépréhensible. 28 Les hommes doivent aimer leurs femmes comme leurs corps. Celui qui aime sa femme s'aime lui-même. 29 Car

jamais personne n'a haï sa propre chair; mais on la nourrit, on en prend soin comme le Christ a fait pour l'Eglise. 30 parce que nous sommes les membres de son corps, nous faisons partie de sa chair et de ses os. 31 « C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et il s'attachera à sa femme et ils seront deux dans une seule chair ». 32 Il y a là un grand mystère; c'est le mystère du Christ et de l'Eglise. 33 Mais que chacun de vous aime sa femme comme lui-même et que la femme respecte son mari.

VI. Enfants, obéissez à vos parents dans le Seigneur, car cela est juste. Honore ton père et ta mère (c'est le premier commandement avec une promesse), 3 pour qu'il t'arrive du bien et que tu vives longtemps sur la terre¹.

4 Et vous, pères, n'irritez pas vos enfants; mais élevez-les en les instruisant et les corrigeant dans le Seigneur.

5 Esclaves, obéissez à vos maîtres selon la chair, avec crainte et tremblement dans la simplicité de votre cœur, comme au Christ; 6 non pas seulement sous leurs yeux comme pour plaire aux hommes, mais comme des esclaves

1. La référence biblique apportée ici est tirée de *Exod.*, 20, 12 ou *Deuter.* 5, 16. Elle a un but apologétique qui est de défendre la morale de l'Ancien Testament taxée de cruauté et d'injustice par Marcion. Elle signifie ceci : « Sans doute il est juste que les enfants honorent leurs parents; mais ce devoir avait déjà été promulgué par le Dieu créateur; c'est même le premier des commandements du Créateur qui soit accompagné d'une promesse, attendu que bonheur et longue vie sont promis aux enfants qui honorent leurs parents ». Le texte parallèle de *Col.* III, 20 formule le précepte sans la référence.

du Christ qui accomplissent avec leur âme la volonté de Dieu. 7 Servez-les avec dévouement comme si vous serviez le Seigneur et non des hommes; 8 sachant que chacun, qu'il soit esclave ou libre, recevra du Seigneur selon le bien qu'il aura fait.

9 Maîtres, agissez de même envers eux, vous abstenant des menaces, sachant que votre maître qui est aussi le leur est dans le ciel et qu'il n'y a point en lui acception de personnes.

10 D'ailleurs affermissiez-vous dans le Seigneur et par la vertu de sa force. 11 Revêtez l'armure de Dieu afin de pouvoir résister aux artifices du diable. 12 Car la lutte que nous avons à livrer n'est pas contre la chair et le sang, mais contre les principautés, les puissances, contre les maîtres de ce monde de ténèbres, contre les esprits de méchanceté dans les cieux. 13 C'est pourquoi prenez l'armure de Dieu, afin de pouvoir résister au jour et, munis d'un équipement complet, rester debout. 14 Tenez donc. Mettez comme ceinture à vos reins la vérité; revêtez la cuirasse de la justice; 15 comme chaussure à vos

pieds mettez l'empressement à annoncer l'évangile de paix, 16 surtout prenez le bouclier de la foi avec lequel vous pourrez éteindre les traits enflammés du Mauvais. 17 Prenez aussi le casque du salut et l'épée de l'esprit qui est la parole de Dieu. 18 Faites en tout temps en esprit toutes sortes de prières et de supplications; pour cela veillez dans la persévérance et la prière pour tous les saints. 19 Et aussi pour moi pour que ouvrant la bouche, je puisse parler et faire connaître librement le mystère de l'évangile, 20 pour lequel je suis ambassadeur dans les chaînes, et que j'en parle avec assurance comme je dois en parler.

21 *Mais pour que vous sachiez, vous aussi, ce qui me concerne, ce que je fais, Tychique, le frère bien-aimé et le serviteur fidèle dans le Seigneur vous fera tout connaître.* 22 *Je l'ai envoyé exprès chez vous pour que vous connaissiez notre situation et pour qu'il console vos cœurs.*

23 Paix aux frères et charité avec foi de la part de Dieu le Père et du Seigneur Jésus. 24 que la grâce soit avec tous ceux qui aiment Notre Seigneur Jésus-Christ dans l'incorruptibilité.

LETTRE A PHILÉMON

1 Paul prisonnier du Christ Jésus et le frère Timothée à Philémon qui nous est cher et qui est notre collaborateur, 2 à la sœur Apphia, à Archippe notre compagnon et à l'église qui est dans ta maison, 3 grâce et paix soient à vous de la part de Dieu notre père et du Seigneur Jésus-Christ.

4 Je remercie continuellement Dieu en faisant souvenir de toi dans mes prières, 5 parce que j'ai entendu parler de ta charité et de la foi que tu as au Seigneur Jésus et à tous ses saints¹, 6 au point que les bienfaits émanés de ta foi sont manifestes² par suite de la connaissance de tout le bien accompli chez vous en vue du Christ.

1. On traduit souvent à la suite de Théodoret : « J'ai entendu parler de ta foi au Seigneur Jésus et de ta charité à l'égard des saints ». — Les saints sont les chrétiens; voir p. 10.

2. J'adopte la leçon de la Vulgate qui suppose *énarghès* au lieu de *énergès* de notre texte grec.

7 J'ai éprouvé beaucoup de joie et de consolation au sujet de ta charité parce que les entrailles des saints ont été réconfortées par toi, frère. 8 C'est pourquoi bien que j'aie toute liberté de te commander dans le Christ ce qui est juste, 9 je préfère au nom de la charité t'adresser une prière, moi Paul, tel que je suis, vieillard et maintenant prisonnier du Christ Jésus. 10 La prière que je t'adresse est au sujet de mon enfant que j'ai engendré dans mes liens, Onésime. 11 Il t'était inutile autrefois; maintenant il est utile à toi et à moi. Je te le renvoie. 12 Lui, c'est-à-dire mes entrailles. 13 J'aurais désiré le garder près de moi pour qu'il occupât ta place à mon service à moi qui suis dans les chaînes pour l'évangile. 14 Mais je n'ai rien voulu faire sans ton assentiment, afin que ta bonne action fût accomplie, non par force mais de ton plein gré. 15 Peut-être, en effet, s'est-il écarté momentanément pour que tu le recouvres à perpétuité, 16 non plus comme un esclave, mais comme un affranchi de l'esclavage, comme un frère bien-aimé, surtout de moi, mais à plus forte raison de toi, tant dans la chair que dans le Seigneur.

17 Si donc tu me considères comme un ami, reçois-le comme si c'était moi. 18 S'il t'a fait quelque tort ou s'il te doit quelque chose mets-le à mon compte. 19 Moi Paul — je l'écris de ma main — je paierai; pour ne pas dire que ta personne à toi-même m'appartient. 20 Oui, frère, accorde-moi cette faveur dans le Seigneur; réconforte mes entrailles dans le Christ.

21 Je t'ai écrit parce que j'ai la conviction que je puis compter sur ton obéissance. Je sais que tu feras au delà de ce que je dis. 22 Prépare-moi en même temps un logement, car j'espère que, grâce à vos prières, je vous serai rendu. 23 Epaphras, mon compagnon de captivité dans le Christ, te salue, 24 ainsi que Marc, Aristarque, Démas, Luc, mes collaborateurs.

25 Que la grâce du Seigneur Jésus soit avec votre esprit.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

SECONDE ÉPITRE AUX CORINTHIENS

PREMIÈRE LETTRE

	Pages
<i>Objet.</i>	10
1. Suite de l'affaire de l'incestueux.	12
2. La quête	15
<i>Suppléments.</i>	19
1. La parole de Dieu altérée par le grand nombre.	19
2. Les deux alliances	20
3. Le Dieu de ce siècle.	22
4. Nous gémissons dans cette tente	24
5. Nous ne connaissons plus le Christ selon la chair.	25
6. Pas d'accord entre le Christ et Béliar	28
7. Le Christ qui était riche s'est fait pauvre.	29

SECONDE LETTRE

<i>Occasion.</i>	30
<i>Suppléments.</i>	31
1. La douceur et la bonté du Christ	31

2. Les armes de Paul.	32
3. Ceux qui se glorifient des travaux d'autrui.	33
4. Les apôtres tout à fait supérieurs.	36
5. Encore les apôtres tout à fait supérieurs.	39
6. L'ethnarque d'Arétas.	45
7. Date de la vision de Paul	46
<i>Conclusion</i>	47

ÉPITRE AUX GALATES

<i>Rédaction paulinienne.</i>	48
1. La promesse faite à Abraham	49
2. Les deux fils d'Abraham	55
<i>Rédaction marcionite</i>	56
1. La loi promulguée en vue des transgressions.	56
2. Enchevêtrement artificiel de textes divergents.	59
3. Paul apôtre des nations.	67
4. Paul mort à la foi.	69
5. Dieu a révélé son Fils à Paul.	71
6. Le rachat des hommes esclaves de la loi	73
7. La liberté ne doit pas être un prétexte à vivre selon la chair	74
8. Ceux qui sont au Christ ont crucifié la chair.	80
<i>Rédaction catholique.</i>	82
1. Le Christ nous a arrachés au présent siècle mauvais	82
2. L'Esprit	84
3. La loi pédagogue.	87

4. Les deux testaments	90
5. Leçon d'indulgence et d'humilité.	96
6. Le salaire des catéchistes.	98
<i>Conclusion</i>	100

ÉPITRE AUX COLOSSIENS

1. La résurrection est accomplie dans les chrétiens	101
2. L'écrit cloué à la croix.	105
3. Le plan divin de la rédemption.	108
4. Additions catholiques	112
5. Rédaction collective et rédaction individuelle.	117
6. Les salutations	121
<i>Conclusion</i>	124

ÉPITRE AUX ÉPHÉSIENS

1. Le mystère révélé maintenant... et aux prophètes	125
2. Les siècles à venir	129
3. Le plan divin de la rédemption.	130
4. Le mystère caché dans le Dieu qui a tout créé	132
5. Monté en haut... il a fait des dons aux hommes.	134
6. C'est le mystère du Christ et de l'Eglise	137
7. Rapports des deux épîtres.	140
<i>Conclusion</i>	144

ÉPITRE A PHILÉMON. 145

LETTRES

LETTRES AUX CORINTHIENS

(Seconde épître aux Corinthiens.)

PREMIÈRE LETTRE

Epreuves de Paul	151
L'affaire de l'incestueux	154
La parole de Dieu altérée par le grand nombre.	156
Les deux alliances	157
Le dieu de ce siècle	159
Nous gémissons dans cette tente	161
Nous ne connaissons plus le Christ selon la chair.	163
Pas d'accord entre le Christ et Béliar	166
Encore l'affaire de l'incestueux	167
La quête	169
Seconde demande	169
Première demande	172

SECONDE LETTRE

Occasion de la lettre	174
Ceux qui se glorifient des travaux d'autrui	175
Les apôtres tout à fait supérieurs	177

LETTRE AUX GALATES

Dieu a révélé son Fils à Paul	187
La promesse faite à Abraham	192
La loi pédagogue	194

Les deux fils d'Abraham	196
La liberté ne doit pas être un prétexte à vivre selon la chair	199
Leçon d'indulgence et d'humilité	200

LETTRE AUX COLOSSIENS

Le plan divin de la rédemption	203
Le chrétien est ressuscité	208
Cours de morale domestique	211
Le billet de Paul	212

LETTRE AUX EPHÉSIENS

Le plan divin de la rédemption	214
Le chrétien est ressuscité	217
Cours de morale domestique	227

LETTRE A PHILÉMON. 231

ACHEVÉ D'IMPRIMER
POUR LES ÉDITIONS RIEDER
LE 24 JUIN 1927 PAR FLOCH
A MAYENNE (MAYENNE)